CITÉ NOUVELLE

REVUE CATHOLIQUE D'ETUDE ET D'ACTION

25 JUIN 1942

LA VOCATION SPIRITUELLE DE LA FRANCE.
Visions du passé, gages d'espérance. **Jean Roche** **1153**

LA FIANCÉE IDÉALE.
Une enquête aux Chantiers de jeunesse. **Stanislas de Lestapis** **1172**

RÉALITÉ JURIDIQUE ET RÉALITÉ SOCIALE.
Autonomie et accord . . . . **François Russo** **1192**

LA MISSION DE JOHN WESLEY.
Les origines du Méthodisme anglo-saxon. **André Brémond** **1203**

CHRONIQUES

Chronique de la vie française.
Vie politique — Vie économique et sociale — Famille — Jeunesse — Ecole. **1218**

Chronique économique.
Qu'est-ce qu'un trust ? . . . . **Victor Dillard** **1229**

LES LIVRES

ÉVÉNEMENTS. **1247**

EDITIONS PAYS DE FRANCE

BIMENSUELLE N° 34

DIRECTION-RÉDACTION

" Pays de France ", 39, rue de Sèze, Lyon-6e

Téléphone : Lalande 30.29

Administration :

Pour le règlement des abonnements et toutes questions intéressant l'**Administration** de la **Revue**, adresser correspondance, mandats ou chèques postaux au nom de :

M. Lucien KELLER, Maison Saint-Bernard

ISSOUDUN (Indre) - Téléphone 4.52

Chèque Postal Lyon 904.40

AVIS TRÈS IMPORTANT

A nos abonnés dont le service se termine avec le présent numéro :

Pour éviter tout retard dans la réception de la Revue, nous vous prions de faire parvenir votre réabonnement *avant le* 15 *juillet,* à l'administration : *Editions « Pays de France », Issoudun,* Ch. P. L. KELLER, 904-40, à Lyon.

Sauf refus du numéro du 10 juillet, nous vous considérons réabonnés d'office pour un an et vous ferons présenter, à partir du 20 juillet, une traite postale augmentée de 10 francs de frais, soit 160 francs, sauf versement à cette date.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement d'essai (non renouvelable) 3 mois	France . . . . . **40** francs Pays 1/2 tarif. . **48** francs Tarif postal plein **60** francs
France . . . le Numéro : **10** francs	6 mois : **80** francs Un an : **150** —

ÉTRANGER

Pays à 1/2 tarif, le Numéro : **11** francs	6 mois : **96** francs Un an : **180** —
Tarif postal plein, le numéro : **12** francs	6 mois : **120** francs Un an : **225** —

MISSION SPIRITUELLE DE LA FRANCE

Ce titre prétentieux mériterait un ou plusieurs sous-titres. Les pages qui suivent ne prétendent, en effet, ni épuiser un sujet aussi vaste ni proposer un programme d'avenir, avec ou sans manifeste. L'heure serait mal choisie. Quand l'horizon s'éclaircira, les suggestions pourront peut-être surgir. Les probabilités météorologiques du moment n'encouragent guère les projets de longs voyages. Pour élaborer un programme, il faut connaître d'abord ses possibilités, leurs limites et leurs richesses. Enfin, quand un homme de valeur, brisé par un malheur inattendu, a perdu foi en lui ainsi qu'en sa mission, et presque jusqu'au goût de vivre, le premier bien à lui rendre pour le relancer est la confiance dans les ressources dont il dispose. Une méditation sur sur le passé et les leçons qu'il comporte, un examen attentif du trésor national et de ses réussites personnelles, en rappelant à notre homme les virtualités qui travaillent en lui comme pour une gestation douloureuse, peuvent l'aider à reprendre cœur. C'est la seule ambition des réflexions incomplètes qu'on va lire. Elles ont redonné l'espérance à ceux qui les ont entendues. Puissent-elles l'apporter à d'autres.

*

Lorsque, dans l'Ancien Testament, Israël, le peuple élu, éprouvait d'humiliantes défaites, des prophètes se levaient qui lui prêchaient la certitude d'un renouveau de grandeur future. Plus les désastres s'avéraient profonds, apparemment irrémédiables, plus s'affirmait en s'épurant le sens des ambitions fondées sur eux par Yahweh. Assisterions-nous aujourd'hui en France, en ces jours de revers, à un phénomène analogue ? Etions-nous partis avec assez de certitude de

vaincre ! « N'étions-nous pas les plus forts », sûrs de nous et de nos alliés, sûrs des jugements de Dieu et de la manière dont Il allait, aussitôt, les accomplir, sûrs de vaincre à très bon compte, à trop bon compte, oubliant que les victoires faciles sont rarement de grands triomphes ? Quelle cruauté de déception dans notre défaite ! Alors, ne nous rabattrions-nous pas aujourd'hui sur une mission spirituelle de la France, précisément parce que force nous serait de considérer comme finie ou terriblement diminuée sa mission temporelle ?

Ce spirituel tant prôné ne se réduirait-il pas, à bien l'analyser, à une contrefaçon d'authentique surnaturel, à un sous-produit de grandeur terrestre, compensation superficielle et sans importance, abandonnée à notre vanité, comme ces charges honoraires et ces distinctions prodiguées, sur la fin de leur carrière, aux personnages méritants, pour les dédommager du vrai pouvoir qu'ils ne détiennent plus ? Cet idéal nouveau proposé à notre activité ne serait-il pas, à son tour, un de ces mensonges malfaisants, source d'illusions nouvelles ?

Dès avant la guerre, bien des étrangers qui ne nous voulaient aucun bien, qui nous jalousaient au contraire, nous abandonnaient facilement une mission spirituelle ; mais l'hommage, lorsqu'on y regardait de près, constituait presque une injure. Des gens, qui avaient renié l'esprit ou ne le reconnaissaient que pour l'exploiter à des besognes très matérialistes, nous concédaient généreusement un domaine pour eux sans valeur, espérant sans doute se réserver espace plus large au soleil. Cette reconnaissance de notre mission spirituelle cachait, inavouée ou hypocrite, dictée souvent par la jalousie du rôle que nous jouions, la consécration dans leur esprit, avant même notre défaite militaire, de notre déchéance du rang de grande nation. Nous étions devenus pour eux, suivant une expression connue, la première des puissances de second ordre.

Des Français, à leur tour, dilettantes ou décadents, devant certains symptômes inquiétants d'une faiblesse grandissante, comme notre dénatalité, nos difficultés sociales provoquées souvent ou entretenues par l'étranger, des Français qui jouis-

saient parfois d'un renom littéraire ou scientifique, mérité ou indû, s'accommodaient eux aussi de cette décadence : mandarins de l'abstraction ou des jeux de l'esprit désincarné, mages de cénacles, bruyants peut-être, mais bien clos. Nous étions, disaient-ils, à une fin de civilisation, une civilisation au demeurant très belle, qui ne le cédait en rien aux plus radieuses de l'antiquité, la grecque par exemple. A cette décadence point de remède. A quoi bon lutter contre l'inéluctable ? C'était une loi du déterminisme des civilisations très évoluées, l'important était de disparaître avec élégance. « La France se meurt, disait Renan à Déroulède, ne troublez pas son agonie ». Et dans un dialogue d'Anatole France, un de ses interlocuteurs : « ...Aussi bien faudra-t-il qu'elle (la France) reconnaisse un jour que la force du nombre, après l'avoir tant de fois trahie, lui échappe définitivement et qu'il est temps pour elle de se résigner à la gloire que lui assurent l'exercice de l'esprit et l'usage de la raison... » Cette phrase qui n'exprime peut-être pas la pensée de l'auteur traduit certainement l'opinion de beaucoup de gens d'alors.

Ainsi raisonnaient ceux que je ne craindrais pas d'appeler des fins de race, quelque nom qu'ils portent et quels que soient leurs talents réels ou supposés. Leur dilettantisme blasé et leur désinvolture plus affinée rejoignaient dans leur rigueur les conclusions du matérialisme brutal que nous évoquions à l'instant. Renvoyons donc de compagnie ou dos à dos, à leurs projets de violence ou à leur discussion d'impuissance sénile, ces étrangers envieux, détracteurs de la France, et ces défaitistes de chez nous. Le spirituel dont ils s'accommodent n'est qu'un résidu de matière.

Cette résignation, j'ai eu la tristesse de le constater, gagnait aussi, depuis notre défaite, d'authentiques Français, âmes bien trempées et patriotes ardents, qui durant la guerre avaient vaillamment combattu, mérité de sérieuses citations. Faisant allusion au vers bien connu sur la conquête militaire du sol grec par la force de Rome, et, en contre-partie, sur la conquête par la culture hellénique de l'intelligence des Romains, tel de mes amis, fils de solides serviteurs du pays, envisageait avec tristesse sans doute, mais presque comme

inévitable que, pareillement, nous n'apporterions pas autre chose à nos vainqueurs et au nouvel ordre européen.

S'il en devait être ainsi, cette mission soi-disant spirituelle toucherait aussi presque à son terme. Elle ne serait que le prolongement posthume de notre activité, comme la réputation, le prestige, les œuvres figées et mortes, après la disparition de l'artiste ou du chef. Et nous irions bientôt rejoindre dans les bibliothèques et les musées, en y occupant, du reste, autant de salles et de rayons, les momies desséchées de l'Egypte ou les bas-reliefs mutilés d'Athènes et d'Italie, d'un mot, les civilisations aujourd'hui disparues.

*

Le spirituel ainsi entendu peut exercer une certaine influence. Mais il n'est que de l'abstrait, du désincarné, certainement pas du vivant. Tout au plus s'apparenterait-il à cette pseudo immortalité, à cette survivance dans le souvenir des hommes, dont parlent ceux qui ne croient pas à l'au-delà, et qui, en dernière analyse, reste un résidu, un déchet de temporel.

Le spirituel ainsi entendu ne nous intéresse pas, et nous ne pouvons l'admettre comme tel ; car, pour nous, chrétiens, l'esprit demeure la réalité la plus efficace et vivante, à l'opposé de la matière qui se palpe, mais se décompose sans cesse et, perpétuellement, se dissout. Le grand Vivant, le seul Vivant, celui dont découle notre vie et toute vie en ce monde est Dieu notre Père, pour l'éternité exclusivement et purement esprit. Spirituelle aussi, efficace et toute-puissante, c'est encore sa grâce qui nous sacre fils de Dieu.

Pour le chrétien tout but dernier, toutes les fins ultimes ici-bas, pour les individus comme pour les sociétés, demeurent des fins spirituelles. Et si les humiliations et les revers doivent nous ramener davantage à une spiritualisation croissante, loin de nous conduire à une évasion du monde ou au recroquevillement sur soi, revers et humiliations doivent nous entraîner non à du résiduel ou du décharné, mais à plus de vitalité, non à l'abdication.

mais à la conquête. C'est la seule manière d'accomplir dans les malheurs les plus lourds les desseins de Dieu sur nous, toujours immensément tendres, optimistes et chargés d'amour, en définitive d'accomplir notre destinée de chrétiens. Une conquête, dis-je, oui, une expansion, un épanouissement qui n'est pas de violence ni de force brutale, mais de rayonnement, qui ne s'impose pas mais se propose, ou qui ne s'impose, comme dirait saint Augustin parlant de la grâce, que par l'éclat et le charme, la volupté, va-t-il jusqu'à dire, de sa vérité et de sa beauté, toujours dans le respect des autres, expansion d'une activité qui modifie et transforme en elle et autour d'elle, bref qui agit et qui vit.

C'est cette attitude qui fait du chrétien authentique et idéal, fidèle à sa doctrine et à lui-même — le chrétien que nous devrions être et que nous ne sommes jamais entièrement, — le meilleur citoyen de son pays, et dans les temps de crise où tout devient difficile et parfois héroïque, le meilleur artisan des redressements et des reconstructions. C'est pourquoi, ainsi que l'exprimait au lendemain de l'armistice le général de Castelnau dans une lettre au Maréchal Pétain, son compagnon d'armes et ami, et il y a quelques mois les Cardinaux et Archevêques de France dans leur Déclaration, pour l'œuvre de Rénovation Nationale, sans inféodation à aucun parti et dans la liberté de notre christianisme, la France peut et doit compter à fond sur nous.

Mais ne l'oublions pas, même dans notre vie religieuse cette conquête de soi, cette spiritualisation croissante ne s'opère pas sans Incarnation. Pour aboutir à la Très Sainte Trinité, le catholique passe par l'Eucharistie et le Verbe Incarné. De façon analogique un rayonnement spirituel intense et efficace suppose une réalité matérielle et physique, non point proportionnelle sans doute, mais néanmoins tangible. La France ne pourra poursuivre sa mission spirituelle assignée par Dieu que si elle dispose d'une certaine grandeur matérielle, et si nous voulons en tant que personnes demeurer fidèles à notre vocation de chrétiens et de Français, nous avons à rebâtir de toutes nos forces, si haute et si belle

que nous pourrons, notre cité charnelle, parce qu'elle est le corps de la cité de Dieu.

La vie est création de formes imprévisibles, d'inattendu. Vivons intensément, et quelle que soit la situation matérielle que nous laissera le traité de paix, repartons en avant, pour l'accomplissement de la geste de Dieu par les Francs. Que le magnifique exemple des martyrs des premiers siècles, dans l'histoire profane des Canadiens français, des Irlandais et de la Pologne, redonne espoir et cœur aux plus abattus. Que cette petite enfant espérance avec qui nous avons spéciale accointance, au point qu'il n'y en a que pour nous, ainsi que Péguy fait dire à Dieu, que cette petite enfant espérance, toujours jeune et fraîche, nous remette avec ferveur dans la droite ligne de notre authentique mission. Alors, si nous savons incarner nos efforts de chrétiens dans notre travail et les restrictions crânement supportées, après avoir prolongé en notre chair et celle de la patrie ce qui manque à la Passion du Christ, nous verrons se lever plus radieuses et plus tôt que nous ne les avions attendues les aubes de résurrection.

Au demeurant qu'on ne s'y méprenne point. Cette affirmation entêtée de la mission spirituelle de la France n'entend nullement nier la vocation des autres pays. Notre patriotisme sait respecter le légitime patriotisme des autres peuples. Chaque personne morale, et je prends à dessein l'expression dans ses sens divers, chaque personne morale, qu'elle soit individu ou collectivité, possède de par Dieu sa vocation propre. Or, les vocations particulières doivent non seulement aider les vocations propres des autres individus, nos semblables, elles ne doivent pas leur nuire, mais bien au contraire, elles doivent s'aider des vocations propres de leurs semblables pour poursuivre leurs fins particulières, et tout ensemble aider les autres à réaliser la fin qui leur est assignée à eux aussi. C'est en cela que consiste la Communion des Saints et l'édification du Corps du Christ, et aussi le progrès de la civilisation et de l'humanité.

Chaque peuple, à sa manière, est un peuple élu, et comme chacun des individus il doit rayonner, réfractée et donc défor-

mée par la matière et son insuffisance de créature, un aspect unique de la plénitude divine. Si le chrétien ne peut se désintéresser du salut des autres, — le Christ nous a sauvés en groupe, en collectivité et, dans certaine mesure, nous ne nous sauvons qu'en société, — le chrétien doit d'abord s'occuper de son salut personnel. Il ne pourra se dépenser à celui des autres qu'en donnant d'abord une priorité au sien.

Pareillement nous n'aiderons bien les autres peuples à réaliser leur mission spirituelle que dans la mesure où nous épanouirons sous les directives de la loi du Christ notre personnalité nationale, « cette manière d'être homme qui n'appartient qu'à nous », comme le proclamait un jour dans une heureuse formule Radio-Vatican, et nous n'aiderons bien les autres peuples à développer des personnalités fortes que dans la mesure où nous serons devenus nationalement des personnalités chrétiennes puissantes. De par la volonté de Dieu, à notre naissance, nous avons à nous sanctifier et à racheter le monde dans la chrétienté de France.

Pour nous chrétiens également, les principes premiers et l'idéal dernier de la morale des sociétés ne peut différer des exigences de la morale individuelle. Les vocations des sociétés seront donc comme celles des personnes. Si chacun doit à sa manière resplendir un aspect unique de la divinité, chaque personnalité individuelle ou collective a le devoir de respecter dans les autres un droit identique au sien et une même fin. Les individus, pas plus que les Etats, n'ont à abuser de leur force, écraser, réduire en esclavage les plus petits et les plus faibles, et les tyrannies économiques, sociales ou politiques, tous les paganismes antiques et modernes, nationaux ou internationaux sont des formes de gouvernement et de commandement vouées tôt ou tard à l'échec.

Bien que ce soit une vue partielle et systématique des événements, mais cependant point inexacte, on peut dire que dans le passé les régimes les moins égalitaires et les plus tyranniques étaient déjà en leur façon, confuse et embryonnaire, une reconnaissance des droits des gens et des personnes, de ceux qui par leur force physique ou l'astuce de leur

esprit acquirent les premiers l'indépendance, de ceux enfin auxquels les nécessités physiques ou morales reconnaissaient une personnalité : guerriers ou patriciens, aristocrates ou bourgeois. Et l'histoire de l'humanité n'est au fond qu'une longue lutte des hommes pour conquérir, en faveur d'un nombre de bénéficiaires toujours plus grand, ces droits imprescriptibles : la vraie liberté et le respect de la personne, cette liberté, sœur jumelle de l'esprit, qui seule permet la culture et le perfectionnement, car il ne saurait y avoir d'esprit sans liberté : *ubi spiritus, ibi libertas.*

Le tragique enjeu de cette lutte mondiale n'est en définitive qu'un combat acharné pour le respect de la personne humaine dans les individus et dans les peuples. Il est à l'origine de la guerre. Et les deux camps actuellement en présence se posent, chacun, en défenseurs de l'humanité. Roosevelt et Churchill dans l'Atlantique, Hitler et Mussolini sur le front russe proclament la nécessité d'une confiance mutuelle des peuples, d'un concours de bon vouloir. Ils se raidissent contre une tyrannie militaire ou financière qui avilit la dignité de l'homme. Cet hommage, sincère ou hypocrite, rendu aux principes du christianisme par ceux-là mêmes qui n'en ont cure ou les combattent ouvertement est, à sa manière, un hommage à la force de la vérité et au prestige dont elle jouit encore auprès des hommes. Il ne peut que nous inciter davantage à sauver ce qui doit être sauvé et à promouvoir par tout notre être la mission spirituelle de notre pays.

Mais les arguments philosophiques ou religieux pour la beauté de notre avenir, s'ils sont les plus rigoureux et les plus solides, ne sont pas les seuls qui puissent et doivent nous stimuler. Les leçons de l'histoire depuis les temps reculés jusqu'à nos jours, certaines constatations de psychologie des voyages, de la rue ou des journaux, pour être moins rigoureuses, n'en sont pas quelquefois les moins tonifiantes ni les moins instructives.

Notre passé, si lourd de gloire, cette geste prestigieuse de plusieurs siècles nous promettent à leur tour des aubes de résurrection et peuvent nous aider à corriger, pour la mieux accomplir, notre mission spirituelle.

Tout d'abord, malgré qu'on en ait, malgré l'intérêt qu'ont certaines personnes, chez nous et au dehors, à nous persuader du contraire, nous avons connu des heures plus critiques et de pires désastres. Il ne faut pas craindre de le répéter. Au temps de Jeanne la bonne Lorraine, par exemple, le gentil dauphin, roi de Bourges, commandait à moins de pays que de nos jours le Maréchal Pétain. La France moins vaste, moins unie et cohérente, connaissait pratiquement, en outre, la guerre civile. Le royaume s'est relevé assez vite et l'Anglais a été bouté hors de chez nous.

Sans remonter aussi haut, il n'y a pas un siècle et demi, la seule bataille de Waterloo a détruit en un seul jour, d'un seul coup, 15 ans d'hégémonie militaire et de gloire. Quelques années après la France recomptait parmi les grandes puissances. Enfin, un de mes amis d'un certain âge, il approche de 90 ans, fort intelligent et qui conserve toute sa tête, m'assurait, il y a un an, que Sedan et 1870 avait été pour le cœur des Français et pour le renom du pays une humiliation et un coup plus profond que notre défaite de juin 40. Sans précédent, affirmait-il, et il avait raison. A cette époque, en effet, depuis un siècle nous n'avions jamais été vaincus, quand nous l'avions été, que par l'Europe coalisée. Dix ans après, en 1880, la France avait repris son rang. Avec la grâce de Dieu nous nous relèverons de cette épreuve et, qui sait, en moins de temps, si nous savons rester unis.

Une seconde raison pourrait aussi nous aiguillonner. Ce prestige, cet ascendant spirituel de la France est loin d'avoir toujours correspondu avec la grandeur militaire de notre pays l'ampleur de sa superficie ou le chiffre de sa population. Sans doute la grandeur du règne de Louis XIV, la force de ses armées et de la flotte de Colbert ont contribué à la suprématie française en Europe, à celle de notre civilisation et de notre littérature. Mais il serait injuste d'attribuer ce succès au seul triomphe de nos armes et de sous-estimer l'influence intellectuelle des écrivains, poètes et orateurs, tragédiens ou comiques. Ce n'est pas uniquement, peut-être même pas principalement, les victoires militaires, mais les deux réussites conjuguées qui ont fait du français

la langue universelle : langue exclusive de la diplomatie durant trois siècles, langue de la pensée, langue des salons et des gens cultivés. Cette rage d'imitation de Versailles qui a fait surgir aux quatre coins d'Europe, à Vienne, Berlin, Léningrad et ailleurs, ses châteaux et ses jardins « à la française », n'étaient pas le fruit de traités victorieux, mais le résultat de la séduction qu'exerçaient sur l'Europe l'esprit, les manières de vivre et de penser de la Cour et de la Ville, le luxe du Roi-Soleil, la prospérité économique au moins apparente et la splendeur de production en tous domaines de notre pays.

Cette assertion trouve confirmation au siècle suivant. Le XVIIIe siècle ne compte pas, que je sache, parmi les plus glorieux dans les fastes guerriers de notre histoire ; le XVIIIe siècle cependant est peut-être celui de la plus universelle expansion du rayonnement spirituel de la France. Il n'offre pas davantage la plus riche période de notre production littéraire. Et si notre défaite nous a fait tomber de si haut, ne serait-ce pas qu'à notre insu nous étions tentés d'associer trop étroitement dans notre pensée domination intellectuelle et suprématie militaire ? Ne serait-ce pas que peu à peu nous aurions laissé s'implanter en nous, inavouées, des conceptions matérialistes et païennes, et qu'à la suite des juifs infidèles, la soif de l'or ou de la puissance nous avait fait perdre la vraie notion du royaume des cieux, nous avait fait croire « que Dieu était exclusivement français » ? Alors il y aurait matière à examen de conscience et à révision de jugements de valeur.

Mais il ne faut pas cesser de le redire, le rayonnement spirituel d'un pays, du nôtre en particulier, ne correspond pas nécessairement à l'étendue de son territoire ou au nombre de ses habitants. A ce compte et depuis longtemps, ce serait la Russie, l'Inde ou la Chine qui devrait jouir de la plus large influence intellectuelle. Or, chez nous, bien avant que le royaume n'eût atteint son importance, le prestige de la culture de notre patrie dépassait de beaucoup sa grandeur relative.

Au XIIe et XIIIe siècles, le roi de France est un seigneur redoutable, plus redoutable que tel voisin plus volumineux, et aussi un puissant monarque. Pourtant s'il a bien en mains

un pays déjà homogène, il commande à moins de têtes et d'arpents que l'Empereur germanique. C'est cependant en France que se fondent pour l'Europe les premières et les grandes Universités catholiques : Toulouse, Paris... où l'on affluera des Espagnes et des Allemagnes ainsi que de la Pologne. Paris restera durant des siècles et demeure une des capitales incontestables et incontestées de la pensée humaine et chrétienne. Si nous poussons plus loin notre analyse, nous constaterons encore que cette diffusion et cette influence de la pensée française qui s'est prolongée au cours des siècles, sans proportion avec l'étendue du territoire ou des gens qui l'habitaient, indépendamment aussi, comme nous l'avons noté, de la force matérielle de la nation, n'est pas liée non plus au nombre brut des gens qui parlent notre langue.

Si en Europe et dans les pays méditerranéens, Turquie, Egypte et Proche-Orient, le français restait encore avant la guerre de 1940, et malgré des reculs, la langue la plus parlée, le français n'est pas la langue courante du commerce mondial ni des grands paquebots transatlantiques ou d'Extrême-Orient. L'anglais, ou, pour parler avec plus de précision, l'anglo-américain se parle davantage au delà de la Mer Rouge, dès les côtes de l'Atlantique mêmes françaises, et dans l'immense Asie. Grâce aux pays de l'Amérique Centrale et du Sud, on compte plus de gens à s'exprimer couramment en espagnol qu'en français. Il semble cependant encore incontestable que le français demeure la langue la plus communément parlée, correctement et avec aisance, non seulement par les classes dirigeantes et les salons de tous pays, mais autant et sinon plus par les écrivains, les penseurs ou les savants de l'Univers. On pouvait s'en rendre compte dans les Congrès internationaux ou à la Société des Nations.

Dans un domaine aussi peu matériel que le monde des idées et de l'esprit, tout de mutuel respect et courtoisie, nous refusons d'employer les mots d'hégémonie, de royauté, de primauté de la langue française, et pas davantage nous ne voulons décerner ici des prix d'excellence ni apprécier les grandeurs d'après le tonnage. Ce n'est cependant ni chauvinisme, ni vanité de reconnaître que la diffusion de notre lan-

gue, quand on sait combien le langage est intimement lié à la pensée, témoigne dans le monde d'un rayonnement de tout premier ordre.

D'où vient cette force de rayonnement qui n'est fonction directe ni de notre puissance matérielle ni du nombre de nos concitoyens ? Ne faudrait-il pas la chercher — ainsi qu'on l'a répété — dans une forme et une qualité de culture et de pensée profondément humaines en leur essence, qui nous rend accessibles, quand nous voulons faire effort, les sentiments et les idées d'esprits si différents de nous et qui nous ouvre accès dans toute âme humaine ; bref, pour employer un terme bergsonien, une pensée, une culture, une âme, individuelle et nationale, « ouverte », catholique pourrions-nous dire encore, au sens étymologique du terme, et qui prédisposait peut-être la France à devenir « la Fille aînée de l'Eglise ».

*

Cette dernière réflexion nous introduit sur un plan qui n'est plus celui de la pensée abstraite ou du pur domaine scientifique mais de l'âme humaine totale avec sa richesse de sentiments et d'affectivité. Or le prestige, l'ascendant dont nous jouissons dans le monde, se nuance, pour nous peut-être plus que pour d'autres, d'une sympathie et d'une affection qu'on ne rencontre pas ailleurs. Sans doute, toute connaissance se teinte d'affectivité, toute admiration de bienveillance. Mais je me demande si sur ce point nous ne serions pas quelque peu privilégiés.

On admire en d'autres peuples des qualités que nous possédons moins communément ou à degré moindre. On pourra s'instruire auprès d'eux, les copier, on ne les aimera pas nécessairement. Me trompé-je ? Bien des étrangers nous aiment, nous admirent pour notre équilibre, notre harmonie d'esprit. Nous sommes un pays où il fait bon vivre. Nos mœurs familiales, quand on les connaît, font l'envie de qui nous approche. Combien d'étrangers se retirent chez nous ! Un prisonnier rapatrié me contait récemment dans un train avec quelle note très sentimentale un de ses gardiens allemands,

lui parlait de la France qu'il avait occupée. Reconnaissons-le modestement, nous avons un beau pays, nous sommes aussi, quand nous en voulons prendre la peine, un beau peuple. Combien avec moi l'ont senti durant la guerre et en sont revenus avec une admiration profonde pour la Française et le Français. Cette sympathie et cette admiration pour la supériorité que semblait nous conférer notre qualité de Français, je me souviens l'avoir éprouvée à l'étranger, en Syrie, Egypte, en Europe Centrale. Ce n'était certainement pas, je crois, simple courtoisie pour l'étranger, ni flatterie habile à l'adresse de notre vanité si connue. Je me souviens encore du prestige et de la popularité dont jouissait dans une rue de Beyrouth, que je revois bien, la famille d'un officier supérieur, aujourd'hui général, et qui savait traiter avec une simplicité, une bienveillance et une distinction très française, les Orientaux qu'elle approchait.

Quoi qu'il en soit de semblables anecdotes ou impressions et des conclusions qu'on en peut tirer, on ne peut nier à l'égard de notre pays, chez beaucoup de peuples, des courants de sympathie et d'affection, ou, en contre-partie, d'aversion marquée. Il y a sans aucun doute de la reconnaissance pour notre hospitalité, excessive parfois et qui ne sait pas toujours discerner les victimes injustement persécutées des agitateurs et des malfaiteurs. Reconnaissance encore pour notre bienveillance agissante à l'endroit de tous les malheureux, une générosité, un dévouement souvent désintéressé, et qui nous a fait entreprendre des guerres pour délivrer des peuples opprimés, enfin notre goût de la liberté. Si nous analysons ce sentiment des étrangers à notre égard, nous y trouverons, ce semble, l'hommage rendu non à une supériorité intellectuelle et abstraite, mais cette réussite de spiritualité dont nous parlions tout à l'heure, à une certaine qualité d'âme formée par quinze siècles de christianisme.

Cette réussite de spiritualité à laquelle bien des étrangers rendent hommage, cette faculté de comprendre la pensée et les sentiments d'autrui et de leur communiquer les nôtres, de pénétrer une civilisation, n'apparaît, à mon sens, nulle part plus éclatante que dans le succès de notre empire colonial,

dont la beauté, la cohésion, la fidélité à la mère patrie vient apporter à nos affirmations de tout à l'heure sur l'âme universelle de la France une preuve magnifique et irrécusable.

Dans notre défaite qui n'est pas, nous l'avons dit, la plus effroyable qu'ait connu notre histoire, la fidélité de l'Empire a forcé à juste titre l'admiration du monde, nous a profondément émus et, qui sait, a peut-être grandement surpris plusieurs d'entre nous. En 1914, durant la guerre que nous avons gagnée, nous avions connu des troubles ici ou là : au Maroc, dans le Sud Tunisien, voire des révoltes. Depuis lors, la cinquième colonne avec ses mille formes d'espionnage a essayé de miner, de désagréger notre Empire colonial, comme elle avait gangrené la France. Dans l'humiliation de notre défaite rien n'a bougé dans l'immensité de l'Empire, de Casablanca à Saïgon, et les dissidences n'ont pas été un mouvement d'indigènes. L'Indochine, où il fallait il y a cinq ans réprimer par la force des mouvements insurrectionnels, l'Indochine, lointaine et mal protégée, subissait l'invasion étrangère. Peut-être n'avait-elle jamais été plus fidèle ni plus unie à la mère patrie. Qu'il y ait eu dans cette fidélité, chez certains du moins, l'appréhension de tomber en des mains plus redoutables, il n'est pas impossible. Que ce soit, dans l'ordre de la comparaison et de la relativité, la crainte du pire qui nous ait valu cette vivacité d'attachement, peu importe ! Etre les moins mauvais est encore une manière de rester le meilleur. Et cette fidélité de notre Empire, émerveillement de l'univers, demeure l'hommage le plus profond et le plus touchant rendu à l'activité de nos missionnaires, de nos soldats, de nos administrateurs, des colons, qui ont apporté malgré des fautes, des insuffisances, des négligences regrettables, le rayonnement spirituel de la France. En définitive, religieuses ou prêtres, administrateurs, médecins ou femmes d'officiers et de colons, ces Françaises et ces Français apportaient aux indigènes, non seulement de la propreté et du bien-être, de la santé, — nous en apportons aussi à notre bétail et à nos cultures, — mais bien davantage des raisons de mieux vivre, et chez certaines peuplades, comme chez les nègres, tout simplement des raisons et des moyens de vivre. Nous leur apportions encore et

surtout une manière de les traiter, de traiter avec eux, de leur parler, de penser à leur sujet.

Malgré lacunes et gabegie, en rayonnant le vrai visage de la France, un visage barbouillé parfois et défiguré, ce n'était au fond que l'authentique visage du catholicisme que rayonnaient les Français de l'Empire, comme il nous arrive à nous, chrétiens pauvres et médiocres, de défigurer par nos péchés dans notre vie la splendide figure du Christ. Et si nous analysions bien les sentiments des peuples à notre égard nous reconnaîtrions, je crois, que c'est cette conduite et leurs réactions devant notre attitude qui les classe par rapport à nous. Les uns admirent ce prestige et ce succès, d'autres nous l'envient bassement ou férocement. Car une pareille réussite, à tout prendre remarquable, en dépit de ses défauts, déborde et fait éclater les cadres du plan purement nationaliste ou chauvin. Le nationalisme exclusif ou un patriotisme étroit et païen — Bergson eût dit fermé — ne réussirait pas de pareils succès avec leur cachet propre. Lors même que ce nationalisme s'affirmerait exclusif — comme pourraient déclarer certains libres penseurs — il serait dans ses négations mêmes un nationalisme pétri, imprégné de christianisme qui s'ignore, ou qui ne s'accommoderait que d'attitudes chrétiennes. Les réactions des indigènes à notre égard fournissent peut-être une preuve de cette assertion.

L'estime ou la jalousie qu'on porte à notre pays, provient, en définitive, de cette réussite, malgré fautes et défauts, dans la métropole et dans l'Empire, d'une fidélité à une mission spirituelle.

*

Allons-nous répéter avec les désabusés et les dilettantes dont nous parlions au début : authentiques, inconstestables succès, mais dans le passé, passé splendide, histoire ancienne et, sinon entièrement achevée, du moins, qui ne reprendra pas de longtemps, car nous sommes vaincus.

Notre défaite, loin de nous stimuler, va-t-elle nous abattre et nous laisser écrasés ? Foch avait rappelé en 1914 qu'une

armée, qu'un peuple n'est vaincu que lorsqu'il s'avoue battu... Ce serait peut-être le moment de s'en souvenir.

Cet abattement serait d'autant plus funeste et coupable qu'à l'heure actuelle, dans l'univers, nombreux sont ceux qui comptent sur nous et attendent de la France, pour l'avenir, l'influence de son rôle et l'accomplissement de sa mission.

Nous avons nos raisons de penser, et qui ne sont pas de pur sentiment, que dans le nouvel ordre qui s'instaurera en Europe et dans le monde, quelle que soit l'issue de la guerre, le rôle de la France ne sera pas secondaire. Dans les deux camps adverses on le répète, et, semble-t-il, un peu plus fort à mesure que se prolongent les hostilités et qu'on voudrait nous voir faire pencher davantage d'un côté le plateau de la balance. Des peuples dont nous n'avons pas toujours eu à nous louer, qui pour des raisons diverses, qui sait par notre faute, ont combattu contre nous, ces mêmes peuples à l'heure actuelle affirment sans ambages les espoirs qu'ils placent dans une mission de la France et dans une mission nettement spirituelle. Nos journaux citent parfois des extraits de presse étrangère : espagnols, hongrois, bulgares, roumains... qui parlent d'une vocation de la France. Même si ces condoléances voulaient consacrer la mise en bière de notre pays, elles attesteraient du moins le prestige dont nous jouissons encore. Il semble cependant qu'il y ait plus. Nombre de ces journaux ne nous avaient pas ménagé les conseils, les critiques, voire les insultes et les calomnies en des jours heureux, au temps de notre trop apparente et trop triomphante prospérité. Ces gens-là redouteraient-ils pour leurs intérêts nationaux une défaite trop radicale et une disparition de la France ? Resterions-nous, à leurs yeux, la puissance de premier ou de deuxième ordre, encore la plus capable, peut-être la seule capable, de maintenir dans le monde un peu de justice, de noblesse et de liberté.

Quoi qu'il en soit, certains témoignages échappent, eux, à tout soupçon, le témoignage de ceux qui n'ont matériellement pas besoin de nous ou à qui nous ne pouvons plus porter aucun secours. Je connais telle lettre d'un pasteur protestant suisse à ses amis de France, d'une émotion et d'une suppli-

cation à nous rendre fous d'orgueil, ou plutôt, si nous avons l'esprit du Christ, à nous abîmer d'humilité, devant ce que nous sommes d'un côté, et d'autre part, l'espérance que des hommes mettent encore en nous, et qui semble faire de nous un peuple qui ne s'appartient plus, un peuple un peu prêtre, au fond un peuple élu, un peuple qui se doit aux autres autant qu'à lui-même : se donner la meilleure manière de développer sa personnalité.

« ...Nous savons, écrivait ce pasteur, combien vous êtes saisis par votre misère et votre propre devoir. Mais vous n'allez pas vous retrancher derrière eux comme s'ils étaient votre propriété privée ?... Nous comptons que vous, en tant que chrétiens et en tant que Français, vous ne vous laisserez pas tomber, mais que intérieurement avec votre foi et votre prière, et extérieurement aussi selon votre compréhension et votre force, par vos paroles et par vos actes, vous vous tiendrez avec nous... Précisément parce que, après comme avant, nous aimons et respectons la France, nous ne pouvons ni ne voulons vous laisser aller votre propre chemin, en vertu d'une quelconque cause spéciale à vous Français. Nous avons besoin de vous. Ne séparez pas votre cause de la nôtre, car la nôtre, après comme avant, est aussi la vôtre !... Je puis vous raconter que mon frère P., qui mourut dans la soirée du 20 juin, s'écria dans la faiblesse de sa dernière heure : « Nous ne nous replierons pas au sud de la Loire ! ». Nous ! Comprenez-vous, chers amis Français, ainsi vivaient, entièrement avec vous, durant ces semaines, beaucoup d'entre nous. Mais vous (et nous avec vous) vous êtes repliés loin derrière la Loire ».

A cette supplication du pasteur suisse, évoquée plus haut vient faire écho, ou plus exactement, bien avant cette prière, une voix, combien plus autorisée objurguait la France de conserver son exceptionnelle vocation. Je veux parler de sa S. Pie XII, qui le 13 juillet 1937 — deux ans avant la guerre et la défaite — alors qu'il était Secrétaire d'Etat, prononçait dans la nef de N.-D. de Paris un discours qui à son tour ne pouvait que nous fouetter d'ambition et de générosité. Paroles à la fois prophétiques et encourageantes et qui, dans les jours

douloureux que nous vivons, nous rend l'espérance et nous ouvre les plus grandioses horizons.

« Priez et veillez », s'écriait le Cardinal Pacelli, pour ne pas faire œuvre humaine, d'un triomphe possible, mais certainement éphémère et voué en définitive à la caducité et à la stérilité, bref pour ne pas courir à la faillite de votre vocation « Veillez ». Ce serait presque le troisième point du discours qu'il faudrait reprendre intégralement. Priez et veillez pour ne pas tomber en tentations, concluait le Cardinal. Il eût pu achever la phrase entière du Christ aux apôtres à l'heure de l'agonie : ...l'esprit est prompt, mais la chair fragile. Eh oui ! Etions-nous assez vifs d'esprit, fiers de cette promptitude, de cette pétulance, de cette pénétration d'une intelligence rapide comme la lumière, de son brillant et de sa clarté. Etions-nous assez légers ? Nous tirions vanité de cette légèreté même. Et la chair subitement s'est révélée fragile. L'organisation militaire, diplomatique, « trop peu d'hommes, trop peu d'enfants, trop peu d'alliés », disait Pétain. Etions-nous assez bavards et vains ? Et les Flandres et Paris ne le cédaient en rien sur ce point à Tarascon ou à la Gascogne. Que la défaite nous donne le sens de cette humiliation devant Dieu et Dieu seul, qui nous châtie, mais peut-être pas plus que tel voisin, et non pas certes pour nos obéissances, mais « pour l'infinie désobéissance dont nous avons toujours couvert notre peu d'obéissance ». Que la défaite nous apprenne non le silence triste de l'écrasement et de la mort, mais « la fertile réserve de ceux qui ont, en vérité, beaucoup trop à faire pour pouvoir beaucoup parler ».

« Aimez », nous objurguait encore sa Sainteté Pie XII. Ayez la charité, l'amour, le premier et le grand commandement. Aimez pour triompher des doctrines de haine, des luttes de peuples qui s'entre-déchirent, s'épuisent et, si j'osais ajouter, se suicident, en s'assassinant réciproquement. Aimons-nous d'abord à l'intérieur de nos frontières, pour supprimer les luttes de classes qui nous ont fait tant de mal, « pour résoudre, comme s'explique le pape, dans la justice la plus rigoureuse le problème du prolétariat »,

pour savoir se sacrifier — c'est toujours le pape qui parle — pour accorder au droit d'autrui. Aimons-nous entre catholiques. Quel mal ne nous ont pas fait nos rivalités entre fils de la Sainte Eglise. Qu'au temps où les Français ne s'aimaient pas, succèdent des années où, commençant à se comprendre un peu, ils finiront sans doute par s'aimer. Sachons avoir la fierté, la dignité, la fermeté, surtout dans la défaite, une charité qu'on n'aura pas toujours pour nous et, si besoin est, si les crises réclament l'héroïsme, sachons, comme s'exprime saint Paul, écraser le mal sous l'accablement du bien.

*

Notre devoir de chrétien nous interdit de désespérer jamais de la bonté du Père, de la puissance de sa grâce et de ne pas abandonner, tant qu'il nous reste un souffle de vie, la mission à nous confiée. Notre passé le plus lointain, comme l'histoire toute proche, foisonnent de promesses de relèvements à étonner le monde. Serons-nous infidèles à nos morts, à notre tradition, à l'attente des hommes, surtout de nos amis, à l'attente de l'Eglise et de son chef ?

Quel que soit notre rôle futur, modeste ou sublime, nous avons le devoir impérieux de préparer dès aujourd'hui nos esprits et autour de nous l'âme des autres, de créer le climat propice à cet ordre nouveau dont parlait le Pape, solide, vrai parce que juste, et qui sera le triomphe et le règne du Christ. Alors les souffrances de la défaite, méritées par nos fautes, et qui nous auront davantage associés à la Rédemption du Christ, auront produit les effets bienfaisants voulus par Dieu. Elles nous auront ramené, comme jadis les juifs dans leurs revers, à une pénétration plus chrétienne de la mission spirituelle de la France, elles auront préparé en nous et dans le monde la venue du royaume de Dieu, de ce royaume de vérité, d'amour et de paix, comme nous chantons dans la préface du Christ-Roi, et nous mériterons peut-être d'assister aux Réssurections triomphales du Royaume de Dieu dans le pays de France.

Jean Roche.

LA FIANCÉE IDÉALE

Une enquête aux Chantiers de Jeunesse

L'enquête suivante a été proposée dans une école de chefs d'équipe des Chantiers de Jeunesse, lors du dernier hiver :

« Quelles qualités physiques, morales, intellectuelles et spirituelles désireriez-vous trouver dans votre fiancée ? »

Quatre-vingt-douze réponses ont été fournies, émanant de jeunes de 20 ans dont la majorité, soit 38, est d'origine terrienne, dont 14 seulement appartiennent au monde ouvrier, 7 au milieu employé, et dont le reste, soit 33, est passé par le secondaire, le technique ou le primaire supérieur.



Avant de livrer leurs réponses, un certain nombre de ces jeunes ont éprouvé le besoin de la préfacer de quelques remarques fort instructives pour nous.

Sept avouent par exemple n'avoir jamais, avant cette enquête, réfléchi à la question. Neuf affirment y avoir souvent pensé, et même un étudiant, dont la réponse est remarquable, reconnaît y avoir parfois songé en observant autour de lui la façon dont ses camarades se fiancent et les suites désastreuses que provoquent, la plupart du temps, des fiançailles conclues à la légère.

Quinze déclarent que cette enquête est pleinement justifiée, à leur avis, par l'importance du sujet : le choix réfléchi d'une fiancée. Deux seulement — sous quelles influences ? — déclarent que penser d'avance à la fiancée idéale est un faux problème.

« A proprement parler, on ne choisit pas sa fiancée. C'est une sorte d'instinct naturel qui nous pousse vers elle ; généralement le

physique est en rapport avec les qualités morales et toutes ces qualités font qu'une jeune fille plaît ou non. »

Le second se refuse à y penser, comme s'il attendait, lui, une sorte d'illumination intérieure, un « coup de la grâce » irrésistible :

« Peut-on dire vraiment et sait-on vraiment pourquoi on aime une femme ? Est-ce les qualités physiques, intellectuelles, morales ou spirituelles qui sont à la base de l'amour ? Peut-être, dans une très faible mesure. En tous cas, il y a autre chose, « un je ne sais quoi » impalpable, inexplicable, qui rayonne de l'être tout entier... La femme idéale est celle qu'on aime et non celle qu'on croit pouvoir aimer. La femme idéale est découverte et non choisie. Je ne l'ai pas encore découverte, je ne peux donner aucune précision. »

Quatre, sans se refuser à considérer la question, subordonnent avec raison leurs fiançailles à la découverte d'une situation sociale. Ce sont d'ailleurs des étudiants.

Onze enfin déclarent être déjà officiellement fiancés, ou du moins déjà moralement fixés sur le choix de leur future femme.

Bien d'autres réponses sans doute auraient pu affirmer la même chose, car on devine sous les mots que le jugement de l'auteur n'est plus libre, ni la réflexion à son aise. Mais ils préfèrent ne rien avouer. Respect humain, ou pudeur.

« Demandez à un étudiant ce qu'il espère trouver en sa fiancée. S'il est en société, il vous répondra avec une superbe indifférence qu'il n'y a jamais pensé. Mais s'il est seul et s'il est franc, il parlera, car souvent il y a certainement pensé. S'il refuse d'en parler en public, c'est un peu par respect humain et beaucoup parce que, n'ayant pas de situation, il ne se sent pas le droit d'en parler. »

Peut-être également que celui qui, au vu et su de tous, « flirte », ne se reconnaît pas non plus le droit d'en parler...

Signalons enfin, pour clore ces remarques préliminaires, le contraste inouï entre les réponses fournies à cette enquête par ceux qui se disent déjà fiancés, et ceux qui ne le sont pas encore.

Tandis que la réponse des jeunes non encore fiancés (comme on l'a vu, ils sont la majorité) fait en général preuve

d'une certaine sagesse, ou du moins d'un certain bon sens dans l'exposé et l'ordonnance des diverses qualités qu'ils attendent de leur future femme, au contraire toutes les réponses, sauf une, des garçons déjà fiancés dénotent une sorte d'envoûtement de leur pensée et de leur jugement par la complaisance de leur sensibilité ou de leurs sens. Comme le remarque un de ces jeunes, qui, lui, garde toute sa présence d'esprit :

« On s'aperçoit, dit-il, que celui qui aime ne se pose même plus les questions précédentes. En lui quelque chose est né et l'envahissement de la conscience a été total. La passion a coloré et chargé de nouvelles forces, de nouveaux reflets l'âme amoureuse. Tout d'ailleurs n'y est pas joie. La tristesse vient à son heure, et parler de jugement, de raison en l'occurence, c'est parler dans le désert ou presque. »

Heureux donc le jeune homme qui a pu faire de telles observations avant de se laisser lui-même prendre le cœur. Il aura chance alors d'arriver à maintenir malgré tout en lui la lucidité nécessaire pour décider d'une question aussi grave que l'engagement irrémissible d'une vie à deux. C'est ce que pressent un autre en déclarant :

« En principe le cœur ne doit pas se laisser prendre avant que la raison ait parlé... Pour ma part, je ne veux pas me laisser éblouir par les signes extérieurs de la beauté. Le genre « poupée » ne retiendra pas mon attention. »

Et c'est ce que pratique un autre :

« Je me suis épris d'elle, mais je le lui ai toujours caché, pour pouvoir l'étudier et savoir si elle était capable de faire une femme comme je le désirais. »

*
**

Abordons le chapitre des qualités physiques souhaitées par les jeunes.

Toutes les réponses, ou presque, mentionnent évidemment la santé et la beauté, ou ce qui revient au même une forte constitution doublée du charme propre à la femme.

60 sur 92 exigent formellement la santé physique.

Parmi eux, 9, presque tous ruraux, exigent en outre une hérédité saine.

14 donnent comme raison : leur volonté d'avoir des enfants vigoureux.

34 regardent le sport chez la jeune fille comme un signe et une garantie de cette santé. Les sports les plus souvent notés sont la nage (4), la bicyclette (5), le tennis (4), la marche, le canotage, la montagne, l'auto (!).

Les agriculteurs, eux, voient plutôt dans l'aptitude à tous travaux des champs ce signe de la santé féminine, que les autres demandent aux sports. 7 le notent expressément : on sent qu'ils savent ce qu'ils veulent !

4 pensent à préciser leur préférence pour une fiancée de 2 ou 3 ans plus jeune qu'eux. Plus nombreux ceux qui veulent d'une femme légèrement moins grande, afin, disent-ils naïvement, « de la pouvoir protéger » !

En somme, des idées justes en ce qui concerne la santé ont fait leur chemin dans les milieux jeunes. C'est un résultat appréciable.

Pour ce qui est de la beauté, 70, et plus, en parlent équivalemment, préférant, l'un le terme de charme, l'autre celui d'élégance, dans la tournure, le visage, l'expression. Les précisions relatives à la musculature, au teint, à la chevelure, aux yeux, aux dents évidemment ne font pas défaut, et l'on entrevoit que ces jeunes n'ont pas pu ne pas déjà ressentir leur premier émoi devant une jolie fille. Mais il n'en est pas un, semble-t-il, qui, après avoir noté ses exigences, n'ajoute une restriction de ce genre :

> « Jolie, on ne l'est que pour un temps, et la femme, c'est pour la vie qu'on l'épouse. »
>
> « J'estime, dit un autre, qu'une trop grande beauté est dangereuse dans le mariage, car, sauf de rares exceptions, elle s'allie à la légèreté ! »

D'ailleurs « une grande beauté est rarement une vive intelligence » ; il vaut mieux « un visage expressif d'où se dégage une personnalité ». Qu'elle « soit belle à mes yeux uniquement, conclut un autre. L'opinion des voisins m'est indifférente ».

Et cette sage remarque pour finir :

« Il s'agit de savoir sacrifier les qualités physiques quelquefois, du moins quelques-unes, pour les qualités morales, parce que la beauté est éphémère. »

Sans doute ces garçons sont-ils plus sages sur le papier qu'en réalité ! Encore n'est-ce pas inutile pour eux d'avoir été forcés de l'être au moins cette fois.

« Coquetterie n'est pas beauté », disent-ils encore, et c'est pour eux, sinon pour les filles, une claire évidence.

16, en effet, ont expressément noté dans des termes assez analogues au témoignage que nous citons, leur répugnance pour le maquillage, et 15 pour la vaine coquetterie. Ce sont pour la plupart des gars de la campagne. Pourtant il y en a aussi de la ville, témoins les trois suivants : un employé, un ouvrier et un étudiant.

« Pour moi, une jeune fille qui possédera comme qualités le courage, la franchise et la bonne humeur attirera beaucoup plus mon attention qu'une poupée maquillée jusqu'au bout des ongles. »

« Les blondes oxygénées et toutes celles de ce genre me répugnent profondément. »

« L'expérience nous enseigne, remarque un autre, que beaucoup de jeunes filles qui sont des « flirteuses », sont aussi de parfaites indifférentes religieuses. Elles s'acquièrent ainsi, avec les hommages, le parfait mépris de leurs camarades masculins. »

De ceci les jeunes filles se doutent-elles assez ?... et pour qu'elles s'en doutent, les jeunes gens ne feraient-ils pas mieux, au lieu de leur livrer leurs « hommages », de leur faire sentir quelque peu de leur « parfait mépris » ? Chose curieuse, c'est souvent l'homme qui maintient, à son insu, la mode féminine, alors qu'il lui suffirait parfois d'un mot, d'un geste, pour la faire tomber en poussière. « Qui prétendrait, dit L. Romier, que la coquetterie féminine n'est qu'un jeu ? Détrompez-vous : la femme ne joue pas, comme fait l'homme, pour rien, pour tuer le temps. Elle joue non pour le jeu, mais pour l'enjeu. Quand il n'y a plus d'enjeu, elle renonce ou bâille devant les cartes » (L. Romier : « *Promotion de la Femme*, p. 45).

Ainsi donc la jeunesse masculine, amenée à réfléchir sur

les modes féminines, opte pour une sage mesure et même plutôt pour la discrétion et la réserve ! Que ne sont-ils davantage entendus !

Ce qui ne veut pas dire que les jeunes restent insensibles à l'élégance vraie et surtout à la propreté dans une mise simple mais de très bon goût. Bien au contraire, 18 demandent formellement le bon goût et 25 la propreté. Témoin cet extrait d'une des réponses les plus équilibrées et les mieux pensées de l'enquête :

« Je lui demande l'amour du travail, et par la même occasion, je lui demande beaucoup de goût dans sa toilette corporelle et vestimentaire et une grande simplicité. »

Conditions que cet autre, jeune paysan, se dit heureux de trouver en fait réalisées chez sa fiancée :

« Elle n'aime pas porter des robes voyantes ni de prix, mais plutôt des robes simples qui font valoir encore plus sa taille sportive. »



Passant ensuite en revue les qualités morales, rares sont les jeunes qui pensent à les exiger non seulement de la fiancée de leur rêve, mais encore de sa famille.

7 seulement en font expressément mention : ils veulent, disent-ils, une femme qui soit de bonne famille.

19 pourtant comprennent qu'un mariage, c'est non seulement l'union de deux êtres, mais par eux et en eux l'alliance de deux traditions, de deux lignées, et donc qu'il convient de chercher sa fiancée dans un milieu social analogue au sien. Cette condition revient plus souvent d'ailleurs sous la plume du campagnard que dans la réponse du garçon de la ville, à moins qu'il soit employé. N'en a-t-il pas, en effet, et comme malgré lui, fait l'expérience, lui qui a vu tant et tant de jeunes filles, même de la campagne, déserter la vie des champs pour celle des villes ! En vérité, il lui faut une fille de souche bien paysanne et bien enracinée au sol. Mais tout de même on trouve aussi cette exigence chez le jeune citadin :

« Je la voudrais issue d'une famille aisée, sans être riche, dans

un milieu d'ouvriers assez élevé ou de bourgeois actifs, car je lui veux l'amour du travail et du travail bien fait. »

Il ne s'est d'ailleurs pas trouvé, parmi les réponses à l'enquête, une seule qui ait témoigné d'exigences pécuniaires spéciales. Quand les garçons abordent le sujet, — 6 l'ont expressément fait — c'est toujours avec liberté d'esprit et pour écarter toute apparence de cupidité. Il suffit le plus souvent à leur rêve d'avoir le nécessaire pour se mettre en ménage et pour tenir en ordre leur maison. Grâce à leur travail, pensent-ils, ils pourvoiront au reste.

L'un d'eux, de milieu aisé puisqu'il envisage une fiancée sachant commander des domestiques et organiser un budget, observe par exemple : « que ma fiancée ait en même temps des goûts simples, et qu'en tous cas, elle soit capable de s'adapter aisément à une situation financière difficile, sans être désorientée, sans en souffrir trop ». Sans doute est-ce pour cela qu'il aimerait choisir sa femme parmi des « guides » ou des « cheftaines » ? Bel hommage rendu à la formation de ces mouvements.

Un tiers des jeunes notent parmi les qualités morales souhaitables chez la jeune fille : la vertu d'*économie*.

31 en formulent l'exigence sous une forme équivalente à celle-ci :

« Une femme prodigue a plus tôt perdu une maison qu'un homme. » La femme devra donc être économe, ce qui ne veut pourtant pas dire « avare », précisent 2 ou 3 réponses.

Ceci dit, les garçons notent tous, ou à peu près, comme de souveraine importance, que leur femme devra être bonne ménagère. En réalité, il n'y en a que 29 sur 92 qui aient oublié de le mentionner, et encore est-il probable que ceux-ci même y pensent. 17, par contre, insistent pour que leur fiancée soit bonne cuisinière. L'un d'eux fait même humblement remarquer que la bonne chère a son utilité, ne serait-ce que pour l'apaisement des petits conflits de ménage !

Une dizaine parlent plus savamment de préparation ménagère sanctionnée par des diplômes ménagers. Et même l'un d'eux, un agriculteur, qui sans doute a dû personnellement

se rendre compte des lacunes de cet enseignement à l'école du village, observe d'un ton quelque peu bougon :

« On ne s'occupe pas assez, en France, de la jeunesse féminine, il manque surtout d'écoles d'art ménager. »

La récente loi du 17 mars 1942 lui donnera donc satisfaction (1).

Avec l'économie, et la science ménagère, nombreux sont ceux qui réclament le courage au travail. 28 le demandent formellement et 24 équivalemment en souhaitant que leur future femme soit « vaillante », énergique, « volontaire ». Cette note paraît neuve. Il n'est pas douteux que l'expérience virilisante qu'eux-mêmes font aux Chantiers ne leur ait déjà révélé l'irremplaçable rôle de la volonté dans une destinée humaine et donc a fortiori dans un foyer.

Tel ou tel remarque à ce propos, par exemple ce jociste qui a également fait du scoutisme :

« Dans les Chantiers nous devons tremper notre caractère et acquérir une volonté ferme pour devenir des hommes de caractère, capables, après notre libération et dans le courant de notre vie, de choisir une femme de qualité pour fonder un foyer sur des bases solides. » Et il ajoute : « C'est aussi sur ce point que je serai le plus difficile, car je veux une fiancée sérieuse, extrêmement sérieuse... une femme d'intérieur. » Il a sans doute de qui tenir. En tous cas, il a reçu une formation chrétienne dont il a su apprécier toute la valeur, puisqu'il remarque ailleurs :

« Je veux une femme catholique pour bien élever mes enfants et les mener dans le bon chemin. L'Eglise n'a toujours donné que de bons conseils. »

Ce même mot « femme sérieuse » revient souvent sous la plume de nos jeunes : 17 fois explicitement et 34 fois équivalemment sous des expressions diverses comme : honnête, probe, fidèle, pourvue d'une bonne moralité. 5 veulent une épouse vierge.

C'est donc près des trois quarts de ce groupe de jeunes qui se soucie de la tenue morale des jeunes filles. Ils pressen-

---

(1) Voir « *Renouveaux* », 15 mai 1942 : « L'enseignement ménager familial obligatoire ».

tent sans doute plus ou moins confusément ce que l'un d'eux exprimera si bien : qu'une femme volage ne peut que faire avec sa frivolité l'apprentissage du divorce :

« Pour moi, je préférerais qu'elle ne fréquente pas trop, car, à mon avis, je juge que presque toutes les femmes qui fréquentent trop sont plus ou moins attachées à leur foyer. »

Certains ont pourtant scrupule de se montrer trop exigeants sur ce point, du moins pour le temps qui aura précédé les fiançailles.

« Je ne demande qu'une chose, c'est qu'elle soit sérieuse. Si l'on est moderne (c'est un ouvrier qui parlé) l'on ne rechigne pas si elle a un peu flirté, mais pas plus loin. Car si l'on se met à sa place, elle n'en demande qu'autant. »

Il y a dans cet aveu d'un ouvrier, un jociste d'ailleurs, un accent de sincérité respectable, car on sent chez ce jeune que le passé est bien renié et qu'une vie nouvelle va commencer pour lui.

Mais il n'en est pas toujours de même, par exemple chez ceux qui, de façon plus ou moins voilée, déclarent :

« Je n'exige pas de ma fiancée des qualités que je ne possède pas moi-même ! »

« J'admettrais que ma fiancée garde sa personnalité sans la subordonner à la mienne. »

« Elle doit me laisser mes libertés et ne pas s'occuper de mes affaires personnelles. »

Sans aller jusque-là, il y en a tout de même un grand nombre, de ces jeunes, qui passent pratiquement sous silence les exigences de la fidélité conjugale, et, chose remarquable, nous l'avons déjà dit, les fiancés de fait se rangent presque tous dans cette catégorie. Ils se taisent tous ou presque sur ce sujet. L'amour n'est-il pas aveugle et par trop insouciant ? Témoin ce naïf aveu :

« J'arrivais quelquefois à lui chercher des défauts, mais je ne lui en trouvai pas. »

Ah, cher jeune ! Souhaitons-lui, du moins, aussi peu de déceptions que possible !

Plus averti cet autre, lorsqu'il écrit :

« ...Sans doute il est difficile de trouver une jeune fille ayant toutes ces qualités. Mais je ne suis pas comme certains jeunes gens qui estiment que toutes les jeunes filles sont légères, qu'aucune n'est sérieuse. Il y en a. D'ailleurs si les jeunes filles ont parfois une mauvaise mentalité, n'est-ce pas la faute des hommes qui trop souvent ne pensent aux femmes que pour s'amuser avec elles, et les laisser ensuite quelle que soit leur situation. Pour souhaiter une fiancée idéale, il faut d'abord la mériter. »

La franchise est encore assez souvent notée comme une condition de vrai bonheur conjugal, soit 19 fois.

Plus fréquemment reviennent (35 fois) les qualités de caractère, comme la douceur, la patience, la docilité, la souplesse. 3 spécifient : l'absence de jalousie, — 2, l'absence de rancune, — 9 (ce sont des agriculteurs presque tous), l'absence de commérages et de bavardages inutiles, — 4, la politesse, — 7, le sens de la justice, — 1, l'humilité.

Ce sont alors surtout les qualités de la compagne que nos jeunes envisagent. L'un d'eux le dit expressément :

« Ce que je recherche dans ma fiancée, c'est mon complément. Raisonnable, pour contrebalancer ma légèreté. »

« Une seule affaire permettra de résoudre toutes les autres : si une solide affection règne entre les deux époux, si chacun d'eux est capable de toujours aimer l'autre, même à travers les petites querelles de ménage. Beaucoup de difficultés se trouveront de ce fait aplanies. »

« Je veux, dit un troisième, une jeune fille sérieuse qui ne me prenne pas par amour, mais par affection. Jeune fille difficile à trouver, en ce temps-ci, mais alors je préfère rester célibataire. »

En effet, sans aller aussi loin que celui qui déclare naïvement ou égoïstement (?) : ma fiancée « devra aimer son mari en tous points, même s'il a des défauts », une bonne quinzaine ont compris qu'il valait mieux parler de confiance mutuelle, de don total, que d'amour foudroyant et de passion aveugle.

« Il faudra que vous sachiez écouter et parler tour à tour pour m'aider, écrit celui-ci en s'adressant par la pensée à sa fiancée, pour me soulager, m'encourager. Je vous espère douce et patiente, mais aussi vive et énergique pour me supporter plus aisément et me doubler au besoin. »

« Je désire, écrit un autre, que ni l'un ni l'autre ne se sente en état d'infériorité par rapport à l'autre. »

Quelques-uns — ils sont rares, deux tout au plus — ont poussé leurs réflexions en réaction contre un certain féminisme récent, jusqu'à formuler ainsi leur conception de l'égalité personnelle des époux dans l'union conjugale. Le premier — un jéciste déjà fiancé — écrit de celle qu'il aime :

« Elle ne possède aucune de ces idées féminines qui proclament que la femme est semblable et égale à l'homme ; elle connaît la valeur de l'union de deux êtres, car elle est chrétienne. Elle a une juste compréhension des choses humaines, sachant qu'il faut que les deux êtres qui veulent former un foyer soient indulgents l'un pour l'autre. »

Et l'autre, cet étudiant, jéciste également, et qui semble parvenu à une vraie maîtrise de soi :

« Abandonnons les idées féminines en vogue et pourquoi faire de la femme l'égale de l'homme, alors qu'elle est son complément naturel, voulu par l'ordre divin ? et qu'elle ne peut trouver son plein épanouissement que dans cette seule voie ? Soumission affectueuse. En revanche, protection amicale et tendre, compréhension et sollicitude, fidélité et respect à toute épreuve — confiance justifiée et sans limites — le don de soi le plus complet qui soit, c'est le propre de l'amour, se donner, en somme. (Rappelons-nous l'exemple suprême divin.) »

Tel leur paraît être l'idéal de l'union et voilà pourquoi les meilleurs réclament de leurs fiancées d'être déjà de fortes personnalités.

« Au risque de nous heurter, je voudrais que ma femme soit femme de caractère. Les fiançailles devant permettre aux futurs époux de se connaître, il importe qu'ils ne se cachent aucun trait de caractère. »

« La fiancée idéale ne doit pas être sortie d'une « boîte à coton », déclare un instituteur. Elle doit connaître la vie et ses embûches, et être capable de les éviter. Ma fiancée doit être une personnalité bien accusée. »

Mais de pareilles réflexions restent le fait d'une toute petite élite : trois ou quatre sur la centaine. La masse, elle, ne va pas jusque-là. Il lui suffit d'exiger d'une jeune fille des qualités de douceur, de patience et de souplesse de caractère, une volonté sérieuse de fidélité. C'est la note qu'effectivement reflète, à part quelques rares réponses d'égoïstes, l'ensemble de l'enquête.

Mais passons à un autre chapitre des vertus morales :

« Pour moi, déclare celui-ci, un jéciste, je vois chez ma fiancée la future mère, avec une famille nombreuse, et la future compagne pour la vie. »

La future mère !

C'est peut-être, Dieu merci, le trait qui a le plus marqué les réponses de cette enquête. Les trois quarts des réponses font en effet allusion à la volonté d'avoir des enfants, et l'on sent que ces jeunes ont quand même entendu maintenir à sa vraie place la fin première du mariage : la procréation et l'éducation des enfants. 44 d'entre eux expriment le désir de trouver en leur fiancée les qualités qui feront d'elle une excellente éducatrice. 27 réclament des qualités de cœur qui lui feront aimer leurs enfants — plus de 20, comme nous le redirons plus loin, lui demandent une conviction religieuse apte à procurer une bonne éducation des petits.

Le moins ambitieux écrit :

« Qu'elle sache élever au moins un enfant ! »

Ce qu'un autre, un illettré presque, mais plus sincère, traduit ainsi :

« Je voudrais qu'elle ait assez de capacité pour partager avec moi les peines et les plaisirs, résister aux difficultés qui peuvent arriver ; et, dans la mission de mère, élever ses enfants dans la voie du Maréchal. »

Même note chez un autre :

« Que ma fiancée soit pénétrée de l'idée de famille, qu'elle suive et approuve les directives du Maréchal Pétain sur la mère de famille, sur la famille telle qu'elle doit être à présent, c'est-à-dire avec des enfants ; femme d'intérieur, bonne éducatrice, j'entends par là sachant élever les enfants dans l'esprit de la France nouvelle. »

« Car, dit un autre, ma femme devra avoir des enfants qui puissent être cités en exemple. »

Mais hélas, ils ne sont que trois jeunes à penser explicitement à la famille nombreuse, ou du moins à déclarer vouloir en fonder une !

Est-ce de l'égoïsme ? Nous ne le pensons pas, car encore assez nombreuses sont les réponses de cette enquête — 24 en fait — qui réclament de la jeune fille des qualités de

charité, de bonté, de dévouement envers les étrangers à la famille : c'est déjà beau d'y avoir songé. Nous supposons plutôt que l'idée de la famille nombreuse viendra quand des exemples plus répétés seront sous leurs yeux. Déjà, en ce domaine, la L. O. C. suscite en monde ouvrier, d'abord des étonnements, puis des sympathies. Un jour, l'imitation suivra.

*
**

Sur le chapitre des qualités intellectuelles, nos jeunes se révèlent bien français, c'est-à-dire avec le sens de la mesure et le bon sens qui caractérise notre race.

Tous, ou à peu près, réclament en effet des femmes équilibrées plutôt que des femmes étincelantes d'esprit. 24 demandent à leur épouse une instruction semblable à la leur, et 11 les connaissances nécessaires pour se faire seconder, soulager, et au besoin remplacer. Deux seulement parlent de femmes capables d'être par eux consultées ! Méconnaissance, hélas, trop traditionnelle en France, du don de conseil pourtant si réel chez la femme ! Il y aurait en vérité encore place sur ce point pour une éducation plus éclairée des jeunes gens en vue du foyer.

Tout de même la promotion récente de la jeune fille aux études secondaires et aux diplômes les a frappés et a, semble-t-il, trouvé leur approbation. Tout en repoussant explicitement la silhouette du bas-bleu, quatre voudraient des fiancées ayant fait le secondaire et présenté le « bac », quatre le brevet. L'objectif qu'ils paraissent chercher est celui d'une femme capable de partager leur conversation, ou celle de leurs hôtes : 20 en expriment en tous cas le désir formel et 6 disent vouloir d'une femme aimant la lecture à deux. Un seul réclame de sa femme le sens social ; et c'est un ouvrier.

« Au point de vue intellectuel, je demande à ma fiancée une intelligence suffisante pour lui avoir fait acquérir une culture générale correspondant à celle du brevet ou du baccalauréat. Sur des points plus précis, je voudrais qu'elle connaisse l'essentiel des problèmes sociaux qui intéressent la famille. Je lui demanderais aussi des connaissances assez poussées en secourisme et en hygiène, et sur ce dernier point, j'exigerais que la pratique accompagne la théorie. »

Que ne trouve-t-on de pareilles exigences sociales dans le monde de la bourgeoisie !

Les étudiants, eux, ont été éclairés et instruits par le spectacle des Facultés. Ils sont plus que d'autres avertis du danger de femmes pédantes ou évadées des réalités familiales et ménagères.

Tel désire prudemment par exemple :

« un certain degré d'instruction qui donne plus de finesse, plus d'esprit. Sans excès cependant, car il en est qui profitent de leur culture intellectuelle pour désapprécier la valeur et les paroles de leur mari. »

Tel autre, plus explicite encore, remarque :

« Une femme n'a pas besoin d'avoir des réparties recherchées et spirituelles pour avoir des talents de ménagère et être bonne mère de famille. Je veux une fiancée intelligente mais simple, qui n'ait pas de ces coquetteries d'esprit si recherchées avant la guerre. »

Tel autre, plus marqué par sa formation littéraire, et plus poète peut-être :

« Il pèse sur moi tout le fatras de mes lectures, mais je veux mettre en dehors de ce fatras l'Yvonne de Galais du « Grand Meaulnes », et son image est en moi une mesure de la sienne. »

Ou encore : « Ce qu'il me faut : une union complète entre nous : j'aime le travail intellectuel, il faut que vous puissiez, non pas seulement vous y intéresser pour me faire plaisir, mais en vivre (tout au moins en partie) du fond de vous-même. Je vous veux cultivée plutôt que savante, apte à tout saisir et assimiler plutôt qu'en possession d'un amas de connaissances : ainsi nous achèverons de nous former ensemble. Ce n'est pas pour que nous soyons du même avis, du même goût, mais pour que nous puissions nous comprendre, nous suivre toujours. »

Enfin cette réflexion, d'une sagesse qui révèle une influence vraiment éducative dans sa vie :

« Je veux que l'instruction de ma fiancée soit en rapport avec la mienne. Le soir, quand on fera le point de la journée, son intelligence la rendra plus agréable ! »

Plus exigeants paraissent nos jeunes dans le domaine artistique. Fréquemment on rencontre, en effet, dans leurs réponses des notations comme celles-ci :

« Je la voudrais soigneuse au ménage sans doute, tout en aimant faire quelques sorties, et ne s'abrutissant pas malgré tout aux exigences quotidiennes. »

« Qu'elle aime le cinéma (de bons films), la musique, le théâtre, et la lecture. »

Avec modération pourtant, précise un autre :

« Qu'elle ne me demande pas de l'emmener trop souvent au cinéma, au théâtre ; je penserais qu'elle s'ennuie en ma compagnie. »

C'est plutôt d'ailleurs le goût de la musique qui revient le plus souvent : 11 fois. Chez l'un , il semble même que ce soit le fond de sa religion :

« C'est dans la musique que la communion des âmes peut se faire le plus intime. »

Viennent ensuite seulement le théâtre et le cinéma. Il n'y en a qu'un pour désirer chez sa fiancée le goût de la danse, tandis que quatre, au contraire, — ce sont des ruraux qui connaissent les méfaits des bals de village — réclament nettement que leurs futures femmes n'aient aucun goût pour ce dangereux divertissement.

Ainsi donc l'enquête révèle le fond stable du tempérament français. La récente vague de féminisme est passée, sans enlever à notre jeunesse masculine son bon sens. Ce sont des femmes d'intérieur avant tout que veulent nos garçons. Mais ce courant de pensée a eu cela de bon que les jeunes gens sont prêts à associer davantage leur femme aux préoccupations générales de leur vie et donc enclins à réclamer d'elle une culture plus large.



Le questionnaire de l'enquête s'achevait sur cette interrogation : « Quelles qualités spirituelles voudriez-vous voir dans votre fiancée ? » Or, il s'en est tout de même trouvé quatre ou cinq sur 92 pour ignorer ce que signifiait ce mot : « spirituel ». Embarrassés, ces 4 ou 5 ont parlé de goût pour la plaisanterie, de gaieté, etc... Ils sont heureusement exception. La grande majorité a compris. Nous voulons, disent-ils,

en général, une fiancée qui ait une religion. « La même que moi », précisent-ils, pour qu'il n'y ait pas de heurts dans le ménage, pour que nos enfants soient bien élevés. Nous voulons une jeune fille catholique, chrétienne, précisent 60, pratiquante ajoutent une vingtaine, tandis qu'environ 17 vont plus loin et requièrent explicitement une foi ardente et une conviction solide.

Parmi ces derniers, on distingue vite — et ils paraissent hélas rares — ceux qui ont eu des mères vraiment chrétiennes : eux-mêmes reconnaissent le bienfait de pareille influence.

« Je veux une fiancée catholique pratiquante, avec une foi solide et vraiment enfoncée, enracinée au fond du cœur, pour pouvoir tenir et transmettre cette foi à nos enfants dans les coups durs, comme je l'ai vu faire à ma mère. »

« Je veux ma fiancée, ajoute un autre, élevée dans le respect de ses parents et dans de profondes convictions religieuses, cette religion étant le catholicisme ; mais sur ce point je ne lui demande qu'une foi ardente, me faisant un devoir de l'éduquer plus tard, si besoin est. »

Mais il y a aussi le jeune qui vient de retrouver sa foi chrétienne grâce au mouvement de jeunesse. Il souhaite alors trouver la même expérience avec les mêmes convictions chez sa future femme :

« Qu'elle soit catholique, faisant partie d'un mouvement de jeunesse catholique, J. A. C. F., Ligue, n'ayant pas honte des pratiques religieuses. »

Ou encore :

« J'exigerai de ma femme une complète identité de vues sur les problèmes essentiels et cela pour des raisons purement personnelles, de conviction religieuse. L'idéal chrétien ne s'accommode pas de demi-mesures faciles, de contacts superficiels. Il veut, comme le dit le prêtre, l'union totale. L'union charnelle et l'union des âmes couronnant le tout. Il ne saurait y avoir de flottement dans un tendeur de cette valeur. Quand on s'engage pour un coude à coude de plusieurs lustres, il ne faut pas la moindre fissure, il faut l'homogénéité parfaite, la même volonté, le même désir de mieux faire, de se parfaire l'un l'autre. »

Celui-là, en vérité, a analysé et réfléchi ce que d'autres n'ont fait que sentir confusément :

« Je veux une femme avec des croyances fermes, une idée élevée sur le sens de la vie, une charité envers Dieu et les hommes qui donne un but à son existence. »

« Une femme qui élève les enfants dans l'amour de Dieu », dit un jaciste, « car, observe un autre, je suis sûr que si ma fiancée aime et suit les conseils de Dieu, ce sera le plus important pour moi. »

« Une femme sans croyance est une femme généralement sans parole, sans respect pour quoi que ce soit, et en particulier pour le caractère solennel du sacrement de mariage. »

Ce qui n'empêche pas que beaucoup, et quelquefois des meilleurs, spécifient : « pourvu que ma femme ne soit pas crédule », ni « bigote », et les moins fervents précisent « qu'elle soit assidue aux offices mais sans exagération », remarque qui revient jusqu'à sept fois dans l'enquête.

Enfin il ne s'en trouve qu'un à s'être déjà assez aventuré dans les voies spirituelles pour ne pas craindre l'épreuve, mais au contraire entrevoir la croix comme le sacrement douloureux mais bienfaisant de l'union des cœurs :

« Je ne crois pas que jamais mariage se soit fait sans que des difficultés n'aient surgi avec plus ou moins de force. Il faut les aplanir. Mais c'est une excellente école. La future femme se révèle mieux dans l'épreuve que dans la facilité amoureuse... Attachons-nous à la dure et bienfaisante réalité. Défions-nous du rêve insensé de bonheur sans effort, le vrai bonheur est dans la lutte. Il faut aimer l'obstacle. Croit-on qu'on le franchit mieux les yeux fermés ? En tous cas, n'exigeons pas trop de notre fiancée. Exigeons tout de nous, d'elle ensuite ! »

Pensée magnifique qui console des tristes lacunes de l'enquête. Car ils sont tout de même 32 à ne formuler aucune exigence religieuse vis-à-vis de leur future femme et trois des jeunes déjà fiancés ne s'inquiètent plus guère de ne trouver dans celle qui sera leur compagne et la mère de leurs enfants, qu'une pratique religieuse assez molle et intermittente ! Heureusement, il ne s'en est trouvé qu'un pour avoir le jugement assez faussé — nous ne pensons pas que ce soit cynisme — pour déclarer :

« Je la laisse libre d'avoir une religion autre que la mienne, ce qui

importe avant tout, c'est que nous formions un ménage uni dans les joies comme dans l'adversité. »

« D'après moi, déclare un autre, chacun doit être libre d'avoir ses idées. »

***

Conclusion.

Il ne faudrait pas que la relation que l'on vient de lire et qui aura pu paraître assez réconfortante dans l'ensemble ne nous induise en erreur. Songeons, en effet, que nous avons à dessein dégagé des 92 réponses tout ce que nous pouvions y trouver de mieux, que nous leur avons fait rendre tout le plus savoureux, à la manière dont on exprime le suc d'un beau fruit mûr.

Peut-être avant de fermer ces pages conviendrait-il de réfléchir malgré tout à ce qui n'a pas été dit, à toutes les omissions qu'il est forcément plus difficile de rétablir. Ainsi, pourquoi tel jeune, un instituteur, a-t-il remis une page blanche, ou presque, dont la réponse se réduit à cette seule phrase laconique :

« Fiancée idéale ! Elle sera au moins dévouée et honnête ! »

et c'est tout... Pourquoi ? Parce que cette enquête ne lui a pas plu ? ou lui aura paru indiscrète ? parce qu'il n'entend pas se marier ? ou simplement parce qu'il n'a pas envie de prendre la vie à bras le corps ? On ne sait...

Mais surtout pourquoi 32 jeunes sur 92 restent-ils indifférents au problème religieux ? et pourquoi sur ce nombre s'en trouve-t-il 12 dans le même atelier ? Ne serait-ce pas que, dans cet atelier, comme hélas dans toute la France, a dû jouer la terrible loi du respect humain ? L'homme au fond est moral et religieux, l'enquête le prouve. Mais advienne une influence positive pour s'exercer sur lui et le détourner de ce qu'on nomme ironiquement la « superstition », et lui prêcher le retour au « bon sens » (traduisons : à la médiocrité, à l'égoïsme blasé et stérile !), alors tout sentiment religieux, tout élan généreux même retombe stérilisé, comme une tige de fleur cassée !

C'est en effet la note générale qui, sans parti pris, se dégage des réponses de cet atelier. Il doit s'y trouver sans doute un meneur irréligieux : car il y règne une sorte de moralisme assez terre à terre, un vague scepticisme...

Ce qui étonne encore et déçoit, c'est, dans les réponses qui émanent surtout du monde rural, un certain matérialisme diffus. Ces jeunes sont tentés de ne regarder avant tout qu'aux qualités « utilitaires » de la femme : « Saura-t-elle travailler à plein ? être économe ? bien faire la cuisine ?... »

Enfin, ce qui frappe par-dessus tout, ce sont les exigences de gaieté qu'ont tous ces jeunes. Il n'y a peut-être pas de qualité de caractère qui ait rallié autant de suffrages que la gaieté : 40 sur 92, alors que la patience, et l'honnêteté ne viendraient qu'ensuite avec 35.

Tout est-il justifié dans ce besoin de gaieté ? Sans doute, c'est la jeunesse qui parle, et rien de plus naturel à un jeune que d'aimer le bonheur vrai et même le rire. Pourtant cette exigence répétée ne soulignerait-elle pas ce que l'on sait par ailleurs, que notre jeunesse française livrée à elle-même s'ennuie, du moins qu'elle s'ennuyait, qu'elle ne savait plus se réjouir ni se divertir sainement, et que, trop souvent, c'était au flirt et aux plaisirs frelatés qu'elle allait demander quelques instants d'évasion hors de soi !

Oui, manque de vie intérieure, vide spirituel, ceci paraît caractéristique dans les réponses issues de la masse, d'autant plus que certaines autres réponses tranchent au contraire davantage par l'expression d'un dynamisme enthousiaste et vibrant puisé aux sources de la vie intérieure.

Qui remplira alors ce vide spirituel ? Ah ! si ce pouvait être précisément la femme, celle à qui le Créateur a donné le charisme de vivre pour l'intérieur et de vivre à l'intérieur, la faveur de pouvoir se recueillir plus intensément que l'homme ! Mais pour cela il faudrait que l'éducation de la jeune fille se fasse plus consciemment en vue de sa véritable vocation qui est non pas de « s'évaporer » et de « se divertir », mais au contraire de « se réserver » et de « s'intérioriser » par le moyen de la prière et de la réflexion, de la virginale pudeur et du respect sacré de la vie !



Jeunes filles qui lisez ces lignes, méditez donc sur les vœux de la jeunesse masculine qui vous attend — méditez également sur les lacunes de ces caractères souvent aveulis ou efféminés, quelquefois par votre faute. Ce sera votre vocation dans l'avenir de les relever, et de les soulever, puis avec eux de commencer l'ascension vers l'idéal dont vos âmes ont plus aisément le sens divinatoire. La femme n'a-t-elle pas été donnée à l'homme comme une « aide semblable à lui » !

Et vous, jeunes gens, n'attendez pas la dernière heure pour vous poser la question qu'a loyalement formulée cette enquête : quelles qualités exigerez-vous de votre future fiancée ? Cherchez dès à présent à répondre à cette question : vous expérimenterez alors, à votre tour, la vérité que renferme le noble aveu de ce jéciste de 20 ans à la fiancée de ses rêves :

« Lorsque je peine, lorsque je me forme — je forme en moi votre personne par ma peine ; car votre image est en moi le reflet inconscient de moi-même, tout au moins (car il faut être modeste après les qualités que je réclame de vous) le reflet de ce que je voudrais être ! Pour cela, il ne me reste donc qu'à lutter et à pousser ma vie intérieure, alors je serai mieux en état de vous rencontrer. »

Stanislas de LESTAPIS.

RÉALITÉ JURIDIQUE ET RÉALITÉ SOCIALE (1)

Les réalités juridiques n'ont leur plein sens que si on les considère engagées dans la vie sociale. On ne peut se contenter de les étudier en elles-mêmes. Isolées du milieu social, elles sont comme un mécanisme au repos ; leur rôle n'apparaît pas clairement ; « un texte législatif pris à lui seul n'est qu'une ossature dépouillée de ce qui en fait la vie » (2). Bien plus : avant d'être engagé dans la vie sociale, souvent le droit n'est pas encore complètement déterminé. La vie sociale fait un choix dans les structures proposées par le droit, utilise telle réalité juridique plus fréquemment que telle autre. Elle renonce à peu près entièrement à certaines facultés que le droit lui avait concédées et donne un sens précis à des notions qui, dans le cadre du respect des textes, étaient susceptibles de bien des interprétations. Enfin, elle impose au droit certains gauchissements, certaines déformations. D'une manière plus générale, la vie sociale est un élément essentiel de la physionomie d'ensemble des phénomènes juridiques.

Enfin, le milieu social n'est pas toujours parfaitement docile à la règle de droit ; souvent, la réalité juridique n'est que partiellement acceptée ; d'où une dualité du juridique et du social. Aussi, l'engagement du droit dans la vie sociale constitue-t-il un phénomène qui mérite de retenir à la fois l'attention du sociologue et celle du juriste. Le sociologue ne saurait se contenter de l'étude des « infrastructures so-

---

(1) Ces pages sont extraites d'un ouvrage qui paraît prochainemené : « *Réalité juridique et réalité sociale* ». Etude sur les rapports entre le droit et la sociologie et sur le rôle du droit dans la vie sociale, 211 p. in-8°, Sirey 1942.

(2) Henri Capitant, *Fonction du droit comparé dans l'Œuvre Juridique de Raymond Saleilles*, p. 167.

ciales » ; il n'aura une vue complète du « social » qu'à la condition de tenir compte de l'action des réalités juridiques sur la vie sociale. Le juriste, de son côté, pour atteindre à une compréhension complète du droit, devra joindre à l'étude de la réalité juridique prise en elle-même, une étude du mode d'engagement de cette réalité dans la vie sociale. Il ne pourra se contenter de considérer le droit en lui-même ; il devra chercher à connaître son comportement social, faute de quoi la science juridique serait incomplète, appauvrie, voire faussée.

Cet élargissement de point de vue est une des préoccupations les plus actuelles de la science du droit. M. Joseph Barthélemy l'a marquée avec beaucoup de force : « Le texte qui organise, ordonne, écrit-il, a une importance que l'on ne saurait nier. Mais l'étreinte des réalités par ce texte est autrement intéressante. Qu'est-ce donc que la lettre morte et morne, l'article écrit noir sur blanc, sans les hommes qui le mettent en œuvre, le tournent, le torturent pour le mettre en accord avec leurs volontés, leurs ambitions, leurs passions, leurs erreurs ? Au bout de peu d'années on trouve dans les textes bien d'autres choses que ce que leurs auteurs ont pensé y mettre » (1).

Cette conception de l'étude des réalités juridiques offre un intérêt tout particulier pour l'histoire constitutionnelle des peuples : « Les constitutions, dit M. Seignobos, ne sont que des conventions officielles sous lesquelles se cache la vie politique véritable. Le droit constitutionnel est un prétexte qui recouvre les conflits réels des forces, des intérêts et des sentiments. Voilà pourquoi l'image des constitutions donne une idée fausse de la réalité ; les règles sont constamment faussées par la pratique ou brisées par les crises ou les révolutions. Ce qu'il faut donc étudier, c'est la pratique et les crises qui la modifient » (2).

Dans ces perspectives, M. Mirkine Guetzevitch a pu défi-

---

(1) Joseph Barthélemy, *Avertissement* pour le premier numéro de la *Revue d'Histoire Politique et Constitutionnelle*, janvier-mars 1937, p. 8.
(2) Seignobos, *Etudes de Politique et d'Histoire*, p. 43.

nir de façon assez heureuse les rapports entre histoire constitutionnelle et histoire politique : « Le droit constitutionnel opère avec les règles juridiques, la science politique vérifie l'application politique de ces règles, elle cherche les tendances du droit, la signification politique de ses normes, le rendement d'une loi, le rendement politique des institutions et des régimes. Si les textes constitutionnels appartiennent au droit constitutionnel, l'appréciation du fonctionnement des institutions relève de la science politique... et cette observation du rendement politique des institutions est intimement liée à l'histoire constitutionnelle qui ne peut pas être conçue en dehors de la méthode de la science politique. Ou l'histoire constitutionnelle reste une histoire extérieure, une chronologie des faits et elle ne porte aucun jugement sur les institutions, ou elle applique la méthode de la science politique et, dans ce cas, elle permet d'étudier scientifiquement le rendement politique des institutions. Ce qui importe, c'est l'ensemble constitutionnel et politique de la vie d'un peuple. Le connaître, c'est faire l'histoire constitutionnelle... (1).

Revêtement juridique et infrastructure sociale.

Après cette vue d'ensemble sur le problème de l'engagement du droit dans la vie sociale, entrons dans des analyses plus précises des rapports qui s'établissent ainsi entre réalité juridique et réalité sociale.

Dans une première perspective, l'étude de l'engagement de la réalité juridique dans la vie sociale consiste simplement à rechercher dans quelle mesure sont observées les règles posées par le droit. Il s'agit d'établir le pourcentage de violation de la loi, ou corrélativement, son degré d'observation. Cette recherche, sociologiquement, n'est pas sans intérêt. Il est fort important de distinguer, dans l'ensemble du droit d'une société, les règles effectivement appliquées de celles qui sont tombées en désuétude ou sont systématiquement violées. N'arrive-t-il pas souvent dans les études de droit, que

(1) Mirkine Guetzevitch, *Propos de Méthode, Revue d'Histoire Politique et Constitutionnelle*, 1937, p. 520.

l'on s'arrête assez longuement à des normes juridiques qui, socialement, n'ont joué pratiquement aucun rôle ? Quant à la violation du droit, c'est évidemment en droit pénal qu'elle mérite tout particulièrement d'être considérée ; elle est l'objet d'un ordre de recherches bien défini, qui constitue la science du crime ou criminologie.

Mais il est des situations intermédiaires où le droit n'est ni parfaitement identifié avec la réalité sociale à laquelle il s'applique, ni complètement rejeté ; l'engagement de la réalité juridique dans la vie sociale se présente alors comme un phénomène complexe dont l'analyse doit plus spécialement retenir l'attention (1). Le droit apparaît comme un revêtement de la réalité sociale sous-jacente. Ainsi la réalité sociale totale se trouvera constituée de deux types d'éléments qui, bien qu'en étroite relation, ne seront pas confondus : le revêtement juridique d'une part, l'infrastructure sociale d'autre part.

Cherchons donc à caractériser sommairement les principaux aspects de ce dualisme. M. Aron en a donné une assez juste analyse : « La notion de réalité juridique, dit-il, est équivoque. Ou bien, en effet, on tient pour réelle la conduite des hommes. Le droit économique réel à une époque est le droit tel qu'il a été effectivement appliqué. Une telle réalité serait multiple, incohérente, faite à la fois d'actes observables et d'états psychologiques, ou bien, au contraire, la réalité juridique serait celle des impératifs légaux. La science du droit reconstruite, aussi rationnellement que possible, serait comme la mise en forme idéale de l'interprétation à laquelle procède le juriste » (2).

Chez les philosophes du droit qui se préoccupent de défendre l'autonomie du juridique en face du social, ce dualisme est bien marqué mais parfois trop accentué. Ainsi chez Kelsen : « Leur sens proprement juridique, dit-il, les faits le doivent à une norme qui se rapporte à eux, qui leur confère cette signification juridique, en sorte qu'ils peuvent être inter-

(1) « Sans même tenir compte des violations sanctionnées, écrit M. Aron, le droit que l'on applique ne se confond pas avec celui qui est écrit ». (*Introduction à la Philosophie de l'Histoire*, p. 77).
(2) Aron, *op. cit.*, p. 118.

prétés d'après elle. La norme joue le rôle de schéma d'interprétation. Lorsque le juge affirme l'existence d'un certain fait, par exemple d'un délit, il ne s'occupe d'abord que de faits naturels. Son activité ne prend un caractère juridique qu'au moment où il rapproche les faits qu'il a établis de la loi qu'il doit appliquer, où il interprète les faits comme constituant un vol ou une escroquerie. Et il ne peut les interpréter que s'il reconnaît qu'ils forment le contenu d'une norme, qu'ils sont déterminés dans un certain sens par l'ordre juridique » (1).

Cette manière de présenter les choses tend à exagérer l'opposition du juridique et du social. Le social serait le fait naturel ; le droit, le schéma d'interprétation de ce fait naturel. Cette analyse n'est pas tout à fait exacte : le fait social, bien souvent, est plus qu'un simple fait naturel. C'est un fait naturel qui comporte déjà une certaine interprétation. La propriété, la responsabilité du dommage causé ne sont pas seulement des faits naturels, ce sont des faits naturels interprétés, auxquels on applique certaines idées. La notion sociologique de propriété comprend, à côté du fait naturel de l'habitation et de l'usage d'un immeuble ou d'un terrain, un certain système d'idées sur les relations existant entre l'usager et la chose. Ne voit-on pas des réalités sociales différentes correspondre à un même fait naturel ? Ainsi, dans le cas de la propriété, au même fait naturel de l'usage d'un bien correspondront des réalités sociales différentes, selon qu'il s'agira d'un gardien, d'un locataire ou d'un propriétaire proprement dit. Aussi bien, la réalité sociale, comme la réalité juridique, comporte-t-elle une qualification de faits naturels. La réalité juridique ne diffère, à cet égard, de la réalité sociale que parce qu'elle apporte au fait naturel une qualification « officielle » et parfois plus précise, la conscience sociale pouvant être, en effet, hésitante sur la qualification à donner aux choses.

Si la qualification des faits se rencontre aussi bien dans

(1) *La Méthode et la théorie pure du Droit, Revue de Métaphysique et de Morale*, 1934, p. 184.

le social que dans le juridique, il n'en subsiste pas moins un dualisme entre ces deux termes. Car, bien souvent, la qualification juridique diffère de la qualification sociale. C'est ainsi que des revêtements juridiques différents peuvent être appliqués à une même réalité sociale. Ces années récentes, on a cherché à déterminer la situation juridique d'une voiture automobile entreposée chez un garagiste. Deux revêtements juridiques ont pu être proposés : le garagiste étant considéré tantôt comme un dépositaire salarié, tantôt comme un bailleur d'emplacement. De même, la réalité sociale d'une entreprise peut être analysée juridiquement, soit comme un contrat, soit comme une institution objective. La matière des successions et testaments offre aussi l'occasion d'appliquer à une même réalité sociale des revêtements juridiques différents. Quelqu'un désirant qu'à sa mort la plus grande partie de sa fortune soit affectée à la création et à l'entretien d'une école a le choix, au moins, entre trois revêtements juridiques : il peut instituer un légataire universel auquel sera imposée la charge d'affecter une partie de l'héritage à la création de l'école ; il peut aussi passer un contrat d'assurance au profit d'autrui ; enfin il peut faire une fondation (1).

On voit bien que le sociologue ne peut se fier aux données juridiques pour déterminer la nature véritable de la réalité sociale. En particulier, il lui faudra souvent, pour étudier complètement une même réalité sociale, examiner des réalités juridiques assez diverses.

Inversement, à une même forme juridique peuvent correspondre des fonctions sociales différentes. Ainsi la « diathéké », en droit grec, qui a désigné les variétés les plus diverses de dispositions de dernière volonté : donation à cause de mort, transmission fiduciaire, partage d'ascendant, fondation en faveur du culte privé. Autant d'actes qui, bien que correspondant à une même forme juridique, doivent être soigneusement distingués au point de vue de l'histoire sociale ; aussi, pour l'historien, est-il indispensable de savoir reconnaître, « derrière l'écran des formes », les fonctions

(1) Cf. Desqueyrat, *L'Institution*, *Archives de Philosophie*, vol. XII, c. 1, p. 6.

sociales que ces formes traduisent et transposent dans le monde des normes juridiques (1).

On conçoit les difficultés qui résultent de cet état de choses pour l'historien du droit : s'il s'applique à mettre en relief la perpétuelle évolution des institutions, où les mêmes fonctions sociales revêtent souvent des formes diverses, il risque de sacrifier l'étude juridique des formes à l'étude historique des rapports entre fonctions. Si, au contraire, il s'efforce avant tout de classer systématiquement les formes que l'histoire lui aura permis d'isoler, il devra renoncer à retracer l'évolution des institutions, car les mêmes formes s'adaptent à des fonctions sociales très variées. L'histoire du droit, de même qu'une histoire sociale qui tend à être complète, devra comprendre deux ordres d'investigations : recherche des formes juridiques qui ont caractérisé une institution déterminée, recherche des besoins sociaux ayant correspondu à une forme juridique déterminée. Il sera toujours indispensable de maintenir cette dualité des formes et des fonctions, faute de quoi l'histoire du droit comme l'histoire sociale seraient incomplètes et leurs rapports, si étroits, ne seraient pas mis en évidence.

Vie autonome des formes juridiques.

Les formes juridiques peuvent avoir une indépendance encore plus grande vis-à-vis du social. Même lorsque leur fonction sociale première a complètement disparu, elles peuvent encore survivre et assurer alors des fonctions sociales d'une tout autre nature. La forme juridique en arrive à vivre par elle-même. Ainsi l'emphythéose, qui était originairement la forme juridique du bail perpétuel en vue de la mise en culture des terres, en est venue à servir aux fins les plus diverses, industrielles, financières, voire religieuses (1).

Les formes juridiques qui ont ainsi acquis une vie propre, habilement associées, peuvent permettre d'obtenir, par des

---

(1) Kamps, *Le Problème de la Méthode et la Science historique des Institutions*, *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, janvier-mars 1938.
(2) Cf. Kamps, *loc. cit.*, p. 27.

moyens juridiquement inattaquables, des résultats en opposition radicale avec l'esprit de la loi. Tout lien est alors coupé avec les réalités sociales. C'est ainsi que le double legs conditionnel a permis de tourner le principe qui interdit les substitutions. De même on a pu faire un usage très souple des donations en les déguisant sous la forme de contrat à titre onéreux. Par de telles pratiques on entre alors dans le vaste et complexe domaine du formalisme juridique. Toutefois, cette vie formelle du droit, ces détournements juridiques, si éloignés qu'ils soient des réalités sociales substantielles, n'en ont pas moins une importance sociale, que des sociologues non juristes seraient peut-être portés à négliger.

D'un point de vue plus large, toute l'histoire du droit nous montre la puissante vie autonome des textes. Souvent, ils se détachent des données sociales d'où ils sont issus, ou de la vie sociale qu'ils doivent régler. Ils sont alors étudiés pour eux-mêmes. A toutes les époques, ces phénomènes se manifestent. On sait toute la vie propre des textes de droit romain codifiés par Justinien, toutes les gloses et les interprétations dont ils ont été l'objet ; quel travail s'est fait quand, au XII[e] siècle, l'Ecole de Bologne a redécouvert des textes oubliés depuis plusieurs siècles (1). Ce n'est pas par une voie sociale, par des traditions vécues et transmises par des collectivités, mais à travers des textes étudiés par des spécialistes, que nous ont été transmises les pratiques juridiques romaines. On conçoit toutes les curieuses déformations d'interprétations qui peuvent ainsi être données à des institutions. Le rôle de ces textes est un fait social de première importance qu'une sociologie trop simple et trop uniquement retenue par les faits de vie collective, risque de négliger.

Il appert que si l'on veut saisir la réalité sociale totale, on ne peut absolument pas négliger les réalités juridiques, même lorsque, comme dans les exemples que nous

(1) Comment aussi comprendre l'histoire de la discipline ecclésiastique de l'Eglise, tant en Orient qu'en Occident, si l'on ne tient pas compte de la vie, en grande partie autonome, des collections canoniques.

venons de citer, elles paraissent avoir une vie propre. Si autonomes qu'elles paraissent, elles n'en ont pas moins souvent une action notable sur la vie sociale.

Ordre juridique et ordre social.

Si nous arrêtions ici notre analyse du mode d'engagement du droit dans la vie sociale, notre exposé serait incomplet et risquerait d'entraîner une compréhension inexacte des phénomènes. La nécessité pour la vie sociale de recevoir une expression juridique et la tendance du droit à l'autonomie n'auraient pas été assez marqués.

Nécessité pour le social, tout d'abord, d'accéder au plan juridique. Si le social a ainsi besoin d'une expression juridique, c'est, non seulement parce que cette expression l'ordonne et le clarifie, mais aussi parce qu'en général, ce n'est qu'après avoir accédé à l'ordre juridique, que les manifestations de la vie sociale reçoivent protection, que les exigences de justice individuelle et sociale sont satisfaites. Un fait social qui n'a pas atteint le plan juridique, souvent, n'existe pas au regard de la société. De là, pour lui, cette absolue nécessité d'être reconnu juridiquement. Or, ce passage du social au juridique n'est pas immédiat, automatique. Pour des raisons techniques d'abord, politiques ensuite, l'ordre juridique n'accorde pas indifféremment à tout fait social le revêtement juridique.

Raisons techniques en premier lieu : ne pourra devenir juridique qu'un fait social suffisamment déterminé et objectif. Aussi, lorsque ces caractères ne seront pas assez marqués, la reconnaissance juridique ne pourra se faire que si, à l'action sociale spontanée naturelle, se joignent des gestes et des rites pour en préciser la détermination, l'aspect tangible. Ces « formalités » ont, on le sait, dans les sociétés primitives, une grande importance qui tend à diminuer au cours de l'évolution du droit ; mais, même dans les sociétés modernes, les formalités restent un élément essentiel de la vie juridique. Aujourd'hui encore, la vente d'un immeuble ne vaut vraiment à l'égard des tiers que quand certaines formalités de trans-

cription ont été accomplies. Les faits naturels de naissance, ou de décès, n'ont de valeur juridique que lorsqu'ont été faites certaines déclarations et inscriptions. D'après les coutumes de l'Eglise, tout récemment encore, canoniquement, le Souverain Pontife n'était considéré comme décédé que lorsqu'un cardinal était venu frapper sur la tête du défunt en déclarant que le « Pape était réellement mort ».

Des raisons politiques aussi s'opposent souvent au passage du social sur le plan juridique ; pour des gouvernants, le simple fait de refuser la reconnaissance juridique à des réalités sociales pourra constituer un moyen très efficace d'atteindre des fins politiques. Certes, on verra des réalités sociales subsister en dehors de l'ordre juridique ; mais leur vie sera appauvrie, gênée. Elles n'obtiendront le bénéfice de la protection juridique que par des moyens détournés, en faisant appel à la fiction.

Ainsi, sous ces deux aspects politique et technique, apparaît une certaine résistance de l'ordre juridique aux exigences de l'ordre social, résistance qui constitue une des manifestations les plus typiques de la tendance du juridique à l'autonomie vis-à-vis du social. Vie sociale et vie juridique sont vraiment deux aspects distincts de la vie sociale totale. Tout fait social n'a pas immédiatement un écho, un retentissement dans l'ordre juridique. Entre le juridique et le social il n'y a pas parallélisme rigoureux. Tout ce qui se joue sur le plan social ne se joue pas automatiquement sur le plan juridique. Et, même lorsque le phénomène social a une correspondance assez exacte dans l'ordre juridique, un dualisme subsiste. Dualisme d'ailleurs qui ne se manifeste pas seulement dans des phénomènes particuliers, mais aussi dans l'ensemble de la vie sociale et juridique. L'ordre juridique forme un tout autonome en face de l'ordre social. Cet ordre juridique est en somme comme un monde clos ayant ses lois, ses notions propres. Certes, il tend à constituer une image du monde social ; mais cette image est schématisée, simplifiée, déformée. Au monde social complexe, et, souvent aussi, vague et imprécis, a été substitué un monde simple, clair et

ordonné. C'est dans ces perspectives qu'il faut se placer pour comprendre ce qu'a de fondé la position du positivisme juridique, soucieux de séparer l'ordre juridique (ainsi un système de textes) de l'ensemble des réalités sociales. Séparation qui favorise la clarté et la précision des solutions. Si l'ordre juridique correspondait trop fidèlement à l'ordre social, il perdrait sa netteté, sa rigueur et ne remplirait plus dans la vie sociale sa fonction technique de certitude et de sécurité. Mais, si distinct qu'il doive se maintenir du social, le droit ne peut cependant refuser, à son gré, de reconnaître les faits sociaux. C'est un devoir pour l'ordre juridique de chercher à s'adapter toujours mieux à l'ordre social, réserve faite, bien entendu, des tendances contraires au droit naturel, auxquelles il ne saurait accepter de se plier.

Si l'ordre juridique ne suit pas d'assez près les transformations de la vie sociale, il risque d'être laissé de côté par la vie sociale.

Si large que l'on puisse faire la part d'autonomie du droit, si impérieuse que soit la nécessité de maintenir l'affirmation des valeurs contre les faits, il reste qu'en bien des cas, la résistance de l'ordre juridique à l'évolution sociale ne s'explique que par un souci exagéré d'autonomie. Le droit est considéré comme un absolu, une chose en soi, alors qu'il n'est finalement qu'un instrument au service de l'ordre social.

Comme le disait Larnaude : « Le droit n'est qu'une forme, une enveloppe puissante, d'autant plus parfaite qu'elle se moule mieux sur l'ensemble des phénomènes sociaux... mais, ces phénomènes changeant, il doit changer aussi (1).

François Russo.

---

(1) *Les méthodes du Droit*, p. 28.

LA MISSION DE JOHN WESLEY

Mademoiselle Agnès de la Gorce nous présente dans un récit très vivant et docte, sans appareil d'érudition, « *Wesley, maître d'un peuple* » (1).

Maître d'un peuple en effet, le titre n'est pas ambitieux et ne fait que rendre justice au grand homme. Wesley, maître d'une multitude dont il a fait un peuple chrétien, fondateur d'un empire spirituel en Angleterre, en Amérique et au delà des frontières du monde anglo-saxon.

Mais l'on verra dans le cours du livre que ce fondateur a fait autre chose qu'il n'avait d'abord voulu. Cet ecclésiastique anglican, resté personnellement fidèle à l'Eglise établie, se trouve avoir créé ce qui devait être, en dehors de l'Anglicanisme, et par la force des choses contre lui, une religion rivale, la plus formidable secte dissidente, le Méthodisme.

Quiconque s'intéresse à l'histoire religieuse d'Angleterre devra lire ce livre excellent. Je ne veux ici qu'en donner une esquisse, en insistant sur le conflit tragique dans l'âme et l'œuvre de Wesley entre son loyalisme anglican et ce qu'il croyait être sa mission de réformateur et d'apôtre.

Qui ne connaît le « Vicaire de Wakefield » ? Le père de Wesley était un « viçar », nous dirions un curé de campagne, du même type, honnête, plus docte et plus religieux peut-être, mais sans excès et besogneux. Sa mère, une maîtresse femme d'une dévotion exaltée, une sorte de prophétesse puritaine égarée dans la trop paisible Eglise officielle.

Il n'est pas rapporté que John ait donné dès l'enfance des signes extraordinaires de piété. Il se fit remarquer surtout par sa logique. Grand raisonneur, il ne décidait rien que par argument. « Si notre Jack, disait plaisamment son père, trouvait un argument qui le dispensât d'obéir aux nécessités

---

(1) Agnès de la Gorce, *Wesley, maître d'un peuple.* Editions Albin Michel.

de la nature, certainement il en tirerait la conséquence » Ce trait d'humour ecclésiastique et britannique méritait d'être cité.

A Oxford, John se distingua dans les fêtes dialectiques toujours en honneur dans la vieille université, conquit ses grades, entra dans les ordres et fut élu « fellow » de Lincoln College. Une belle carrière s'ouvrait devant lui, toute unie, riche, honorée, quand il eut sa première « conversion ». Il sentit l'appel à une religion plus intime et plus profonde. Or comme ce logicien avait hérité de sa mère un don de prosélytisme, il prêcha à ses amis le réveil spirituel, et bientôt il se forma autour de lui un cercle de disciples, jeunes hommes d'université, entre autres son frère Charles qui devait devenir le poète ou l'hymnographe du Méthodisme, et Georges Whitefield, le fils d'un aubergiste, et qui avait débuté à Oxford comme « sizar » ou serviteur, étudiant pauvre. Whitefield, d'un zèle aussi ardent que Wesley, mais moins gêné par les habitudes et les préjugés du gentleman, plus populaire dans sa prédication, devait avoir la plus grande part dans l'extension du Méthodisme. Liés jusqu'à la mort par la plus touchante amitié fraternelle, la théologie les sépara. Whitefield, calviniste intransigeant, prêchait la prédestination de quelques élus, seuls exceptés de la réprobation universelle. Wesley tenait bien le dogme protestant de la justification par la foi et l'inutilité des œuvres pour le salut. Mais il estimait injurieux à la bonté divine le dogme de la réprobation antécédente. Nul, pensait-il, n'était exclu de l'appel à la foi qui sauve et à la rédemption.

Ces jeunes Oxfordiens se réunissaient chez leur maître spirituel Wesley, pour des conférences et des lectures en commun. En public, ils se distinguaient par une assistance plus exacte aux services du culte, surtout par la participation hebdomadaire au rite de l'Eucharistie... Cela étonnait, scandalisait presque dans ce milieu universitaire à la religion très attiédie et qui ne craignait rien tant que l'excès dans la dévotion : « *Ne quid nimis* ». Le groupe fut baptisé le *Club de la Sainteté*. Un homme d'esprit les appela *méthodistes*, ce qui

signifiait dévotion minutieuse, étroite, pharisaïque... Wesley et ses amis adoptèrent le nom. Le *Méthodisme* était né. Il devait bientôt franchir les limites du Club de la Sainteté. Wesley se sent appelé à évangéliser les infidèles, tous ceux qui n'avaient pas reçu le message du Christ, ou qui, vivant en pays chrétiens, l'avaient oublié.

On lira le récit de sa première tentative en Amérique. Ce fut un échec... Il rentra en Angleterre ; il avait à peine entrevu les sauvages d'Amérique ; sa vocation était d'évangéliser les « sauvages » de son pays.

Ces sauvages, c'étaient tous ceux que, pour une raison ou pour une autre, l'action de l'Eglise officielle n'atteignait pas ; troupeaux sans pasteurs, vivant même en marge de la civilisation : tels par exemple les paysans et les pêcheurs de Cornouailles (pêcheurs et à l'occasion naufrageurs).

« Les autorités anglicanes, les « pasteurs assoupis d'Israël », comme disait John Wesley, laissaient sans lieu de culte des villages qui paraissaient situés hors du monde civilisé. On raconte qu'en une bourgade à l'ouest de Truro, la population s'effraya d'une tempête déchaînée sur l'Océan, et comme il n'y avait pas d'église, les pauvres gens se rassemblèrent dans une auberge et s'agenouillèrent devant deux livres, le Nouveau Testament et Robinson Crusoé » (p. 214).

Les sauvages, c'était surtout la plèbe ouvrière des villes, pratiquement asservie à l'industrie naissante, mineurs, tisserands, mal payés, mal nourris, souvent affamés. Nul ne s'occupait de ces miséreux que pour en tirer tout le travail et le profit qu'ils pouvaient donner ; leurs haillons auraient offensé la décence du service divin dans les églises. Le clergé les tenait à distance... Mais ils fréquentaient « la rue du Gin » (1), trouvant leur unique réconfort dans l'ivresse, ivresse morne ou violente selon les jours, car ils avaient de terribles accès de colère contre leurs oppresseurs.

C'est à ces malheureux que Wesley et Whitefield portaient la bonne parole. Mais où les atteindre ? L'Eglise, défiante du fanatisme et de la démagogie, ne permettait pas le

---

(1) Voir dans le livre, p. 65, la gravure de Hogarth « la rue du Gin », d'un réalisme effrayant.

plus souvent aux nouveaux apôtres de prêcher dans ses temples.

C'est Whitefield qui commença à prêcher en plein air, dans les rues, sur les places, dans tous les lieux bien ou mal famés de rassemblement populaire. Wesley hésita quelque temps à suivre son exemple, par timidité, répugnance d'aristocrate, scrupule encore d'homme d'église.

Le zèle l'emporta. Il vit dans sa répugnance une tentation d'orgueil. Il s'humilierait, il s'abaisserait. Il se résignerait à « paraître vil, encore plus vil ». Il affronterait les sarcasmes. Il s'exposerait aux dangers très réels. C'est que cet intellectuel de petite taille et de frêle apparence, s'il n'avait pas le tempérament physique du héros, en avait le cœur. Il prêcha, et sa parole sobre, claire et directe conquit son farouche auditoire, produisant des effets tour à tour de terreur sacrée et d'exultation dans l'assurance sentie de la conversion.

Son thème ordinaire était l'humanité pécheresse vouée à l'enfer, les hommes incapables de se sauver par leurs œuvres, sauvés par la foi seule, la foi, la croyance intime, l'assurance de l'Esprit que l'on est sauvé. L'espérance pour tous ; ce don de la foi était offert à tous. Nul n'était exclu :

« Quoi ! miséricorde pour tous ? pour Zachée voleur des deniers publics et pour Madeleine la prostituée ? Il me semble que j'entends quelqu'un d'entre vous me dire : Alors moi aussi je puis espérer mon pardon ? Oui, tu peux l'espérer, toi l'affligé que nul n'a consolé. Peut-être, à cette heure même, distingues-tu la voix qui te rassure : sois en paix, tes péchés te sont pardonnés » (p. 123).

Il arrivait que des auditeurs tombaient à terre comme morts. Wesley priait sur eux, et ils se relevaient chantant leur délivrance. Alleluia ! Un exemple entre plusieurs autres :

« Le soir du mercredi neuf mai, tandis que je disais que le Christ s'était offert en rançon pour tous les hommes, trois personnes tombèrent comme mortes, les péchés de leur vie entière leur apparaissant. Mais bientôt elles se relevèrent et surent que l'Agneau de Dieu qui détruit les péchés avait effacé ceux qu'elles avaient commis » (p. 125).

Ces scènes violentes, ces conversions spectaculaires, devaient étonner l'évangéliste lui-même. Elles offensaient son

goût de la mesure. Elles pouvaient inquiéter le théologien. Etait-ce l'œuvre de bon esprit ? « *Non in commotione Dominus* ». Epreuve de sa foi... Il devait se rassurer par les résultats d'ensemble.

Les convulsionnaires n'étaient après tout que l'exception ; le grand nombre ne retenaient de cette parole que l'appel du Christ qu'ils entendaient pour la première fois, un appel direct, et ils répondaient... Ils demandaient qu'on leur donnât le moyen de suivre le Christ... Wesley pouvait choisir parmi eux des auxiliaires, prédicateurs itinérants, présidents de groupes, visiteurs des prisons... et par eux et avec eux organiser la religion, le culte et la charité chrétienne.

Cependant, la première conversion opérée, et ce peuple gagné au Christ, où le diriger d'abord ? Wesley n'hésite pas. Vers la seule Eglise, l'Eglise de son baptême et de son ordination. De bonne foi il ne prétend pas faire autre chose que rendre ces brebis perdues et retrouvées aux légitimes pasteurs. Mais les pasteurs n'en voulurent pas, les églises restèrent closes... Le Méthodisme dans la pensée de Wesley était un rejeton de la vigne et il voulait qu'il restât attaché au tronc. Mais l'Anglicanisme, « perplexe et horrifié devant cet enfant dru et vigoureux » (Newman), refusait de le reconnaître pour sien.

Un fait caractéristique ou symbolique de cette méconnaissance et de ce conflit est ce qui advint à Bristol après les premières prédications de Wesley. Bristol, une des plus sordides et des plus sombres villes industrielles de ce temps. Nulle part, mineurs et ouvriers n'étaient plus abandonnés, plus dégradés, plus dangereux aussi dans leurs révoltes ; Wesley les gagna au Seigneur. Convertis, il leur montre le chemin de la cathédrale.

« Un dimanche on vit à Bristol un étrange spectacle. Mineurs de Kingswood et avec eux tout un peuple d'ouvriers traversaient la ville non plus en cortège révolutionnaire mais en procession, au chant des hymnes. Ils se dirigeaient vers la cathédrale afin d'y recevoir la Coupe de la Cène. »

On conçoit, on excuse même l'émoi du bas et du haut

clergé. Ces nouveaux paroissiens, la veille encore, se battaient avec la police, pillaient les boutiques, tentaient d'incendier les vaisseaux. C'étaient les mêmes figures patibulaires, les mêmes haillons... Et la Cène qu'ils réclamaient était un luxe de dévotion, hors de Pâques et de quelques grandes fêtes. Etait-il décent, était-il sage d'y admettre ces gueux non endimanchés ?

On eût pu, semble-t-il, sans les décourager, trouver un accommodement, renvoyer la Cène à plus tard, les admettre en bon ordre sous l'œil paternel des « *vergers* » aux psaumes de la prière du soir.

Mais les autorités en voulaient aux novateurs et à leur entreprise. A la suite de l'incident, Wesley eut avec l'évêque une entrevue orageuse qu'il a racontée dans son journal.

Cet évêque était Butler, un des prélats les plus religieux et les plus éclairés de l'époque en Angleterre, défenseur de la révélation chrétienne contre le déisme et l'infidélité... Il avait avec Wesley bien des points communs, la piété sincère, la culture, l'attachement à l'Eglise établie. Même en théologie ils auraient pu s'entendre, car Wesley réprouvait le protestantisme radical de Whitefield... Mais l'évêque ne voulait voir en lui et dans le mouvement, que l' « enthousiasme », c'est-à-dire l'exaltation morbide, les scènes extravagantes des « revivals ». Il interdit au prêcheur l'exercice de son ministère dans l'étendue de son diocèse. Il lui signifia : « Votre place n'est pas ici ».

L'entretien vaut la peine d'être rapporté un peu plus au long.

Butler, anglican anti-protestant, ne voulait rien entendre au dogme de la foi qui justifie sans les œuvres.

Butler : La foi seule justifie sans les œuvres ? Qu'est-ce à dire ? Mais la foi est elle-même une œuvre, c'est une disposition vertueuse.

Wesley : La justification par la foi est un dogme de notre Eglise. La foi est un don de Dieu tout gratuit, qui ne suppose en nous aucun mérite, mais seulement misère et péché.

Butler : Vous faites donc de Dieu un tyran qui justifie les uns, refuse le salut aux autres arbitrairement ?

Wesley : Si beaucoup ne sont pas justifiés, c'est qu'ils résistent à l'Esprit, qu'ils ne veulent pas croire.

Butler : Qu'entendez-vous par la foi ?

Wesley : La conviction opérée dans l'homme par le Saint-Esprit que le Christ l'aime et s'est livré pour lui et que ses péchés lui sont pardonnés. Voyez dans l'Homélie sur le Salut.

(Le livre des Homélies fait autorité dans l'Anglicanisme.)

Le plus sérieux grief, le seul grief était l' « enthousiasme », la prétention aux charismes, les conversions dramatiques, les pâmoisons, les convulsions.

Butler : M. Wesley, je serai franc avec vous. J'ai cru à vos bonnes intentions et à celles de M. Whitefield. Je ne puis plus y croire depuis ce que j'ai appris. Des faits, monsieur, des faits ! M. Whitefield dit dans son journal : Toutes les promesses ne sont pas encore accomplies en moi. Monsieur, prétendre aux dons extraordinaires, aux révélations, c'est une chose horrible, très horrible.

Mais Wesley n'avait pas à répondre des propos extravagants de Whitefield. (Ne faisaient-ils pas cependant œuvre commune ?). Il demande : quels autres faits allègue-t-on contre nous ?

Butler : J'apprends que vous administrez le sacrement dans vos sociétés.

Wesley : Mylord, je ne l'ai jamais fait et je ne pense pas le faire jamais. (Il devait faire bien plus, ordonner des prêtres).

Butler : J'apprends aussi que beaucoup de gens tombent évanouis dans vos réunions, et que vous priez sur eux.

Wesley : Oui, mylord. Quand des personnes manifestent par des cris et des larmes l'angoisse de leur cœur, souvent je prie Dieu de les délivrer ; et souvent notre prière est exaucée à l'heure même.

Butler ne comprenait rien à cela :

« Most extraordinary... ! » Très extraordinaire, en vérité. Comme la reine Victoria disait des tableaux de Turner : Most extraordinary. Cela a-t-il le sens commun ?

Le dernier mot est décisif : « Monsieur, puisque vous me demandez mon avis, je vous le donnerai franchement : vous n'avez rien à faire ici ! « You have no business here ».

Ainsi l'Etablissement, par la bouche d'un de ses meilleurs

évêques, ne trouve rien à prendre (quitte à le redresser, à le purifier), à cette force de renaissance chrétienne que représente Wesley et son œuvre. Voici en quels termes Newman, encore anglican, appréciait cette attitude de son Eglise :

« L'Eglise établie n'avait guère en ce temps là pour guider ses enfants, pour réchauffer le pèlerin transi, qu'un faible rayon lunaire. Wesley et Whitefield avaient leur place marquée dans son organisation, aussi sûrement que S. François et S. Philippe de Néri (dans l'Eglise universelle)... s'il y avait eu alors en Angleterre des esprits libres et capables de résoudre le problème. Le repentir et la conversion que prêchait Wesley ont leur place dans l'Evangile et dans l'Eglise ; de même la prédication en plein air. Les pauvres ont leur place. Ou si dans quelque organisation existante cette place ne se trouve pas, un tel système n'est plus sur ce point que la figure de l'étroite observance judaïque. »

Wesley pressentait le schisme et le redoutait. Dans sa pensée, le Méthodisme n'était qu'une grande famille religieuse fondée pour la régénération de l'Anglicanisme. En 1758 il publiait son tract : « Nos raisons pour rester unis à l'Eglise d'Angleterre ».

Sans doute il organisait la société naissante, désignait des auxiliaires, des prêcheurs, des présidents de groupes. Mais pour les sacrements, le baptême, la Cène, et même pour la prière régulière, l'on devait aller à l'église et recourir au clergé officiel. D'autre part il ne se tenait responsable de sa mission et de son enseignement que devant Dieu. En fait il contestait à son Eglise l'autorité doctrinale. Il s'en tenait pour la théologie, après l'Ecriture, au Prayer Book, aux trente-neuf articles et aux Homélies. Or sur le Prayer Book et les Homélies il pouvait donner des leçons à l'évêque Butler. Ce fidèle Churchman se sentait de force à tenir tête à tout l'épiscopat. « Les évêques n'excommunieront pas mon frère John, disait son frère Samuel, c'est plutôt John qui excommunierait les évêques ».

Et la force des choses l'amènerait, en dépit de lui-même, à donner à l'organisme qu'il avait créé une administration et une hiérarchie indépendantes.

Un grand événement le décida à faire le pas décisif...

Le Méthodisme était florissant en Amérique. Après la guerre de l'Indépendance, il manquait de pasteurs. Mais l'Eglise d'Angleterre ne se souciait pas de connaître ces rebelles. Force fut à Wesley de pourvoir à leur besoin. Il se décida, lui simple prêtre, à faire office d'évêque et à ordonner selon le rite anglican d'autres prêtres. Il note dans son journal :

« Enfin décidé, après de longues réflexions, j'ai consacré M. Whatcoat et M. Vasey ».

Geste schismatique au premier chef. Il ne lui restait plus qu'à faire un évêque ; c'est ce qu'il fit, toujours observant soigneusement le rituel du Prayer-Book. Il consacra le Dr Coke, son ami, et l'envoya gouverner l'Eglise méthodiste d'Amérique. Le certificat d'ordination était ainsi conçu :

« A tous ceux qui liront ces lignes, moi John Wesley, ancien Fellow de Lincoln College à Oxford et prêtre de l'Eglise d'Angleterre, j'adresse mon salut.

Parce qu'un peuple nombreux dans les provinces d'Amérique, soumis à mes directions et fidèle aux doctrines et aux lois de l'Eglise d'Angleterre, n'a pas assez de ministres pour administrer le baptême et la Cène du Seigneur selon les rites de cette même Eglise, et parce que je n'ai pas trouvé d'autre moyen de lui en donner, sachez que moi John Wesley, me croyant appelé par la Providence, j'ai choisi plusieurs personnes pour ce ministère d'Amérique. Donc, sous l'égide du Dieu Tout-Puissant... j'ai nommé *surintendant par la prière et l'imposition des mains*, Thomas Coke, docteur en loi civile et prêtre de l'Eglise d'Angleterre, etc... »

Le nom seul est changé par un dernier scrupule... surintendant au lieu d'*évêque, surintendant* l'équivalent du grec « *episcopos* ».

Et Wesley écrivait à son frère en 1785 :

« Je crois fermement que je suis un *episcopos* scripturaire autant que personne en Angleterre ou en Europe. Quant à la succession apostolique, je sais que c'est une fable qui n'a jamais été prouvée. »

C'était aussi la pensée du Dr Coke et de ses collègues d'Amérique qui dans une adresse à Washington s'appelèrent bonnement *évêques* au grand déplaisir du surintendant suprême.

Wesley en Angleterre continuait à étendre son œuvre infatigablement. Le livre a sur sa couverture une image équestre de John Wesley. On dirait un guerrier au repos. Il a une fière allure sans provocation sur son cheval pacifique. On dirait un chef d'armée au repos, n'était qu'il porte un rabat et tient à la main un livre au lieu de l'épée ou du bâton. L'image n'est pas fantaisiste. C'est bien lui l'inlassable évangéliste qui passa la plus grande partie de sa vie à cheval, parcourant l'Angleterre en tous sens, s'arrêtant là où il trouvait un groupe à visiter, ou des brebis perdues à ramener au bon Pasteur, une nouvelle mission à fonder.

Nous voudrions savoir quel est ce livre qu'il tient. Peut-être l' « *Appel à la vie dévote* » de Willam Law, catholique d'esprit... ou l'*Imitation de Jésus-Christ* qui réveille en lui des velléités de vie érémitique, ou encore un livre français excellent quoique d'auteur papiste, la « *Vie de M. de Renty* », par le P. Saint-Jure, jésuite, Fénelon, le saint M. Pascal... ou la vie de la mystique bretonne *la bonne Armelle.* Car cet homme, dénonciateur véhément des corruptions du papisme et de son danger, puisait le plus clair de sa dévotion dans les mystiques catholiques.

Ce livre pourrait être tout aussi bien quelque ouvrage profane de science, de philosophie ou de poésie. Le « scholar » et le lettré survit en lui et fait bon ménage avec le mystique. Dans sa dernière maladie, il se faisait lire le « *Fairy Queen* » de Spencer. A sa mort, un de ses disciples trouva un Shakespeare parmi ses livres :

« Il demeura perplexe, feuilleta le volume, en déchiffra quelques pages et ne le jugea pas utile à l'œuvre du salut : Non vraiment, dit-il, cela ne vise pas à l'édification. Et il jeta le livre au feu. »

J'indique rapidement d'autres aspects de la vie et du caractère de Wesley. D'abord le Wesley sentimental et ses déceptions en amour que l'auteur nous conte spirituellement, trop spirituellement peut-être. L'ascète avait eu au début de sa carrière quelque velléité de célibat. L'occasion le dissuada. C'était une jeune veuve qui l'avait tendrement soigné dans une maladie, bonne méthodiste, un peu visionnaire. Elle ju-

rait qu'elle l'aimait uniquement, et sans doute elle était sincère. Il apprend un jour qu'elle vient d'épouser un rival plus jeune et mieux fait. Il avait alors passé la quarantaine. Cinq ans plus tard, il fait un mariage où la raison avait autant de part que l'inclination. Une autre veuve, mais plus mûre, de vertu solide, modèle semblait-il des vertus domestiques, la « femme forte » de la Bible. Or c'était une mégère, et mégère indomptable, furieusement jalouse. Elle alla jusqu'à piller ses papiers et sa correspondance. A un moment où Wesley, suspect de papisme, était en lutte ouverte avec la fraction calviniste du mouvement, ses lettres intimes furent livrées à l'un de ses adversaires les plus acharnés. Une ignoble campagne s'ensuivit d'interprétations odieuses et de scandale, dont tout autre que Wesley serait sorti déshonoré. Il était si aisé de trouver dans des lettres à des femmes qu'il avait converties, qui l'aimaient, le vénéraient, qui l'aidaient de leurs ressources, quelques expressions tendres, de les travestir, de crier au scandale.. Son mérite, son honnêteté foncière dont on ne pouvait douter triomphèrent du scandale et même du ridicule, mais il souffrit cruellement.

L'auteur nous dit encore le philanthrope, l'initiateur ou l'inspirateur des réformes sociales qu'appelait la transformation industrielle de l'Angleterre. Souci patriotique autant que social et chrétien. De ces miséreux, le rebut du peuple, il voulait faire des hommes utiles au pays. Pour cela il importait de les sortir de leur misère et des vices qui sont trop souvent la conséquence de l'extrême misère. Il réclamait la justice pour eux. Mais qu'on ne s'étonne pas qu'il leur prêchât un sermon sur l'acquisition et le bon usage de l'argent.

> Gagne autant que tu pourras.
> Epargne autant que tu pourras.
> Donne autant que tu pourras.

Excellent texte à mon avis pour des gens dont le mot est de gagner par un dur travail leur subsistance et celle de leur famille... sagesse humaine que l'Evangile ne contredit pas, qu'il transforme en vertus chrétiennes...

La fin de Wesley est glorieuse et mélancolique. Inlassable messager du renouveau dans le Christ, âgé de quatre-vingts ans, il fait le voyage des îles anglo-normandes où le méthodisme est déjà florissant. A Londres il va chercher les misérables dans leurs taudis, les « work-houses », les prisons. Il visite les fondations, les écoles du dimanche, ces *nurseries* de chrétiens, « la plus haute forme de la charité depuis Guillaume le Conquérant », et cette « Société pour les pauvres malades étrangers, sans amis, sans paroisse », qui nous fait penser à la vocation de bienfaisance de saint Joseph Cottolengo. En un temps de grande détresse, le vieillard va péniblement de porte en porte quêter pour ses chers pauvres.

Et jusqu'au bout il prêche. Son sermon quotidien du matin était, disait-il, un tonique qui l'entretenait en santé.

Et il entre dans la gloire. Oxford qui l'avait renié accueille avec transport « the great old man », le grand vieillard. L'Eglise d'Angleterre rend enfin hommage au grand chrétien.

Il meurt comme il l'a voulu, dans le sein de son Eglise... lui John Wesley. Toute sa grande famille du méthodisme reste dehors. Il les adjurait de ne pas faire schisme quand le schisme était déjà fait. L'Anglicanisme gardait le grand homme, et, semble-t-il, d'un cœur léger voyait s'éloigner de lui ce peuple qu'il avait voulu lui conquérir.

Qui porte la responsabilité de cette séparation ? Wesley d'une part, quand de sa propre autorité il donne à sa société une hiérarchie indépendante... Mais qui l'a poussé à cet acte schismatique ? La méfiance ou l'indifférence de l'Eglise établie qui n'a pas su discerner la grandeur de l'œuvre, l'adopter, la faire sienne.

Cinquante ans plus tard, Newman, dans ses adieux bibliques, devait tendrement, douloureusement reprocher à « sa Mère » cet aveuglement, cette méconnaissance du don de ses meilleurs enfants :

O ma Mère, d'où vient que tant de grâces sont répandues sur toi et que tu ne peux les garder. Tu enfantes et tu ne reconnais pas tes

propres enfants. Pourquoi n'as-tu pas l'art d'user de leurs services, le cœur de te réjouir de leur amour ? D'où vient que tout ce qui est généreux d'intention, tendre et profond en dévotion, ta fleur et ta promesse, tu le laisses tomber de tes bras défaillants ?...

Mais Newman, le cœur déchiré, gagnait tout à la séparation. Il retrouvait le sein, les bras de la Mère des Eglises, la vérité intégrale, les grâces des sacrements. Le Méthodisme, issu d'une pensée chrétienne mais obscurcie et mutilée par le préjugé protestant individualiste, perdait en se séparant de l'Anglicanisme ce que ce dernier gardait malgré tout de principes catholiques : *l'idée*, sinon la réalité d'une Eglise hiérarchique, apostolique, tenant du Christ une autorité dogmatique et morale : l'idée, sinon la réalité du sacerdoce, du prêtre consacré pour perpétuer le sacrifice du Christ.

Il perdait l'idée, dont le Prayer Book gardait au moins le germe, du Sacrifice eucharistique. La Cène ne serait plus qu'un rite commémoratif. Et qu'était-il besoin de prêtres ? Tout chrétien était prêtre et juge de la foi...

Des deux fondateurs, le calviniste Whitefield exercerait sur les idées une plus décivise influence que le théologien incertain qu'était Wesley.

Newman parle de l'hérésie du Méthodisme. On peut se demander quelle fut proprement l'hérésie de Wesley. Est-ce la « Foi sans les œuvres » ? Mais de cet article protestant du « Prayer Book », il semble n'avoir gardé vers la fin que l'âme de vérité : que la conversion et tout dans l'homme régénéré est l'effet de la grâce, don de Dieu absolument gratuit, tout, la foi et les œuvres qui témoignent de la foi, la gratuité divine étant sauve, Wesley maintenait la nécessité et le prix des œuvres.

Traité pour cette raison de « demi-papiste » par les calvinistes.

« Eh quoi ? écrivait-il, quand même il serait prouvé que j'en suis un tout entier ? Un papiste n'est-il pas l'enfant de Dieu ? Thomas a Kempis, M. de Renty, Grégoire Lopez sont-ils allés en enfer ? Si quelqu'un peut le croire, qu'il le croie. Pour moi je regarde ces papistes comme mes frères » (p. 244).

Plus tard, à son frère Samuel converti au catholicisme, il écrit :

« Que vous apparteniez à telle Eglise ou à telle autre, peu m'importe. Dans l'une ou dans l'autre, vous pouvez vous sauver ou vous perdre. Ce qu'il faut, c'est que vous renaissiez à l'esprit. »

Et plus tard :

« Soyez à votre gré papiste ou protestant, pourvu que vous embrassiez la religion de Thomas a Kempis, de Pascal, de Fénelon (1). »

C'est pousser trop loin l'indifférence doctrinale. Et là est l'hérésie dans l'idée d'une religion toute individuelle quelqu'en soit le cadre ecclésiastique, d'une révélation personnelle du salut.

Mademoiselle de la Gorce, peut-être mue par un secret remords d'avoir trop insisté sur les faiblesses et minimisé la haute et l'héroïque vertu de Wesley, nous fait de sa mort le récit le plus touchant.

Une piété féminine veillait sur ses derniers jours, la bonne et douce Elisabeth Ritchie.

« Puissiez-vous m'assister à mes derniers moments, lui avait dit Wesley, puissiez-vous me fermer les yeux. » — « S'il plaît au Seigneur », avait répondu la pieuse demoiselle. Et voici qu'elle se trouvait tout près de lui, bien que le vieillard ne l'aperçût qu'à travers une brume : « Soyez l'œil de l'aveugle, Betsy. »

Elle lui lisait à haute voix la *Reine des Fées* de Spencer, l'histoire de Bélisaire de Marmontel, ou les *Réflexions sur la Révolution française* de Burke parues en cet automne de 1790.

Il mourut comme il convenait, des suites d'un dernier sermon à Leatherhead chez un gentilhomme de ses amis. Il avait prêché sur son texte favori : Cherchez le Seigneur tandis qu'il se trouve, invoquez-le tandis qu'il est proche. A son retour à Londres, Miss Elisabeth Ritchie le vit descendre de

(1) Cette tolérance de principe n'empêche pas le vieillard de s'élever avec véhémence contre un bill de demi-émancipation des catholiques voté par les deux Chambres. C'est qu'en lui le vieil homme, le vieil Anglais, par patriotisme anti-espagnol, anti-continental, se faisait un épouvantail d'un retour offensif du catholicisme avec les bûchers de Smithfield, les jésuites !

voiture tellement exténué qu'elle s'épouvanta. Wesley ne devait pas se relever.

Mourant, il se mit a chanter un hymne. Ainsi les pauvres artisans évangélisés par lui saluaient la mort quand elle visitait leur demeure... On reconnut la voix sonore et pénétrante qui dominait sur les places publiques la rumeur des foules :

Je louerai mon maître tant que j'aurai le souffle,
Et lorsque ma voix sera perdue dans les ombres de la mort,
Mon être purifié ne servira qu'à sa louange,
Mon action de grâces jamais ne finira...

Il demanda qu'entre tous ses sermons on répandît particulièrement celui qui traitait de l'amour divin. Puis il fit oraison : « Bénis, ô Seigneur, l'Eglise et le Roi. Accorde-nous la paix et la vérité. » Le soir il voulut recommencer le cantique :

Je louerai mon maître tant que j'aurai le souffle.

Il ne put articuler péniblement que les premières syllabes ; les ombres de la mort l'environnaient.

Telle fut la fin chrétienne et sereine du grand John Wesley.

De cette vie, de cette carrière vaillante, quelquefois héroïque, mêlée de faiblesses, de fautes, d'erreurs (erreurs de son temps et de son milieu, car rien n'autorise à croire que Wesley ait péché contre la lumière) je ne veux retenir qu'un trait qui me semble dominer et purifier tout le reste : la charité. Il a eu pitié de la foule. A travers les tribulations, les contradictions, la bonne et la mauvaise renommée, les périls et parfois les périls de mort, il a évangélisé les pauvres... Il a consolé les malades et les mourants, il a visité les prisonniers... Newman a reconnu en lui l'ombre de la sainteté.

L'ombre d'un saint ? Peut-être plus qu'une ombre.

André Bremond.

CHRONIQUE
DE LA VIE FRANÇAISE

Pour tous les hommes de bonne volonté qui, par delà le fracas de la bataille et alors que le destin des armes est encore en suspens, songent aux lendemains, le fait marquant du mois passé aura été le discours du Pape Pie XII au monde, le jour de son jubilé épiscopal (13 mai). Il prend suite magistralement dans ce défilé de leçons doctrinales, d'avertissements, de reproches voilés, de douleurs paternelles, d'appels à la conscience des peuples et des chefs, dans ce programme aussi d'action réaliste qui, depuis deux ans, se confirme et se précise un peu plus chaque fois. La France n'aura pas été la dernière à écouter ce discours avec une respectueuse émotion : les chrétiens de chez elle ont pu y recueillir, avec la leçon opportunément rappelée des luttes de l'Eglise primitive, l'invitation à compatir à leurs frères dans la foi, persécutés ailleurs ; eux et tous autres, à s'entraîner par un accroissement de fraternité et d'amour à l'œuvre de reconstruction d'un monde renouvelé. Mais c'est nommément et surtout aux hommes d'Etat que le Pape a fait entendre le cri désolé des familles et des peuples : séparation des époux, désorganisation des familles, détresse économique, désordres sociaux menaçants, réclament d'eux « qu'ils ne laissent échapper aucune occasion possible de remettre les peuples sur le chemin d'une paix honorable de justice et de modération, même si cette paix ne devrait pas répondre en tous points à leurs espoirs ». Lui-même, le Pontife, impuissant à faire plus en cette heure, ne peut que redire ces paroles de paix, avec la conscience de son absolue impartialité et de son amour égal pour tous les peuples sans exception.

Un même esprit émane de toute l'histoire de Jeanne d'Arc dont nous célébrions nationalement la fête quelques jours auparavant. Dans la grande pitié présente, quelle aurait été la joie d'un Péguy d'entendre non plus seulement la voix de l'Eglise glorifier la Sainte de la Patrie, mais d'autres encore, officielles celles-là et enfin affranchies des fadeurs laïquement humanitaires

dont on décolorait sa figure. Le Maréchal, parlant pour la jeunesse surtout, a donné le ton : « Si Jeanne d'Arc a pu sauver la France tombée si bas, sans doute suffira-t-il d'appliquer les mêmes remèdes pour guérir encore une fois cette France malade. Le premier de ces remèdes a été l'amour... s'oubliant elle-même, elle souffrait de la souffrance des autres... L'autre remède était la foi. Elle croyait en Dieu, en son pays et en son roi... Trop d'égoïsmes l'entouraient, trop de lâchetés, trop de scepticisme, trop d'intrigues... Il lui fallut lutter durement... » (*Message aux habitants de Chambéry et de Limoges*).

Cette fête se célébrait en des heures particulièrement douloureuses où, qu'on le voulût ou non, tels raccords de l'histoire s'établissaient dans la pensée. Quelques jours plus tôt, en effet, l'Angleterre s'était emparée de la base française de Diégo-Suarez, à Madagascar, après un court combat qui, chez les nôtres, ne pouvait être que pour l'honneur. Le délicat de l'affaire était — et M. Laval en a officiellement exprimé le regret — que les Etats-Unis approuvaient et appuyaient le gouvernement britannique avec menace à la clef. Or, d'accord en cela avec l'opinion française, M. Laval pouvait déclarer qu'aucun geste définitif (de rupture) entre les Etats-Unis et la France ne viendrait de chez nous. A eux seuls, les liens de solide amitié, maintenus depuis près de deux cents ans, excluent cette éventualité.

C'est pourquoi, lorsque après le départ de Vichy de l'ambassadeur des Etats-Unis appelé là-bas pour information, un fait nouveau se produisit : l'exigence d'un contrôle de police effectif par les Etats-Unis sur les Antilles françaises, les négociations qui s'imposaient ont été conduites avec une discrétion qui marque, de part et d'autre, le souci d'un arrangement honorable. Huit jours après la démarche américaine, M. P. Laval communiquait au pays, le 17 mai, la note des Etats-Unis et sa propre réponse : dans celle-ci était dit en substance que la France ne pouvait abandonner, quoi qu'il advînt, ses droits entiers de souveraineté sur les Antilles, qu'elle était prête aux concessions n'entraînant pas d'immixtion directe du gouvernement américain dans l'exercice régulier de ses droits et restant compatibles avec nos obligations nées de l'armistice. Elle concluait sur l'espoir que les Etats-Unis, sachant que la France est dans le malheur, reculeraient devant « la lourde responsabilité de briser par une violence injustifiée les liens de l'amitié qui ont toujours uni les deux peuples ».

Or, ce jour-là même (17 mai) s'ouvrait la *Quinzaine Impériale,* organisée pour apprendre plus encore que rappeler aux Français les valeurs de tout ordre de leur domaine colonial. Rencontre de date mélancolique ou fortifiante, selon le biais. Est-ce l'heure de glorifier les richesses menacées par des convoitises ? Ou convient-il plutôt d'y consolider nos espérances ? On n'hésitera pas... D'autant que nos colonies restent fermes à nous donner une leçon de loyalisme et d'union nationale, comme l'a si opportunément relevé le gouverneur général Brévié dans la Conférence inaugurale à Vichy. A sa façon le train-exposition qui circule à cette occasion, en zone occupée et libre, sera une prédication itinérante de notre force de rayonnement, de notre sens humain d'éducation des races, de notre aptitude à propager une vraie civilisation. Ce sont là au reste les meilleurs fondements de nos droits de puissance coloniale. Nos expositions missionnaires, pour leur part, en ont déjà fait à maintes reprises, avant la guerre, la démonstration.

Sur le plan de la politique intérieure, une initiative de M. P. Laval s'est fait jour dans un projet présenté au Conseil des Ministres le 16 mai. Il s'agirait de créer dans chaque département un « Conseil départemental dont les attributions seraient conformes à celles précédemment dévolues aux Conseils généraux en matière administrative et financière ». Aucune précision officielle n'a encore été donnée sur leur composition et leur mode de recrutement, soit par choix des pouvoirs publics, soit par élection. Manifestement le chef du gouvernement vise à renforcer le « circuit de confiance » entre le pays et ses dirigeants. On n'a pas oublié comment, à la veille même de l'appel au pouvoir de M. P. Laval, le Comité d'information du Conseil national avait souligné le danger, pour le Gouvernement, d'être coupé de l'opinion surtout en régime d'autorité, et suggéré des mesures dans le sens de celle qui est projetée. Il est à présumer qu'on n'avancera pas hâtivement et à l'aveugle, et qu'on retiendra les enseignements du passé.

Vie économique et sociale.

Les préoccupations financières croissantes ont amené le Gouvernement à décider, par un décret du 1er mai, l'émission de Bons d'épargne, qui tendent essentiellement, en freinant la thésaurisation, à améliorer le fonctionnement du circuit monétaire,

c'est-à-dire à ramener, sous forme de prêts du public, dans les caisses du Trésor, la plus grande partie possible des billets que l'Etat est contraint malheureusement de déverser dans l'économie nationale. Ce n'est pas l'épargne forcée, préconisée ou même appliquée déjà dans certains pays ; c'est une épargne libre, mais encouragée par d'appréciables avantages. Ces bons au porteur, strictement anonymes, exempts de tous impôts, présents ou futurs, qui frappent ou pourront frapper les valeurs mobilières, sont de 4 ans et délivrés en coupures de 1.000, 5.000, 10.000, etc. jusqu'à 1 million de francs. Leur originalité réside dans la possibilité garantie aux détenteurs d'obtenir le remboursement anticipé de leur souscription, en cas de besoins exceptionnels d'argent : mariage, naissance, décès, acquisition d'un bien rural, établissement artisanal, sinistre dans une exploitation agricole.

En outre les Bons du Trésor à six mois, un an et deux ans, qui n'étaient émis jusqu'ici qu'en grosses coupures, seront désormais offerts au public en coupures de 1.000 à 1 million de francs, comme les précédents.

Le bilan de la Banque de France, arrêté au 30 avril et publié fin mai, accuse une circulation fiduciaire de 291.654 millions en billets (3.290 millions en plus sur la décade précédente) et une augmentation d'un peu plus de 3 milliards des avances spéciales à l'Etat pour paiement des frais d'occupation (162.897.901.000 francs au total). Le plafond de ces avances avait dû, une fois de plus, être élevé ces derniers temps.

En application de la Charte du Travail, un décret vient de créer, dans la métallurgie, deux familles professionnelles : celle de la production des métaux et celle de la transformation des métaux. La seconde comprend les industries qui partent de demi-produits et construisent des machines. Pour l'une et l'autre, divers comités d'organisation professionnelle, correspondant aux diverses activités, fonctionneront. Toutefois la liste définitive des familles professionnelles n'est pas encore arrêtée.

Un arrêté du 22 mai institue un « Comité national de coordination de la Presse française », chargé d'assurer la liaison entre la Corporation nationale de la presse française (zone occupée) et le Comité d'organisation de la presse française en zone libre. La question du ravitaillement et de l'équitable répartition en papier, avec les nouvelles restrictions qu'on annonce, pourra utilement l'occuper.

L'avance continue donc chez nous, comme partout, du fait de la guerre, vers une économie nationale dirigée souverainement par l'Etat, lequel dans le cas est seul capable d'imposer à tous, producteurs et consommateurs, un bloc de prescriptions complexes, tendant à équilibrer les besoins et les ressources communautaires. L'ancienne économie en est évidemment bouleversée et l'on ne se retient pas de relever, chez la nouvelle, les improvisations mal réfléchies, les erreurs à pénibles incidences, la lourdeur et la lenteur d'un bureaucratisme trop sûr de lui. Tout ceci est excusable pourtant et l'expérience acquise devra y remédier. En tout cas, cette discipline des individus, cette dépendance même de l'économie à l'égard de l'Etat survivront à la guerre, qui n'a que prodigieusement accéléré le train de tout un mouvement déclenché par l'histoire. Le danger est certain d'un étatisme envahissant et oppresseur ; il ne sera évité que si l'Etat, d'une part, serviteur impartial de l'intérêt général sait à l'avenir se garder libre de tout servage politique et économique des partis et des trusts ; de l'autre tend à susciter et entretenir la vitalité propre, l'autonomie relative tant des corps professionnels que des personnes, se réservant seulement l'autorité d'un haut contrôle et des coups de barre directeurs. L'on sait que telle est bien la doctrine foncière de la Révolution nationale, dans l'esprit du Maréchal.

Cette même doctrine a inspiré et régi les discussions et conclusions du Congrès national légionnaire du Travail, tenu aux portes de Lyon du 17 au 21 mai. La Légion s'est donné le rôle, a déclaré son directeur général, M. François Valentin, « de fournir les missionnaires de la pensée du Maréchal, particulièrement dans le domaine du travail ». La Charte du Travail, dans ses applications immédiates et à venir, a donc constitué la trame de ses études, vœux et requêtes : politique familiale en ses divers aspects, apprentissage, adaptation des salaires, mise en marche du nouveau syndicalisme, activité des comités sociaux, développement du corporatisme, lutte contre le marché noir... etc. on été successivement discutés, en franchise. Il plaît que le rapporteur général, à la fin, ait affirmé que la note spécifiquement française de notre révolution, « c'est qu'elle met à la base de toutes ses réalisations l'idée fondamentale de la liberté et de la dignité humaines ». Et le vaillant organe hebdomadaire du Mouvement populaire des Familles, *Monde Ouvrier*, qui plus d'une fois a signalé les misères ouvrières du fait de salaires mal en

accord avec la hausse de la vie, aura vu avec joie le Congrès s'intéresser énergiquement à cette question.

La misère des milieux ouvriers des grandes villes et tout particulièrement la misère physiologique — qui atteint aussi les autres catégories de la population citadine — est peut-être insuffisamment connue dans nos campagnes. Il est pourtant des témoignages de directrices de maternités et cliniques sur le poids des nouveau-nés et la santé des jeunes mamans qui sont à eux seuls douloureusement probants. La question des salaires fait corps ici avec celle du ravitaillement : taxes, prix, arrivage et distribution des denrées, etc. On saura gré à nos paysans d'avoir, par leur livraison de céréales le mois dernier, permis le maintien en juin des taux de rations antérieurs ; et l'on saura gré aussi au nouveau secrétaire d'Etat au ravitaillement, M. Bonnafous, de sa promesse « d'expliquer clairement au public les décisions qu'il serait amené à prendre ». Moins on donnera lieu à des « pourquoi » irrités, plus on obtiendra de patience et moins on ira chercher la réponse ailleurs.

Si la bonne Providence continue à ménager à point son soleil et sa pluie, on pourra entrevoir, pour les mois à venir, un approvisionnement moins parcimonieux des denrées agricoles, les corporations régionales paysannes (46 constituées déjà) devant aider efficacement à leur équitable répartition et faire cesser les abus inadmissibles d'un certain marché noir de spéculation ou de gourmandise, n'ayant rien de commun avec les facilités modestes, d'ordre amical et familial, qui, tant bien que mal, atténuent les privations. Mais on annonce de nouvelles restrictions, inévitables, sur les textiles et une sévère réglementation du chauffage pour l'hiver prochain.

Famille.

Les modifications survenues à la fin du mois d'avril au sein du gouvernement ont eu leurs répercussions sur le Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé. Comme on le sait, celui-ci, de par la loi du 7 septembre 1941, comprenait un Commissariat général à la Famille et un Secrétariat général à la Santé. Or une loi du 18 mai 1942 (*J. O.*, 20 mai 1942) place désormais le Commissariat à la Famille sous l'autorité du Chef du Gouvernement, lequel a délégué à cet effet par arrêté ministériel l'amiral Platon. Le Secrétariat général à la Santé prend le titre de Secrétariat d'Etat. Le docteur Grasset en assume la direction.

A signaler au mois de mai deux mesures législatives d'intérêt familial : une loi du 16 avril parue à l'Officiel du 30 avril autorise jusqu'à la cessation des hostilités la sous-location ou la cession de baux de locaux à usage d'habitation. Cette disposition nouvelle remédiera quelque peu à la crise de logement qui reste un des graves problèmes des centres urbains actuellement surpeuplés comme Lyon, Toulouse, etc...

La seconde mesure est la carte de grossesse qui est entrée en vigueur le 31 mai, fête des mères. Cette carte évitera désormais à toute femme qui attend un enfant des démarches répétées auprès des praticiens pour obtenir l'attestation de son état chaque fois qu'elle aura à en justifier en vue de se procurer des bons d'achat de layettes, etc...

La fête des mères a été célébrée avec ferveur par toute la France. La prochaine chronique reviendra sur cette journée.

La santé publique au cours de ce mois de mai semble avoir atteint dans le monde des travailleurs le niveau le plus bas, en deçà duquel la vie même des intéressés est mise en danger. Des faits navrants ont été placés sous les yeux de ses lecteurs par l'hebdomadaire de la famille et du travail « *Monde Ouvrier* » (9 mai). Nombreux sont les pères de famille qui partent au travail avec dans l'estomac une simple tasse de café, et quel café ! Ils commencent à 5 heures et travaillent jusqu'à 13 heures sans casse-croûte. J'ai vu un ouvrier dîner d'un fromage écrémé, sans pain, et ensuite partir travailler de 13 heures à 21 heures.

« Dans mon usine, la plupart des ouvriers n'ont pas de casse-croûte, ou alors n'ont qu'une tranche de pain de 100 grammes ».

Une maman de 4 enfants, dont le mari est tourneur et fait équipe dans une usine de métallurgie, nous écrit :

— « Comme ça n'allait pas, mon mari a vu le docteur samedi ; c'était grand temps, car il faut le remonter d'urgence avec piqûres et fortifiants. D'après le docteur, le jardin en plus du travail professionnel provoque trop de surmenage. Le docteur n'est pas partisan de ce double travail, surtout si le jardin est loin de l'habitation. Nous sommes d'accord avec lui, mais alors, comment faire vivre notre famille... ? »

De fait, le salaire moyen est à peine vital en ce moment. Car les aliments non rationnés, les légumes eux-mêmes, ne sont la plupart du temps pas abordables à une bourse de travailleur. Ainsi des navets non équeutés à 12 francs ou des choux-fleurs à 15 francs le kilo ! Il est donc désirable qu'un nouvel effort

soit tenté par les autorités officielles en faveur du ravitaillement des familles ouvrières.

Jeunesse.

Le remaniement ministériel a eu pour conséquence de donner à M. Lamirand, Secrétaire Général à la Jeunesse, un nouveau secrétaire adjoint, en la personne de M. Pelorson. M. Pelorson, que des conférences sur la collaboration et sur la jeunesse unique avaient désigné à l'attention de la zone occupée, remplacera dans ce poste M. Macé, appelé à d'autres fonctions.

Comme l'an passé, les étudiants pourront être requis pour le service rural. Leurs jeunes camarades des écoles primaires rurales sont, eux aussi, invités à apporter leur aide à l'agriculture. Sous la direction de leurs maîtres, ils devront, du 15 mai au 15 juillet, se livrer à la lutte contre le doryphore, à raison d'une après-midi par semaine (1).

Ecole.

M. Abel Bonnard a présenté *aux quelques membres de la presse parisienne,* quelques-unes des idées qui guideront son *action ministérielle.*

Le nouveau Secrétaire d'Etat ne cherchera pas à modifier par des mesures de détail les plans de réforme que lui ont légués ses prédécesseurs. Il entend que son œuvre soit toute de création et veut en « dégager un esprit qui puisse demeurer, même lorsque le ministre changera ». Aussi est-ce d'abord sur le plan social, dans le domaine de l'éducation civique et par une action sur les maîtres, que M. Abel Bonnard se propose d'apporter les réformes qui devront diffuser un esprit adapté à l'ordre nouveau.

« Il n'est pas question de faire la guerre à l'ancien enseignement ; dépassé, il doit être oublié. A l'enseignement de critique et de distinction des classes, il faut substituer un enseignement de vie et de diffusion, qui réponde au nouveau régime et à la nouvelle conception de l'homme. Les jeunes Français, quelle que soit leur origine et quelle que doive être leur carrière, seront d'abord réunis pour cette fusion nationale et sociale, d'où sortira la France nouvelle. »

---

(1) Circulaire du 10/5/42.

Aucun moyen ne sera négligé pour développer la force de la jeunesse et lui donner la possibilité de s'adonner à des travaux ou à des exercices susceptibles de favoriser cette fusion nationale. La guerre sera déclarée au surmenage intellectuel, ce qui amènera une simplification de l'enseignement.

« Les élèves sont des êtres vivants qu'il faudra ménager. Les jeunes cerveaux, bourrés, gardaient la fatigue, oubliant ce qu'ils avaient appris. Il faudra donc un enseignement plus vrai et plus simple, permettant à chacun non seulement de gagner sa vie, mais de devenir un homme.

Les humanités classiques sont bien déchues et il faut leur rendre leur qualité. Elles ne sont pas cependant le seul enseignement qui forme des hommes. »

Pour réaliser ce programme, M. Abel Bonnard a inauguré vis-à-vis du corps enseignant une politique nouvelle. A tous les professeurs, il demande de prendre délibérément parti pour l'ordre nouveau et d'y engager leurs élèves, sans craindre le reproche d'avoir fait pénétrer la politique à l'école (1). Paraphrasant la parole du Maréchal : « La vie n'est pas neutre », M. Abel Bonnard écrit :

« Lorsqu'un pareil drame presse notre pays et chacun de nous, l'abstention ne saurait être permise, parce qu'elle n'est même plus concevable : là où elle se produit, elle n'est que le masque d'un refus. L'homme qui prétend se réserver se dérobe, l'inertie couvre une résistance. Le Maréchal l'a dit, la vie n'est pas neutre. Un enseignement de neutralité ne pourrait être qu'un enseignement de nullité. Il n'apporterait pas aux enfants l'aliment qui doit leur être fourni. Cela est si vrai que les élèves eux-mêmes le sentent. Emus dans toute leur nature par le drame actuel, ils ne peuvent pas croire que leur professeur n'en pense rien, et s'il ne leur parle pas franchement, ils guettent dans des mots détournés l'expression de son opinion, tant il leur est impossible de se figurer qu'il se soit réduit à une indifférence qui serait en effet de l'inexistence. Ce sentiment des élèves est un hommage rendu à l'importance des maîtres, et qui leur montre leur devoir. »

En approuvant, dans *l'Œuvre*, cette circulaire, M. Marcel Déat se réjouit que l'on « sorte enfin des équivoques ». Mais il

---

(1) Circulaire adressée le 13 mai 1942 aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie pour être portée à la connaissance de tous les maîtres des divers ordres de l'enseignement.

estime que M. Abel Bonnard n'aura chance de succès que s'il se débarrasse sans retard des hauts cadres universitaires (1) et s'il lève l'interdit sur les instituteurs qui se ralliaient à un syndicalisme constructif.

« Ces hommes devraient tous, aujourd'hui, militer ardemment dans les rangs de la Révolution Nationale, tous s'affirmer socialistes, Français, Européens. S'ils sont absents, c'est qu'on les a menacés, qu'on les a heurtés et meurtris, bêtement, inutilement, par fanatisme et par haine réactionnaire. On doit les ramener, on doit les reprendre, et il le faut. » (*L'Œuvre*, 6 juin 1942).

Dans le domaine propre de *l'enseignement*, M. Abel Bonnard a décidé de différer l'application d'un certain nombre de mesures qui devaient entrer en vigueur dès octobre prochain.

Dans l'enseignement secondaire, les lycées et collèges de garçons continueront à recevoir les jeunes filles (contrairement aux dispositions de la loi du 15 août 1941), lorsque la localité ne comporte pas d'établissement féminin correspondant. Les classes de philosophie des collèges ne seront pas supprimées et non plus leurs classes élémentaires et primaires (2). Dans l'enseignement supérieur, les agrégations d'histoire et de géographie, qui devaient être disjointes, continueront, en 1943, à faire l'objet d'un même concours (3).

Par contre, sur d'autres points, M. Abel Bonnard a poussé plus avant que M. Carcopino la réalisation du plan d'enseignement qui avait été dressé en 1936-1937. Désormais, la classe de philosophie sera dédoublée en 2 sections : la section Philosophie-Lettres et la section Philosophie-Sciences (4).

Les plans d'école unique prévoyaient que les sections Philosophie-Lettres et de Mathématiques Elémentaires seraient réservées aux élèves spécialement doués en Lettres ou Mathématiques qui brigueraient les Grandes Ecoles, le professorat ou d'autres carrières assez spéciales. La section Philosophie-Sciences, au contraire, devait recevoir la grande masse des élèves, notam-

(1) « Il ne suffit pas d'énoncer d'excellentes directives, il faut qu'elles soient suivies des faits et il ne faut pas que les maîtres, ayant lu avec soin et avec espoir l'énoncé des principes ministériels, soient maintenus à la routine par la pression directe, et seule expérimentée, des chefs en place, lesquels ne changent pas, ne bougent pas, sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, et bafouent par leur seule présence la volonté d'en haut... » (*L'Œuvre*, 9 juin 1942).

(2) Arrêté du 7/5/42.

(3) Arrêté du 19/5/42.

(4) Arrêté du 7/5/42.

ment ceux qui abordent le baccalauréat après avoir fait des études modernes ou primaires supérieures.

A l'approche des *examens,* de nouvelles dispositions viennent d'être promulguées qui recommandent aux jurys, les unes l'indulgence, les autres la sévérité.

L'indulgence jouera en faveur des candidats dont les études ont souffert du fait de la guerre et de ses suites ; soit que leurs familles aient été évacuées ou réfugiées, soit que l'absence de leur père, prisonnier, leur ait été occasion de soucis et de charges (1).

Par contre, le barrage que le nouveau Diplôme d'Etudes Primaires Préparatoires dresse à l'entrée des lycées et collèges vient d'être renforcé. Des consignes de sévérité ont été données aux jurys, qui doivent proportionner le nombre des reçus aux places disponibles dans les établissements publics du département (2). En outre, il vient d'être décidé qu'un concours d'entrée serait institué entre possesseurs du Diplôme d'Etudes Préparatoires qui solliciteront leur inscription dans un lycée ou un collège, chaque fois que le nombre des candidats munis du diplôme dépassera le nombre des places disponibles dans l'établissement (3).

---

(1) Circulaire du 21 mai 1942.
(2) Circulaire du 24 mars 1942.
(3) Arrêté du 23/5/42.
Les élèves reçus à l'examen des Bourses ne sont pas soumis à ces formalités. Ils sont inscrits pas priorité.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE.

QU'EST-CE QU'UN TRUST ?

Dans la crise d'inflation et de dévaluation que subit depuis deux ans notre vocabulaire français, le mot « trust » affirme de plus en plus son caractère de slogan. Il est plus laconique, plus élégant que « les deux cents familles », plus vague aussi, moins personnel. Il permet donc les variations les plus diverses sur le thème qu'autrefois l'on aurait dit « démagogique » du capitalisme et des puissances d'argent.

Par deux fois le Maréchal a employé cette expression pour affirmer son programme social. La première occasion fut le message du 11 octobre 1940 :

« Deux principes essentiels nous guideront : l'économie doit être organisée et contrôlée ; la coordination par l'Etat des activités privées doit briser la puissance des trusts et leur pouvoir de corruption. »

Un an plus tard, le message du 12 août 1941 réaffirmait les mêmes directives :

« Quant à la puissance des trusts, elle a cherché à s'affirmer de nouveau en utilisant pour ses fins particulières l'institution des comités d'organisation économique. Ces comités avaient été créés, cependant, pour redresser les erreurs du capitalisme ; ils avaient, en outre, pour objet de confier à des hommes responsables l'autorité nécessaire pour négocier avec l'Allemagne et pour assurer une équitable répartition des matières premières indispensables à nos usines. Les choix des membres de ces comités ont été difficiles : on n'a pu toujours trouver réunies sur les mêmes têtes l'impartialité et la compétence. Ces organismes provisoires, créés sous l'empire d'une nécessité pressante, ont été trop nombreux, trop centralisés et trop lourds. Les grandes sociétés s'y sont arrogé une autorité excessive et un contrôle souvent inadmissible. A la lumière de l'expérience, je corrigerai l'œuvre entreprise et je reprendrai, contre le capitalisme égoïste et aveugle, la lutte que les souverains de France ont engagée et gagnée contre la féodalité. J'entends que notre pays soit débarrassé de la tutelle la plus méprisable : celle de l'argent. »

Dans une précédente chronique (1) nous avons déjà rap-

---

(1) Cf. *Cité Nouvelle*, 25 novembre 1941 : « Libéralisme économique et révolution nationale ».

proché ce texte des condamnations correspondantes de *Quadragesimo anno*. L'inspiration est du même ordre, et l'on ne saurait assez souligner la force avec laquelle, sans prononcer le mot, le Pape Pie XI a fustigié les trusts :

« La libre concurrence s'est détruite elle-même ; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. A tout cela viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique : telle, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir. Lui qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice (1), il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. »

Ces condamnations générales visent les agissements on ne peut plus concrets des puissances d'argent. Il importe cependant de ne pas les étendre à tout le système économique actuel et de ne pas les séparer de leur base pour s'en servir comme d'un leitmotiv dont on flatterait certains instincts revendicatifs toujours faciles à déchaîner.

Demandons-nous donc avec le plus de précision possible ce qu'est le trust (2) et ce qu'il faut en penser.

*
**

« Le trust, d'après M. François Perroux (3), est une combinaison économique et financière qui opère la fusion, au sens économique du mot, de plusieurs entreprises en une grande entreprise, cette combinaison tendant, soit à l'acquisition d'une position de monopole, soit à une compression du coût ».

A la différence du cartel, qui n'est qu'un accord partiel et provisoire, le trust opère donc une véritable fusion économique des entreprises en présence. Ces entreprises perdent leur indépendance propre, et le contrat qu'elles concluent est illimité dans son objet comme dans sa durée.

---

(1) Si ces lignes n'avaient pas été écrites en 1931, on y verrait une allusion transparente aux comités d'organisation économique de 1940.

(2) Sur la technique et le fonctionnement des trusts, il faut lire la brochure « *Les Trusts* » de Paul Reuter, publiée par l'Ecole Nationale des Cadres d'Uriage.

(3) F. Perroux, *Economie Politique*. T. II, p. 362.

La fusion qui caractérise le trust peut revêtir, d'ailleurs, des formes assez différentes, et chronologiquement l'on a distingué et l'on distingue encore plusieurs sortes de trusts.

Le *voting trust* est un simple syndicat financier qui concentre les actions de plusieurs entreprises et délivre aux actionnaires dépossédés des certificats de dépôt qui ne comportent plus de part de vote. La possession de l'ensemble de ces droits de vote suffit à assurer la fusion et l'unité d'action dans le commandement du trust.

Sous l'influence de la législation anti-trust américaine, le voting trust s'est mué en *fusion* ou *consolidation*, qui substitue une société unique aux diverses entreprises primitivement indépendantes. La fusion, en ce cas, est totale et parfaite. Elle a le seul inconvénient d'être publique, ce qui nuit au secret nécessaire à la réussite de certains agissements des trusts.

Le *holding trust*, lui, ne comporte aucune activité industrielle directe. Il est une simple gérance de portefeuille où sont rassemblées des participations constituant la majorité du capital-actions de chacune des entreprises trustées. Plus souple, plus facile à camoufler que les autres formes de trusts, le holding règne aujourd'hui dans un grand nombre d'industries ; houillères, forges, sucreries, meunerie, pétrole, chaussures, etc...

En réalité, la différence entre cartel et trust n'est pas toujours facile à saisir. La fusion s'opère sous des formes si variées que l'on ne saurait fixer avec précision la limite entre l'un et l'autre. Il s'agit là, en somme, d'un processus de concentration industrielle et financière qui semble bien inéluctable et dont l'évolution s'est affirmée avec force depuis la fin du siècle dernier.

Dès l'apparition des trusts, leur danger fut immédiatement signalé et l'attitude des gouvernements vis-à-vis d'eux fut plus que réticente. On se rendit compte des excès non seulement possibles mais immédiats auxquels donnerait lieu cette nouvelle forme d'entreprises. La base financière sur laquelle ils étaient édifiés était généralement défectueuse, comptant des pratiques de « mouillage » des capitaux, de financement réciproque entre holdings et filiales, etc... (1). La puissance des trusts rendait difficile la résistance aux procédés d'intimidation ou même de corruption, témoin le cas connu de ces parlementaires américains proposant une loi anti-trust et la retirant moyennant prébendes...

---

(1) Cf. sur ce point : H. Méhua, *La tendance corporative et les puissances d'argent*, p. 90 et seq.

L'histoire de la lutte entre les gouvernements et les trusts sur le terrain juridique est assez suggestive pour que nous en indiquions les principaux épisodes aux Etats-Unis comme en France.

Aux Etats-Unis, la première en date et la plus importante des lois anti-trusts fut la loi Sherman du 2 juillet 1890. Aux termes de cette loi étaient interdits tout contrat ou conspiration tendant à restreindre le commerce et l'industrie. La condamnation restait vague et générale, si générale que l'application s'en révéla rapidement illusoire. En 1914, la loi Clayton, en date du 15 octobre, tenta d'opérer une discrimination entre les bons et les mauvais trusts en atteignant non pas l'entreprise, mais les opérations de l'entreprise, et en précisant les actes prohibés, par exemple en matière de concurrence déloyale. La jurisprudence, devenue hésitante dans l'application de ces différentes lois, fut éclairée dans son action par la Federal Trade Commission, commission permanente de nature non judiciaire, créée en 1914 pour contrôler les méthodes des trusts et soumettre aux tribunaux compétents le résultat de ses investigations.

Le 10 avril 1918, la loi Webb vint assouplir la législation existante en libérant presque complètement ceux des trusts dont l'activité était consacrée à la conquête des marchés extérieurs. En 1933, la promulgation des Codes remplaça la législation anti-trust et organisa une sorte de cartellisation obligatoire, sous réserve de l'observation de certains principes généraux réglementant la concurrence. Le National Recovery Act, dont les Codes étaient une pièce maîtresse, ayant été déclaré inconstitutionnel par la Cour Suprême le 27 mai 1935, l'ancienne législation anti-trust a été remise en vigueur, avec tout ce qu'elle comporte d'imprécision. La guerre, en plaçant toute l'industrie américaine sous le contrôle direct du gouvernement, aura confisqué au profit de l'Etat la concentration industrielle, qui d'elle-même préparait cette inévitable conséquence.

Les mêmes hésitations de la législation anti-trust se retrouvent en France. Au début, l'article 419 du Code Pénal, faisant pendant à la loi Le Chapelier sur l'interdiction des corporations, punissait « la réunion ou la coalition, entre les principaux détenteurs d'une même marchandise, tendant... à ne la vendre qu'à un certain prix ». Comme la loi Sherman, cet article devint rapidement inapplicable. Dépassé par les lois de 1864 et 1884 sur les coalitions ouvrières et les syndicats professionnels, il donna

lieu à une jurisprudence hésitante, jusqu'à la guerre de 1914-18 qui organise le système des « consortiums ». Ces consortiums (Comité des Forges, consortium du textile, etc.) se présentaient sous la forme juridique de sociétés par actions. Ils constituaient de véritables comptoirs d'achat et de répartition, sinon de vente, des produits. Nécessités par la réglementation stricte des importations, ils étaient étroitement dépendants de l'Etat, dont l'intervention allait jusqu'à fixer les prix de vente et contrôler les bénéfices. Appréciés par les uns, mais plus généralement attaqués par la majorité des industriels, ces consortiums ne survécurent pas à la guerre et disparurent en 1919.

La concentration des entreprises reprit alors son développement naturel, et il fut bientôt nécessaire de reviser l'article 419 du Code Pénal. La loi du 20 décembre 1936 tenta d'opérer en France la discrimination entre le bon et le mauvais trust ébauchée par la loi Clayton aux Etats-Unis. Elle sanctionna toute coalition d'entreprises recherchant « le gain qui ne serait pas le résultat du jeu naturel de l'offre et de la demande ». Il était difficile d'affirmer plus nettement l'attachement de la France aux principes du libéralisme économique.

En 1936, la loi du 19 août s'attaque encore aux trusts en cherchant à réprimer « les hausses injustifiées des prix ». Le décret du 12 novembre 1938 compléta cette loi en soumettant à l'autorisation du ministre toute majoration des prix « dans les industries où la vente échappe aux conditions normales de la concurrence ».

C'est à la même époque que le projet de loi Flandin-Marchandeau sur la cartellisation obligatoire fut passionnément discuté, puis rejeté en fin de compte devant l'opposition de l'industrie lourde française : houillères et métallurgie.

Pratiquement, les diverses mesures légales que nous venons d'énumérer ne parvinrent pas à gêner sérieusement la progression des trusts. L'industrie sucrière, la soierie, la menuiserie, la chaussure suivirent l'exemple de la métallurgie et des houillères. Lorsque récemment la police procéda à l'arrestation de M. Ed. Raphaël Worms (1), on fut à peine surpris de lire dans les journaux l'énumération des entreprises dont il détenait le contrôle : Chaussures Raoul, Chaussures Incroyable, Chaussures Fayard,

(1) Celui-ci ne doit pas être confondu avec son homonyme M. Hippolyte Worms, le financier bien connu.

Chaussures Noël, Chaussures Priset, Société Générale de Chaussure Française, Compagnie Internationale de Commerce « Sigma ». Grande Maison de Blanc, affaire Loiseau-Rousseau, affaire Cuisental-Titan, Rizeries Indochinoises, Société Commerciale Française de l'Indochine, journal Petit Bleu, hebdomadaire Cri de Paris, Société des Bons Filmy, Royal-Madeleine, Noma-Maroc, Avenir Commercial du Maroc, Compagnie Internationale des Ciments « Inter-Cuisa », Société Immobilière et Foncière, magasins spécialisés, etc... etc...

***

En réalité, si la lutte contre le trust est pratiquement impossible sur le terrain juridique, c'est d'abord que la puissance même du trust le rend capable de se défendre vigoureusement dans tous les domaines, c'est aussi parce que le processus de concentration industrielle est une évolution en quelque sorte naturelle contre laquelle il serait vain de se dresser.

Le trust, en effet, comporte trop d'avantages économiques et même sociaux et moraux pour qu'il puisse être simplement barré d'un trait de plume. Il facilite l'organisation scientifique de la production et donc l'abaissement des prix de revient. Il permet la diminution des frais généraux par la fusion des services des entreprises, et pourrait constituer par là un facteur important de l'abaissement des prix de vente. Il comporte un comptoir d'achat général des matières premières, il est un organisme de répartition de ces matières premières entre les entreprises, et distribue également d'une façon rationnelle les secteurs de vente. Il constitue par lui-même une représentation économique de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics, représentation indispensable en matière de politique commerciale : droits de douane, contingentements, accords commerciaux, etc. Il est enfin une pièce maîtresse de l'économie dirigée vers laquelle s'acheminent aujourd'hui tous les gouvernements, et permet une solide défense contre les attaques de la concurrence internationale.

Ces avantages indéniables sont malheureusement compensés par de multiples inconvénients, qui dans la pratique illustrent trop bien les avertissements de *Quadragesimo Anno.* Sans même imaginer une malhonnêteté foncière du trust, la seule existence de celui-ci pose de délicats problèmes à l'économie de la nation, où l'entreprise petite ou moyenne se sent étouffée. Pour n'en

citer qu'un exemple, le Cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des Ponts et Chaussées, qui s'efforce de soutenir les intérêts de l'Etat en matière de travaux publics, municipaux, départementaux ou autres, ne peut que favoriser les grandes entreprises. Celles-ci ne peuvent prétendre être payées (pour des travaux qu'elles n'ont ni le droit de ralentir sous peine de pénalité, ni le droit d'interrompre) que « dans la mesure des fonds disponibles ». En cas de non-paiement, elles ne peuvent que faire valoir leur prétention aux intérêts des sommes dues, et ce, à dater d'une demande qu'elles ne peuvent présenter que trois mois après la réception définitive, c'est-à-dire en général quinze mois après l'achèvement des travaux. Le trust possède une surface financière qui lui permet d'affronter sans crainte un risque aussi considérable, alors qu'il est courant de voir une petite entreprise traîner le boulet de dettes de l'Administration qui peuvent atteindre ou dépasser son capital social. Des clauses tout aussi onéreuses mettent à charge de l'entreprise le risque d'une prise à charge de 9,3 % du montant total du marché en cas de variations des prix.

Ces exemples ne se réfèrent qu'au fait de l'existence du trust, sans préjuger des moyens qu'il emploie. Mais que dire de la puissance de son influence au service de son intérêt ! Il lui est loisible de se faire attribuer, s'il le désire, tel marché de travaux dont il est seul capable de prendre la totalité, sans même passer par l'adjudication, sous prétexte de spécialité technique ou autre. Il lui est facile d'exercer sur telle ou telle administration, et mieux encore sur tel ou tel administrateur, une pression à laquelle il est difficile de résister lorsqu'on n'a pas la vocation de l'héroïsme. La politique des offices de répartition de matières premières et des comités d'organisation économique, condamnée par le Maréchal dans son message du 12 août 1941, est née de cette dangereuse puissance des trusts, dont les demandes sont tellement massives, tellement lourdes de conséquences sociales, tellement soutenues par des personnalités de premier plan, qu'elles présentent parfois le caractère de véritables ultimatums. L'Administration française n'est pas peuplée de petits saints, et nous ne sommes aucunement entraînés, dans ce pays, à sacrifier nos propres intérêts pour ne considérer que ceux de la nation. Il serait facile d'illustrer cette remarque de nombreux exemples tirés de l'organisation du Secrétariat d'Etat au Ravitaillement. Lorsqu'il fallut mettre sur pied en moins d'un an une organisation

complexe, pour laquelle les fonctionnaires français n'étaient aucunement préparés, on s'aperçut bien vite qu'il fallait faire appel aux compétences. Mais les techniciens compétents, en matière d'alimentation, ne se trouvaient que parmi les intéressés, d'où le drame....

***

Nous ne pouvons rejeter purement et simplement le trust, pas plus que nous ne pouvons remonter le courant du progrès industriel en combattant le processus de concentration des entreprises. D'autre part nous ne devons pas fermer les yeux aux graves dangers que cette évolution comporte. Et donc comment conclure ?

Il faut conclure, semble-t-il, que le trust, comme la langue d'Esope, peut-être la meilleure ou la pire chose du monde. Tout dépend de l'usage qu'on en fait. Et nous voici conduits à dépasser le problème strictement économique pour aborder la question plus générale des rapports entre l'univers et l'homme, entre la matière et l'esprit. Ce n'est pas la matière elle-même qui est mauvaise, c'est l'usage que son maître, l'homme, en fait. Le trust est une chose, comme l'usine est une chose, comme le syndicat mixte prôné par la Charte du Travail est une chose, comme tout fait économique est une chose. Il est puéril de partir en guerre contre ces institutions comme telles, et de crier : trust, trust... synarchie, synarchie... comme on criait hier « deux cents familles » et « puissances d'argent ». Ce n'est pas le trust en lui-même qui est condamnable, pas plus que l'Etat n'est condamnable parce qu'il est amené par la nature des choses à contrôler des secteurs autrefois libres de toute contrainte. Le mal, c'est l'esprit, c'est la *mentalité trust* (1).

Et cette mentalité n'est pas uniquement celle des puissances d'argent. Elle est la mentalité de puissance qui dépasse le plan économique et se retrouve aussi bien dans le domaine public que dans le domaine privé.

Dans le domaine public, c'est la mentalité trust qui penche d'instinct vers les solutions de force, qui veut brusquer les choses et pratiquer la lutte anti-ceci ou anti-cela, avec déploiement

(1) La réforme morale des trusts ne dispense certes pas de leur réforme technique, mais celle-ci serait vaine si celle-là ne l'accompagnait, voire ne la précédait pas.

de puissance péremptoire, police et camps de concentration. Cette tendance se retrouvera, à un degré plus ou moins accentué, dans le paternalisme qui unira d'authentiques intentions sociales à des méthodes de pression confondant trop souvent la force avec l'autorité Pour avoir trusté la charité publique, le Secours National doit avoir le souci constant d'éviter la tentation paternaliste et de ne pas transformer une nation d'hommes libres en un pays de mendiants : la charité ne dispense pas de la justice. Pour avoir trusté la propagande, le Secrétariat à l'Information ne se considère pas pour autant dispensé des lois élémentaires de l'honnêteté ni de la morale publique. Pour avoir trusté les jeux de hasard et la publicité financière dans la louable intention d'assurer l'équilibre du circuit fermé, la Loterie Nationale n'a pourtant pas le droit de faire appel aux instincts les moins nobles de la personne humaine, ni d'avilir le pays sous prétexte de l'enrichir. La mentalité trust se rencontre aujourd'hui à chaque instant, à propos de chaque problème. C'est elle qui, mécontente du cartel de la jeunesse unie, voudrait réaliser le trust de la jeunesse unique. C'est elle qui, pour assurer la vie matérielle de nos prisonniers, trustera les colis sous une enseigne quelconque et dépersonnalisera les envois en les privant de leur caractère familial. C'est elle qui, pour être plus certaine du bon emploi des deniers de l'Etat, sera tenté de distribuer aux femmes de prisonniers des bons de pain plutôt que des allocations en espèces, au risque de blesser la dignité personnelle de celles-ci et d'inquiéter dangereusement les maris en captivité. C'est elle encore qui « utilisera » le chômeur et le classera d'office, elle qui, bloquant les salaires, dégradera la conscience professionnelle en accentuant le caractère esclavagiste du travail forcé. On pourrait multiplier les exemples : partout où l'élite se considère comme choisie « de droit divin » sans aucune considération de mérite ni de valeur, partout où les méthodes de coercition tendent à prendre le pas sur les méthodes d'éducation, partout où l'homme est considéré comme un moyen vis-à-vis de l'organisation économique et non comme une fin en lui-même, il y a mentalité trust.

Dans le domaine privé, la mentalité trust se retrouve également comme une sorte de péché originel qui veut brusquer la loi divine, violer le mystère, imposer sa volonté. La force est simplificatrice, et ses solutions se présentent toujours avec la puissante séduction de leur clarté comme de leur rapidité. Mais l'homme

est organisme complexe quand la machine est mécanisme simple. On ne le maîtrise pas : on le sert. Lorsque, dans son message du 12 août 1941, le Maréchal évoquait les dangers où courait la France, il ne pensait pas seulement à un changement de régime institutionnel, mais avant tout à une modification de la mentalité, donc de la moralité publique : « Si la France, disait-il, ne comprenait pas qu'elle est condamnée par la force des choses à changer de régime, elle verrait s'ouvrir devant elle l'abîme où l'Espagne de 1936 a failli disparaître ». La politique intérieure de force conduit à la guerre civile aussi sûrement que la politique extérieure de force conduit à la guerre tout court. « Le chef, disait le Maréchal aux ingénieurs de Saint-Etienne, c'est celui qui sait à la fois se faire obéir et se faire aimer. Ce n'est pas celui qu'on impose, c'est celui qui s'impose ».

La mentalité trust n'est donc pas particulièrement attachée à telle ou telle forme des institutions économiques. Elle est un des aspects modernes les plus dangereux du matérialisme. Celui-ci n'est pas à « pourfendre » à gauche plutôt qu'à droite, chez telle classe de la société plutôt que chez telle autre. Il est le poison subtil qui nous ronge, l'air vicié que nous respirons. Ne le caricaturons pas sous prétexte de mieux l'atteindre et ne cherchons pas hors de nous le mal que nous portons en notre âme. Nous ne nous maintiendrons Français que si nous savons nous maintenir spirituels.

Et donc nous maintenir chrétiens.

Victor Dillard.

REVUE DES LIVRES

Eugène Duthoit. — **Rénovation française. Apport des Semaines sociales** — Préface de S. E. le Cardinal Gerlier. Introduction de J. Vialatoux. Flammarion, 1942. 262 pages. Prix : 28 fr.

A qui se préoccupe de rénover — et c'est la tâche qui, chacun dans sa sphère, sollicite aujourd'hui tous les hommes — il importe de recueillir avec soin les matériaux précieux qu'un passé proche a rassemblés à pied d'œuvre. C'est ce souci de ne pas perdre une riche substance qui a décidé M. Duthoit à condenser en un volume l'enseignement doctrinal et pratique recueilli aux Semaines sociales de France, depuis 1904 jusqu'à la veille même de la guerre actuelle. Les Semaines sociales, dont M. Duthoit est depuis de longues années le président, sont ces assises qui se tenaient chaque année en juillet, dans l'une ou l'autre ville de France, et où des milliers d'auditeurs entendaient les leçons d'éminents théologiens, juristes, sociologues, sur un point particulier de la doctrine sociale catholique. Chacun des problèmes posés par la vie contemporaine fut ainsi objet d'études approfondies, à la lumière des principes chrétiens et des directives pontificales.

A la base de toute sociologie, il y a une conception de l'homme ; l'incarnation sociale du christianisme s'inspire d'un sens aigu de la dignité de la *personne humaine*. Cette dignité, liée à la fin propre de chaque personne, exclut cependant, comme une mutilation de la personne même, l'individualisme, car l'homme ne peut atteindre sa fin sans le secours de la société. La société, c'est d'abord la plus naturelle, véritable prolongement de la personne : *la famille*. Aux multiples problèmes qui la touchent, se rattachent ceux de l'éducation, où droits et devoirs des parents, de l'Eglise et de la communauté civile se compénètrent sans rivalité. Une deuxième forme, plus large, de la société humaine, est la communauté nationale. L'autorité de l'Etat y trouve sa limite dans les justes libertés des individus, des familles, de l'Eglise.

L'activité libre de l'homme s'exerce dans le métier, la profession. Les problèmes du travail, du salariat, de la corporation, tiennent donc une large place dans la doctrine des Semaines sociales. Et le travail dans ses modalités concrètes : celui de l'usine et celui de la terre ; avec ses attaches à l'économie, à la finance.

Le catholicisme des Semaines étend ses investigations au delà des frontières ; et ce sont les domaines de la colonisation et de la vie internationale, soumis à la loi morale. Enfin, clef de voûte de l'édifice,

voici l'idéal de la civilisation ; il s'exprime légitimement dans des civilisations diverses et originales, appelées non à se dresser les unes contre les autres, mais à s'enrichir mutuellement, pour peu qu'elles consentent à se laisser pénétrer de christianisme.

Depuis la base jusqu'au sommet de l'organisation sociale, la grande loi qui, s'appliquant à tous les domaines, mettra partout l'harmonie, c'est la loi chrétienne de charité. La charité « unique dans sa source ». La charité qui commande tout.

Telle est la charpente solide de l'ouvrage. Sur elle, M. Duthoit construit une synthèse complète, où l'on admire comme chaque aspect particulier a sa place marquée et s'articule logiquement avec l'ensemble, où les nuances mêmes n'ont pas été oubliées. Il y a là, à l'usage des chrétiens, et au bénéfice aussi des non-chrétiens qui voudraient s'inspirer de son esprit, une « Somme » de la pensée catholique en matière sociale.

Une remarquable préface de M. Vialatoux met en relief les principes fondamentaux qui justifient les Semaines sociales, et quelle méthode réaliste est la leur. Méthode qui se résume en trois temps : observation des données temporelles ; appel à une « sagesse » supérieure qui rend à même de « juger et conduire la marche du temps » ; « prudence » enfin, apte à construire les voies, à utiliser les techniques, en vue du but unique : la Vérité qui délivre.

Gustave DESBUQUOIS.

Paul CLAUDEL. — **Présence et Prophétie** — Editions de la Librairie de l'Université, Fribourg, 1942, 300 pages.

— **L'Histoire de Tobie et de Sara,** Moralité en trois actes, Gallimard, Paris, 1942, 127 pages.

Nous reviendrons un jour plus longuement sur ces deux livres « inactuels » présentés coup sur coup à notre soif de vraie grandeur. Il faudra les analyser à la lumière de l'*Introduction au Livre de Ruth* de l'abbé Tardif de Moidrey, où le poète expose clairement, de façon quasi didactique, sa pensée sur les sens, littéral et spirituel, de la Sainte Ecriture. Il faudra souligner l'importance de son labeur d'exploration patiente à l'intérieur du Livre qu'il habite depuis le jour de sa conversion, et marquer, d'une part, comment le Claudel septuagénaire qui a renoncé au lyrisme et au drame demeure, dans le dessein général de son enquête poétique, fidèle au Claudel de *l'Arbre*, des *Cinq Grandes Odes* et du *Soulier de satin*, et d'autre part, son accord, sur tous les points essentiels de son exégèse, avec la tradition patristique.

L'indifférence du grand public à l'égard des livres « scripturaires » de Paul Claudel n'est pas surprenante : trop de catholiques ont perdu le goût de la parole de Dieu (à peine ont-ils conscience que c'est, non point seulement pour des générations périmées, mais pour

nous, gens d'aujourd'hui, qu'elle fut proférée) ; par ailleurs ils persistent à juger Claudel obscur sans prendre la peine d'entrer en sa poésie comme on entre dans un domaine où la lumière ne jaillit que du dedans. Or, c'est en fonction de *l'Art Poétique*, autant que de la Bible, qu'il faut apprécier des œuvres telles que *Un poète regarde la croix*, *L'Epée et le miroir*, *Présence et Prophétie*. *L'Histoire de Tobie et de Sara* exige, pour être goûtée, que l'on ait présents à l'esprit les thèmes du *Soulier de satin :* Sara est très proche de Prouhèze.

Nous pensons qu'il ne faut pas refuser d'entendre un poète qui se propose de rendre assimilable et savoureuse la parole de Dieu. Même si, comme cela est inévitable en pareille matière, on est rebuté par telle interprétation de détail, à laquelle d'ailleurs Claudel ne tient pas en tant qu'elle est sa propre interprétation. Entre certains théologiens et le poète, il faudra tenter de dissiper quelques malentendus persistants. (Le R. P. Rogatien Bernard, O. P., a commencé ce travail dans la *Revue thomiste* d'octobre 1938.)

Aujourd'hui nous nous contentons d'indiquer les titres des essais dont se compose *Présence et Prophétie : Sur la présence de Dieu* (réédition légèrement remaniée de l'article paru sous le même titre dans la *Vie spirituelle* du 1er octobre 1932) ; — *La sensation du divin* (l'auteur montre que notre connaissance de Dieu ne va pas sans l'emploi de nos sens : « Notre chair a cessé d'être un obstacle, elle devient un moyen et un véhicule, elle a cessé d'être un voile, elle devient une appréhension. ») On se rappellera les paroles de Cœuvre au 3e acte de *La Ville* (p. 295) sur la façon dont Dieu n'échappe pas complètement aux sens de l'homme) ; — *Ecce Virgo concipiet* et *Moab ou le recul d'Israël* (ces deux essais sont les plus importants de l'ouvrage ; avant de les aborder il faudrait relire la *Légende de Prakriti* (*Figures et Paraboles*, pp. 104-156) : la terre est travaillée par le désir de l'homme, et l'homme par le désir du Christ) ; enfin, *Notes sur les anges* (sur les traces du pseudo-Deny et de saint Thomas).

L'Histoire de Tobie et de Sara est une reprise, sous forme de « moralité », du « *Livre de Tobie* » (Les aventures de Sophie, p. 52) ; Claudel y utilise les ressources de la musique, de la mimique et du cinéma, selon la technique sur laquelle il s'est expliqué naguère dans la conférence sur *Drame et Musique* qui précède *Le Livre de Christophe Colomb*. Le souvenir de Rodrigue et de Prouhèze, qui nous accompagne sans répit sur la route de Ninive à Ecbatane, confère un charme extraordinaire à ce petit ouvrage. Le style du *Soulier de satin* évoquait la grande houle calme qui succède à la tempête ; on sentait encore frémir les orages de *Tête d'Or* et de *Partage de midi* dans les larges strophes gonflées de paix divine. Ici, la réponse est définitive à « cette volonté de Dieu qui est la paix ».

François VARILLON.

P. Panici, S. J. — **Le Christ et l'Ordre,** conférences de Notre-Dame de Paris, carême 1942 — 6 brochures de 32 pages. Prix : 4 fr. pièce.

L'Ordre intérieur, retraite pascale, brochure de 96 pages. Prix : 8 fr. Editions Spes, Paris.

Comme suite naturelle au carême sur « Le Christ et la Grandeur humaine », voici l' « Ordre », « la grande aspiration de notre époque ». Quel sujet plus actuel pouvait choisir l'éminent conférencier de Notre-Dame ? La matière était vaste ; elle embrassait la vie morale individuelle et les rapports sociaux ; elle impliquait, en somme, toute la doctrine religieuse, Décalogue, Eglise, grâce, sacrements. Dans le cadre de six conférences, l'orateur s'en est tenu à de fermes lignes générales, étoffant son exposé par une psychologie nuancée, par un contact étroit avec les problèmes contemporains, par un recours constant à la source évangélique, « au Maître qui touche les êtres à une profondeur telle que les différences de temps, de race, de coutume s'abolissent ».

Dès l'abord s'impose une vérité paradoxale : l'ordre est un objet de confusion ; il revêt souvent des « formes trompeuses » (premier fait). Qu'est-ce donc que l'ordre ? demande ensuite le P. Panici dans la deuxième conférence, et quels sont ses attributs naturels dans l'individu et la société ? Cet ordre naturel se heurte à des difficultés sans nombre que viendraient encore aggraver les exigences de l'ordre surnaturel, si le Christ n'en était à la fois la source et le chef-d'œuvre (troisième conférence). Cet ordre est un don. Pourquoi tant le repoussent-ils ? Et l'orateur de scruter le problème si complexe de l'attitude de l'homme devant la foi. « L'esprit humain, dit-il avec pénétration, ne se comporte pas d'une manière simple devant la vérité » (quatrième conférence). Les deux dernières conférences abordent la réalisation pratique de l'ordre, sur le plan naturel d'abord, puis sur le plan surnaturel. Les doctrines erronées, évolutionnisme matérialiste, marxisme, sont jugées à la valeur de leurs conséquences ; le judaïsme avec ses prescriptions formelles est dépassé. « L'important pour l'ordre se réalise dans les consciences », et c'est de là qu'il rayonnera sur le monde et sur notre pays, par la contribution directe que constitue l'effort inlassable de chacun.

La retraite pascale clôt le carême par une analyse ascétique plus détaillée de l' « Ordre intérieur », englobant les idées, les sentiments, les actions, et qui s'achève dans l'amour.

On admire le style sobre du conférencier, traduction adéquate de la pensée. De cette pensée, la note dominante n'est autre qu'un platonicisme chrétien fondé sur les affirmations explicites de l'évangile, selon lequel l'ordre véritable ne consiste pas dans tel ordre déterminé, partiel, égoïste, ou bien appuyé sur la violence : c'est un ordre total. Pas davantage il n'est un ordre abstrait. Le seul ordre qui existe est un « ordre vivant ». Bien plus, comme la justice, la vérité, l'humanité,

comme tout ce qui est, l'ordre ne trouve nulle part sa réelle consistance sinon dans la plénitude dense d'une personne.

Gustave DESBUQUOÎS.

Chanoine C. CORDONNIER. — Conférences aux Dames, carême 1942, à Notre-Dame de Paris : **Les restaurations nécessaires, stabiliser la famille** — Librairie Gabriel Enault, Paris.

Avec autorité, le chanoine Cordonnier traite, dans les cinq conférences du second carême, de la restauration de la famille. Il insiste sur le rôle prépondérant de la femme dans la cellule familiale, assise de l'édifice social. Après un regard rétrospectif sur les lacunes du paganisme à ce sujet, il montre les écarts non moins graves de notre civilisation moderne.

La retraite pascale a pour thème la route d'Emmaüs où, avec les disciples, les époux ont éprouvé la lassitude, échangé leurs plaintes et leurs regrets. Reconnaissant le Christ, leur espoir, ils repartent pleinement joyeux et confiants dans la sûre réalité du renouveau pascal.

Maxime MONCEL.

Antoine DUFOURNET — **La Jeunesse de Saint François de Sales** (1567-1602) — Grasset, Paris. 250 pages, Prix : 65 fr.

Le livre est d'un chercheur curieux, habile à la chasse. L'aspect qu'il nous trace du vieux Paris d'Henri IV a beaucoup de charme et tout ce qui peut nous aider à « réaliser » une âme de saint a un tel prix qu'on attend beaucoup des moindres témoignages. Une équivoque cependant pèse sur ce livre, par ailleurs si méritoire. En réalité il eût dû s'intituler : « Deux séjours de saint François de Sales à Paris ». Car des époques importantes de la « Jeunesse » du saint sont laissées ici dans l'ombre, son enfance en Savoie et son séjour à Padoue notamment. De ce fait, nous ne trouvons en ces tableaux pittoresques que peu de lumières sur l'âme de François.

Paul DONCŒUR.

Alexandre PINY, O. P. — **L'Oraison du cœur ou la manière de faire l'oraison parmi les distractions les plus crucifiantes de l'esprit.** — Editions du Cerf, Paris, 1942, 246 pages.

L'auteur, appelé le « Maître du pur amour », apporte un riche spécimen de la spiritualité du XVIIe siècle. Si le style du temps fatigue un peu par ses redites, la doctrine du P. Piny, champion de l'orthodoxie, est bien à sa place en notre temps où les âmes ont tellement besoin de s'alléger du poids des erreurs et de se régénérer par la simple méthode

de l'amour pur, du laisser faire, du saint abandon dont la facilité surprendra et attirera toutes les bonnes volontés.

Une introduction de M. Jean Chatillon explique l'influence qu'exercèrent les œuvres du P. Piny sur les fameuses controverses entre thomistes et molinistes.

Maxime MONCEL.

M. S. GILLET, Maître général des Frères Prêcheurs — **Saint Dominique** — Flammarion, Paris, 1942. 250 pages, Prix : 24 fr.

Publiant un « Saint Dominique » dans la collection « Les Grands Cœurs », le R. P. Gillet s'est attaché à dégager en saint Dominique son ardente charité. Dès son jeune âge il témoigne d'une grande pitié pour toutes les misères. La vue des ravages causés par les hérétiques Cathares l'orienta providentiellement et l'amena à fonder l'Ordre des Frères Prêcheurs. L'Ordre a jailli de son cœur. Durant toute sa vie, le saint fondateur veillera à ce que l'Ordre soit de plus en plus adapté aux besoins des âmes à convertir. Grâce à sa charité l'Ordre prendra un essor considérable.

Jean GUICHARD.

Joseph MILLAU, directeur de l'Ecole Montalembert d'Avignon — **La France Immortelle** — Guide de la jeunesse de demain. Aubanel aîné, Avignon, 1941, 136 pages.

Ecrite par un maître qui a vécu plus de trente ans au milieu des enfants et des jeunes gens, cette revue de l'histoire de France avec la succession de ses siècles glorieux et de ses périodes désastreuses, montrera à notre jeunesse désemparée la place prépondérante que notre pays occupe dans le monde. La France est immortelle. Sa vie ne dépend ni d'un pays, ni d'un autre, elle dépend des Français eux-mêmes depuis toujours.

A cette lecture les jeunes prendront conscience de leurs responsabilités, trouvant dans les exemples du passé courage et espoir. Ce n'est pas en vain que tant de héros les précèdent.

Maxime MONCEL.

Paul LANDORMY — « **Gounod** » — Gallimard, Paris, 1942. 275 pages.

C'est un chapitre de la musique française que nous trouvons dans le « Gounod » de Paul Landormy. Nous y lisons à maintes reprises les noms des musiciens avec qui Gounod a été en contact : Berlioz, Massenet, Saint-Saëns, Charpentier, Charles Bordes, Henri Busser, etc., ou ceux des librettistes ou des artistes avec lesquels il a collaboré. Et c'est tout le climat musical et théâtral d'une époque qui est du coup ressuscité : nous

assistons aux grandes premières ou aux reprises, au Théâtre Lyrique, au Châtelet, à l'Opéra Comique et à l'Opéra. Nous avons même, M. Landormy en donne de larges extraits, les articles de critique musicale qui parurent dans les journaux et les revues au lendemain des grandes soirées.

La figure de Gounod en souffre un peu, nous semble-t-il, malgré les quelques allusions faites à sa vie privée et les citations prises dans son journal ou ses lettres. Nous aurions aimé le trouver davantage dans ce livre, le connaître plus intimement et nous faire une idée plus nettte de la physionomie du maître qui nous apparaît comme un génie facile, sous l'influence d'une sensibilité religieuse qui a imprégné presque toute son œuvre, un fervent de Rome et de la campagne provençale, un cœur délicat aussi, dont les amitiés furent fidèles.

Par contre, tout ce que dit M. Landormy de ses œuvres est très intéressant, sans être trop technique. Il connaît bien Gounod, il l'aime beaucoup. Il s'est donné la peine de parcourir presque toutes ses partitions, même les plus oubliées, pour les analyser avec une grande finesse et porter des jugements qui nous semblent fort justes et fort nuancés. C'est là l'essentiel du livre ; nul doute qu'il ne contribue à donner le goût d'écouter du Gounod et qu'il n'aide à le mieux comprendre.

Pierre FRISON.

Emile ROCHE. — **L'Or n'est plus roi** — Flammarion, Paris, 1942. 211 pages. Prix : 25 fr.

Ce livre recueillera autant de critiques que d'approbations.

L'introduction de M. Joseph Barthélemy apporte celles-ci ; la préface-discussion de M. Joseph Caillaux apporte celles-là : reconnaissons qu'elles sont fort pertinentes et que ces vingt-quatre pages de critique sont parmi les meilleures que l'auteur ait écrites. Ce n'est pas la monnaie qui est coupable, dit-il, c'est l'homme. M. E. Roche soulève une multitude de problèmes vrais, nous rappelle une infinité de principes excellents, mais ses conclusions dépassent ses prémisses. « Les produits s'échangent contre des produits », écrit-il par exemple après J.-B. Say. D'accord. Mais toute la question est de savoir si l'or ne serait pas un produit. A voir le soin que l'Allemagne met à le récolter, la rigueur avec laquelle la Banque de France accapare le métal jaune au point que la bijouterie et l'art dentaire n'ont plus de matières premières, il est permis de poser la question. Tant que l'or sera recherché et « apprécié » par les hommes, l'or sera roi, les plus beaux arguments viendront se briser contre le taux auxquels nos vieux louis se vendent encore dans certains marchés noirs.

André DESQUEYRAT.

Docteur M. DURET. — **La lutte contre les Fléaux sociaux.** — Léon HARMEL. — **Le Service Social Rural.** — Docteur GREHANT. — **La lutte anti-tuberculeuse hors des grandes villes.** — M. VIGNEROT. — **L'Habitat rural.** — François JOURDAIN. — **Les Allocations familiales en agriculture.** — G. JEANNIN. — **La prime à la première naissance.** — Les Publications sociales agricoles, 90, rue Saint-Dominique, Paris.

Série d'excellentes brochures de vulgarisation, claires, concrètes, où s'ajoutent, aux conseils de praticiens expérimentés, des renseignements d'ordre légal intéressant directement les campagnes. Tant y est à faire encore ! Mais c'est avant tout œuvre d'éducation, contre l'individualisme, la défiance, la routine, le laisser-aller des mœurs aussi, en beaucoup de cas. A ce point de vue, le problème d'ensemble de la rénovation terrienne est remarquablement étudié dans la brochure de M. Harmel sur le service social rural. L'assistante sociale rurale, à compétence étendue, « polyvalente » autant que possible, prodigue d'un dévouement qui vise toujours à susciter l'effort personnel des intéressés, est présentée avec raison comme la meilleure, l'indispensable agent de cette transformation interne de tout un milieu. Les effets économiques suivront d'eux-mêmes, grâce en plus à la mise en œuvre systématique des lois qui intéressent la natalité, l'hygiène, la tenue du foyer, la sauvegarde de la propriété, le maintien à la terre.

Louis BARDE.

André PIATIER. — **Le contrôle des changes en France** — Editions techniques, Paris et Toulouse, 1942. 72 pages.

La brochure de M. André Piatier cherche à mettre quelque ordre et clarté dans le fouillis des innombrables textes qui régissent notre contrôle des changes. « D'une façon générale, remarque l'auteur, l'efficacité du contrôle dépend de l'armature décidée du pays qui l'applique, de son aptitude à pratiquer l'économie dirigée. Une lutte de vitesse s'engage, en effet, dès les premiers jours entre la réglementation et la fraude ; les mailles du filet doivent sans cesse être rétrécies et c'est pourquoi, partout, les textes relatifs au contrôle des changes sont nombreux et sont sans cesse remaniés. » Après avoir exprimé dans une sorte de préface la physionomie générale du contrôle français, M. André Piatier classe les textes, les explique et donne toutes informations précises, jusqu'aux modèles de demandes inclus, sur notre réglementation actuelle en matière de change.

Victor DILLARD.

LES ÉVÉNEMENTS

26 *mai.* — M. Ricardo Olivera, nouvel ambassadeur d'Argentine à Vichy, remet ses lettres de créance au Maréchal Pétain.

27 *mai.* — Nahas Pacha remanie le cabinet égyptien.

Le Protecteur-adjoint du Reich en Bohême-Moravie, M. Heydrich, est victime d'un attentat qui entraînera la mort.

28 *mai.* — Après une revue des troupes au camp de Fay-Ségry, le Maréchal visite Châteauroux.

Le Congrès mexicain vote l'état de guerre avec les puissances de l'Axe.

Début d'une offensive du général Rommel en Lybie.

Fin de la bataille de Kharkov.

29 *mai.* — Les préfets régionaux des deux zones, en conférence à Vichy, sont reçus par le Chef de l'Etat et par M. Laval.

Le Chancelier Hitler reçoit, en présence de M. von Ribbentrop, le chef nationaliste indien Sbhas Chandra Bose.

30 *mai.* — Nouveau bombardement anglais sur la banlieue nord-ouest de Paris. L'aviation anglaise attaque Cologne.

Un coup d'Etat avorte dans la république de l'Equateur.

31 *mai.* — Célébration de la fête des mères, dont M. Renaudin, Commissaire général à la Famille, exalte à Orléans la mission éducatrice.

M. Laval réunit à l'Hôtel Matignon les présidents des 150 Comités d'organisation professionnelle.

Des sous-marins japonais attaquent par surprise des navires anglais dans le port de Diégo-Suarez.

Intensification des combats dans le désert lybien.

1er *juin.* — Le port de Sydney, en Australie, est visité par des sous-marins japonais.

2 *juin.* — A l'assemblée constitutive de l'Union régionale corporative agricole du Rhône, M. Leroy-Ladurie fait appel à la solidarité des paysans.

Signature de la déclaration de guerre du Mexique à l'Axe.

Signature d'un nouvel accord de prêt-bail entre les Etats-Unis et la Chine.

Albert Clément, rédacteur en chef du « *Cri du Peuple* », est assassiné à Paris.

3 *juin.* — La base américaine de Dutch-Harbour, dans les îles Aléoutiennes (ouest de l'Alaska), subit un double raid de l'aviation japonaise.

A la Chambre américaine, vote de la déclaration de guerre à la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie.

4 *juin.* — A l'occasion de son 75e anniversaire, le gouvernement finlandais confère au général Mannerheim le titre de « Maréchal de Finlande ». Le chancelier Hitler se rend en territoire finlandais. Des conversations ont lieu entre chefs militaires.

Opération anglaise de débarquement sur la côte de la Manche près du Touquet.

M. Raymond Lachal est nommé directeur général de la Légion des Combattants, en remplacement de M. Valentin.

5 *juin.* — Attaque japonaise contre la base américaine de Midway.

6 *juin.* — Entrevue du Chancelier Hitler et du comte Kallay, premier ministre de Hongrie.

7 *juin.* — M. Laval reçoit 90 militants ouvriers, représentants de groupements syndicaux divers. Un Comité d'information et de propagande ouvrière est créé sous la présidence de M. Lafaye, ancien sous-secrétaire d'Etat au travail.

Déclenchement d'une offensive germano-roumaine contre Sébastopol.

8 *juin.* — Le Maréchal préside, à Vichy, la première réunion de la Corporation paysanne.

« Seuls ceux qui nous attaqueront seront considérés comme nos ennemis », déclare le ministre suédois de la défense, M. Skoeld.

Le gérant : Louis Laboureur. IMP. LABOUREUR ET CIE, ISSOUDUN (INDRE)